

MESSOUD FANY

Docteur en droit de l'Université de Paris

Ex-gouverneur de Djebel-Bérékât

LA NATION KURDE
et
son évolution sociale



LIBRAIRIE L. RODSTEIN

17, RUE CUJAS

PARIS-V°

—
1933

Lp. 6 EN 66

MESSOUD FANY
Docteur en droit de l'Université de Paris
Ex-gouverneur de Djebel-Bérékét

LA NATION KURDE

et

son évolution sociale



LIBRAIRIE L. RODSTEIN
17, RUE CUJAS
PARIS-V°

—
1933

**FONDS
ROGER LESCOT**

Paris, 1.6.1933

A Son Excellence Monsieur Pierre Alysé
avec mes vifs remerciements

Memond Fany

A TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À ME FAIRE
BÉNÉFICIER DES BIENFAITS D'UNE HAUTE CIVI-
LISATION.

INTRODUCTION

L'origine des Kurdes demeure encore dans l'obscurité de l'histoire. Bien que l'existence de ce peuple ait vaguement intéressé quelques Européens au cours du XIX^e siècle, il n'en a toutefois, jamais été question entre hommes politiques pendant cette période.

C'est à peine si, à la fin de la grande guerre, on en a entendu parler pour la première fois.

Pendant la préparation de la Paix, en Proche Orient, en 1919, un Délégué kurde présenta à la Conférence, les aspirations et les revendications nationales de son peuple dans l'héritage de l'Empire Ottoman.

En effet, le sort de celui-ci venait d'être décidé. Cette fois, on allait assister à l'enterrement de l'homme malade qui, cependant n'avait pas cessé de respirer encore après s'être laissé entraîner par ses dirigeants dans la grande guerre.

Il se battit sur toutes ses frontières et se vit trahi, partout, même par ses propres éléments.

Malmené par les Allemands, mal gouverné par ses dirigeants, complètement épuisé, il tomba enfin, et sa chute fut comme celle d'un immense chêne dont l'ombre avait couvert pendant des siècles entiers, trois parties du conti-

ment, depuis le Caucase jusqu'au Soudan et depuis le Danube jusqu'à la mer d'Oman. Nous voyons aujourd'hui, sur ces vastes contrées, de multiples royaumes.

Pourtant, cette disparition de l'Empire Ottoman fut aussi tumultueuse que son apparition dans l'histoire.

Depuis deux siècles, les Turcs étaient en recul périodique devant la coalition européenne, sinon en fait, du moins virtuellement.

Ainsi, l'immixtion des grandes puissances dans les affaires intérieures de la Turquie était devenue une habitude acquise. On ne voulait pas admettre cet Empire dans le sein de la grande famille européenne, bien qu'elle y possédât un important territoire.

Seul défenseur et représentant spirituel du monde musulman, la Turquie était, par cela même, hors la loi et en proie à l'hostilité de l'Europe.

L'Europe chrétienne soulageait ses besoins de croisade en attaquant la Turquie. (1).

(1) Pourquoi nos critiques sont-elles toujours plus vives lorsqu'il s'agit de la Turquie que lorsqu'il s'agit de n'importe quel autre pays, nos injustices plus flagrantes ?

Il est resté, au fond de nos cœurs, qu'on en ait conscience ou non, un résidu de l'esprit des croisades : la lutte du chrétien contre le musulman.

De même que dans tous les groupes humains il y a des castes, de même nos esprits conçoivent des compartiments semblables dans les groupes ethniques, politiques ou religieux.

A nos yeux, les Turcs ont le grand tort d'être en Asie.

C'est seulement au traité de Paris (30 Mars 1856) qu'on constate, pour la première fois, l'amélioration des sentiments de l'Europe envers la Turquie. (1) Celle-ci y était,

On les a confondus avec les Mongols et le souvenir d'Attila leur porte encore préjudice d'être d'une autre religion que nous et de nous avoir jadis abattus et conquis.

Notre revanche n'est pas assez victorieuse. L'énorme rétrocession qu'ils ont faite de leurs conquêtes, ne paraît pas encore assez complète.

Il faut pourtant que l'Europe soit loyale. Il faut qu'elle se débarrasse de ses erreurs, de ses préjugés, de ses injustices, de ses goûts de violence.

Il faut qu'elle reconnaisse le bien et le juste, partout où il est, quelles que soient la forme des crânes, la couleur de la peau, la qualité des langues et des religions.

Une paix durable ne sera installée que par la vérité. Cherchons-la tous, sincèrement, honnêtement.

Eugène PITTARD,

Le visage nouveau de la Turquie.

(1) Traité de paix de Paris, 30 mars 1856.

Article 7 : S. M. l'Empereur des Français, S. M. l'Empereur d'Autriche, S. M. la Reine du royaume Uni de la Grande Bretagne, S. M. le Roi de Prusse, S. M. l'Empereur de toutes les Russie et S. M. le Roi de Sardaigne déclarent la Sublime Porte admise à participer aux avantages du droit public et du concert européens. Leurs Majestés s'engagent chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet engagement et considéreront, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte, comme une question d'intérêt général.

sinon réellement, du moins officiellement admise enfin, à participer aux avantages du Droit public et du concert européens et son intégrité territoriale était garantie par les signataires de cette conférence. (2)

Mais, quelle désillusion ! A partir de cette date, l'Empire Ottoman subit davantage la convoitise de ses garants et, entre ceux-ci, la rivalité prit une telle extension que le pauvre gouvernement du Sultan dû, pour pouvoir prolonger son existence à nouveau compromise, céder, de temps en temps, aux uns et aux autres, un lambeau de son territoire.

Aucun pays dans l'histoire ne connût de pareils méfaits systématiques.

(2) Mon éminent professeur, Monsieur de la Pradelle dans son cours de Droit International public de Doctorat, en examinant la question d'Orient, résume la conséquence de la formule de la fameuse règle de l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman de la façon suivante :

« La conséquence de la garantie de l'intégrité territoriale, ce n'est pas qu'il n'y aura pas d'annexion, ce n'est pas qu'il n'y aura pas de démembrement du territoire auquel l'intégrité a été solennellement promise.

C'est tout simplement qu'aucune annexion ne se fera sans l'assentiment des autres grandes puissances.

Il ne suffisait donc pas d'une distribution territoriale au traité de San Stéfano ; il fallait l'assentiment des puissances à cette distribution territoriale. C'est l'objet du traité de Berlin (13 juin-13 juillet 1878), ce traité où Bismarck et Disraeli devaient exercer une si grande influence...

La Turquie, pour sauver son existence devant ce danger, dût chercher un appui parmi les puissances européennes.

C'est pourquoi, dans ces derniers temps, la propagande allemande y trouva un vaste champ d'action.

Guillaume II, lui-même, était un grand artisan de cette propagande.

Il avait rendu visite au Sultan; il fit un tour en Asie Mineure et, à Damas, devant la tombe de Saladin prononçant un important discours, il se proclamait le « protecteur du monde musulman » ; prétexte qui lui servit, quelques années plus tard, à Tanger, cette fois plus menaçant encore pour ceux qui voulaient accroître leur influence en Afrique.

Pareilles manifestations ne devaient pas rester sans faire écho dans le monde musulman. Bientôt, le Khalife, Sultan Abdulhamid II, devint un ami intime de Wilhelm et cette amitié, continuée par ses successeurs, entraîna la Turquie dans la grande guerre et se consolida finalement par une alliance.

De plus, la Turquie craignait énormément l'ambition séculaire de la Russie.

Elle savait bien que, dans cette guerre mondiale, une Russie victorieuse, soutenue par la France et l'Angleterre, aurait décidé de tout: L'équilibre européen aurait trouvé sa balance dans une autre forme politique et le Tzarisme se serait installé à Stamboul et aurait envahi l'Asie Mineure.

C'eut été la fin de l'Empire Ottoman, perspective tragique qui l'influença profondément et lui fit risquer sa chance dans la grande guerre.

Le Tzarisme, solide en apparence, devait s'écrouler et l'immense Russie connaître, à son tour, le morcellement. Quoique l'Empire Ottoman aussi ait été finalement vaincu, son sort, si cruel qu'il fut, l'était encore moins que celui de la Russie.

En effet, devant un autre danger mortel, dirigé cette fois-ci par un autre empire avec une intention néfaste, dont le but était d'étouffer le Turc dans son foyer, l'homme malade, qui avait deviné ce complot, sursauta, et, dans un élan miraculeux, se redressa devant son adversaire.

C'est l'Angleterre qui, à l'instar de la Russie, manifestait ses sentiments hostiles envers la Turquie.

Heureusement que nous avons vu, pendant cette période tragique, la souplesse d'esprit de la France (1). Cette

(1) Extrait du discours de M. Aristide Briand, Président du Conseil, prononcé le 11 juillet 1921, devant la Chambre des Députés française :

« De deux choses l'une : ou nous serons dans l'avenir — et c'est mon ardent désir — en paix avec la Turquie (applaudissements), et nous pourrons reprendre avec elle nos relations d'avant-guerre, celles que nous avons quand quelques malheureux fanatiques égarés, trompés, pour ne pas dire pis encore, ont entraîné leur peuple dans la voie des catastrophes (Très bien ! Très bien !), ou bien nous resterons en état d'hostilité d'une façon permanente, latente, si vous voulez. Ce serait alors une nécessité pour la France d'avoir constamment des troupes sur les confins de la Syrie et de la Cilicie, se battant continuellement, d'où, dans nos budgets, des trous formidables (Très bien ! Très bien !).

« Les Nationalistes turcs sont méfiants, comme tous les natio-

grande puissance, n'a pas voulu, il me semble, par une noblesse de sentiment qui convenait bien à ses idées politiques, s'associer à l'Angleterre; elle a même, au contraire, favorisé franchement le développement du mouvement national turc. (2).

nalistes! Ce sont des hommes qui ont été, peut-être par l'excès de certaines parties du Traité de Sèvres, jetés dans le nationalisme par une sorte d'explosion.

« En France, cela s'appelle du patriotisme quand cela s'applique aux choses françaises. Lorsque cela se produit dans l'autre pays, quoique la source soit la même cela s'appelle souvent du fanatisme (Sourires). Mais, en réalité ces fanatiques turcs, qui se prétendent des patriotes turcs, ont des préoccupations dont les unes sont peut-être excessives, mais dont les autres sont respectables et doivent, en effet, être respectées, car elles dérivent d'un sentiment très juste de la souveraineté nationale de leur patrie. »

(2) La soi-disant solidarité anglo-française en Orient, prêchée par Lloyd-Georges et les coloniaux anglais, fût, avec la comédie des réparations, la plus grande duperie de la paix.

Lorsque Londres vit se dessiner sa grande faillite orientale, ses dirigeants s'efforcèrent de nous entraîner dans leur mauvaise affaire. Peut-être saurons-nous un jour combien de fois le cabinet anglais aura, plus ou moins impérieusement, exigé notre appui militaire pour sa conquête turque.

Il est à l'honneur de notre pays et de ceux qui le mènent de constater que, sur ce point, aucun ministère n'a fléchi. Tous restèrent inflexibles, et cependant les promesses devaient être grandes.

B. Georges GAULIS.

« *La folle guerre en Orient* »

L'Empire britannique, voyant l'intention pacifique de son alliée, chercha un autre moyen pour réaliser ses plans contre la Turquie et se mit d'accord avec l'homme d'état grec, M. Venizelos, pour la destruction définitive de l'Anatolie (1).

Bientôt, les armées grecques débarquèrent à Smyrne et, peu à peu, avancèrent jusqu'au seuil d'Ankara (2).

(1) Le 14 mai 1919, l'amiral Calthorpe prépare le débarquement des troupes grecques à Smyrne. Le 15 mai, à 7 heures, elles débarquent, se livrent à tous les excès. L'Europe ne protestera pas. Une fois encore, l'Angleterre a démontré qu'elle seule compte.

Le rapport du général Bunoust exposera les massacres des musulmans à Smyrne et du vilayet d'Aidin, il ne sera pas publié.

Le but : détruire la Turquie, en désagrégeant toute force capable de la faire revivre.

Les minorités chrétiennes de l'Anatolie seront l'un des principaux éléments de l'entreprise.

De gré ou de force, elles serviront d'agents de propagande ; tant pis, si leur sort n'en est pas amélioré ; cela n'est d'aucune importance. Bien au contraire, chaque incident fâcheux, habilement exploité soit auprès des Anglais de la métropole, soit surtout auprès des Américains, deviendra l'argument sans réplique dont on usera et abusera d'autant plus que la situation en Orient s'aggravera davantage.

B. Georges GAULIS.

« *La politique anglaise en Orient* »

(2) En juillet 1921 se déclenche, avec un matériel technique considérable fourni par l'Angleterre, la grande offensive hellénique vers Angora,

Mais, c'est plutôt cette invasion même qui unit les Turcs, autour de Moustafa-Kémal qui a pu les sauver dans le temps le plus critique de leur histoire.

Cet homme d'une trempe héroïque, qui, après avoir brisé l'offensive grecque et l'orgueil de son dirigeant, a guéri l'homme malade, et a métamorphosé son pays en une nouvelle Turquie, toute moderne et pleine d'énergie.

C'est la Turquie nouvelle qui se présentait à la Conférence de Lausanne, en la personne d'Ismet Pacha.

Celui-ci, également, a su défendre son pays, aussi énergiquement sur les champs de bataille qu'à la table de conférence et il a fait signer, finalement, aux alliés, un traité plus glorieux que jamais, depuis le recul de l'armée turque devant les murailles de Vienne.

En Europe, tout le monde croit à la victoire des Grecs — que peut faire la misérable horde des Turcs contre de telles armées? — et au démembrement définitif de l'Empire Ottoman.

Si on laisse subsister celui-ci, on le réduira aux seuls plateaux d'Anatolie.

Les Turcs pourront, s'il leur plaît, redevenir les pasteurs nomades d'avant les Seldjoukides.

Eugène PITTARD.

« *Le visage nouveau de la Turquie* »

Traité de Lausanne : article 59. La Grèce reconnaît son obligation de réparer les dommages causés en Anatolie par les actes de l'armée ou de l'administration helléniques contraires aux lois de la guerre.

Recueil des Traités. Publications de la Société des Nations. 1926.
vol. XLVII.

Ce traité diffère, à tous les points de vue du traité de Sèvres, qui fut signé également entre les alliés et le gouvernement ottoman.

L'étude de ces deux traités est très intéressante, surtout au point de vue du droit des gens et de la psychologie diplomatique.

L'un, condamnait la Turquie à mort, en la dépouillant de tous ses patrimoines nationaux; l'autre saluait la naissance d'une nouvelle Turquie, en lui cédant un siège égal à ceux des autres gouvernements, avec tous ses pleins pouvoirs.

Donc, parmi toutes les questions d'héritages et de partage complet de l'Empire Ottoman qui avaient pris place dans le traité de Sèvres, la création d'un foyer kurde y était aussi comprise; (1) toutefois, après un ferme discours d'Ismet Pacha, la question kurde ne put même pas être le sujet d'une seule discussion durant la préparation du traité de Lausanne.

En fait, depuis plusieurs siècles, les Kurdes n'ont jamais manifesté le moindre désir de se séparer de la Turquie. Pour eux, il n'y avait aucune différence entre Turcs et Kurdes.

S'ils ont présenté, en 1919, à la conférence de la Paix, certaines revendications en faveur de leur nation, c'est parce que le gouvernement du Sultan, en acceptant intégralement les quatorze points du Président Wilson, avait bien compromis la position de la nation kurde devant les

(1) Traité Projet de Sèvres, Section III, article 62...

prétentions arméniennes et la propagande pour la création d'une Grande Arménie.

Mais, après le mouvement nationaliste turc, les Kurdes ont renoncé à tout genre de manifestation particulière et ont lié, comme ils ont toujours fait, le sort de leur communauté à celui de la mère patrie.

Cependant, depuis quelques années, dans le Kurdistan, nous voyons une espèce de mouvement, qui se forme de temps en temps, et trouble sérieusement la sécurité de la jeune République Turque.

Ce mouvement n'est pas celui qui se produit spontanément dans les sentiments d'une masse et qui se manifeste contre toute injustice (1).

Il ne s'agit pas non plus d'une pure réaction contre la réforme de la nouvelle Turquie.

(1) Quand nous avons visité les territoires de la frontière nous avons été étonnés de constater combien la population était peu informée sur la révolte Kurde qui était justement alors à son point culminant dans les territoires au delà de la ligne provisoire. p. 46.

Si l'on se bornait à compter les déclarations kurdes, sans les analyser, on trouverait une forte majorité pro-turque. Mais les déclarations des grands chefs kurdes laissent plutôt supposer des sympathies pour l'Irak. Il est à noter, toutefois, que plusieurs de ces chefs ont déclaré qu'ils reçoivent actuellement un traitement du Gouvernement de l'Irak pour assurer la sécurité des routes. p. 77.

Rapport présenté en 1924 au Conseil de la Société des Nations par sa Commission d'enquête concernant la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

La révolution kurde se développe sous l'influence de plusieurs facteurs dont l'origine n'est pas nationale, mais de même nature que celle qui, il y a quelques années, détruisit l'Afghanistan et troubla la Perse.

N'est-il pas naturel qu'elle pénètre aussi dans le Kurdistan et qu'elle cherche à étouffer dans son lit, par la main de ses frères, la jeune République Turque, qui est encore assez faible ?

Car, l'Empire britannique ne peut supporter de voir en Asie la moindre tendance moderne et prend tout de suite une position méfiante contre tous les mouvements qui sont plus ou moins susceptibles de l'inquiéter dans l'avenir.

C'est pourquoi, des bords du Gange jusqu'en Palestine, nous voyons partout les traces de cette politique.

Chaque nation conserve les souvenirs plus ou moins âpres de la conduite extérieure de la Grande-Bretagne.

Les Turcs la connaissent depuis longtemps. C'est le sort des Kurdes qui est actuellement en jeu, pour servir la réalisation d'un programme qui vise, au premier plan, l'intérêt britannique.

Cet empire, qui a déjà plus de cent millions de sujets musulmans, voit un grand danger, pour son avenir, dans le rajeunissement de la Turquie. Alors, à tous prix, il veut supprimer ce danger.

L'armée grecque ne lui avait pas donné satisfaction; peut-être, au contraire, avait-elle fortifié l'énergie des nationalistes Turcs, dont l'Asie musulmane souhaitait la

victoire. Pourtant, cette Asie appartenait à l'Angleterre (1).

Il fallait donc se mettre à l'œuvre pour enrayer l'effet de cette sympathie envers les Turcs.

Puisqu'on ne pouvait pas supprimer l'existence de la

(1) Le secrétaire du comité central pour la défense du Califas, exprime de Bombay au grand Vizir de Turquie, en mai 1921, les attachements profonds du peuple des Indes par ce terme suivant :

« Il nous est agréable de reconnaître que nos frères hindous travaillent avec nous épaule contre épaule pour la défense du Califat et qu'ils ont volontiers répondu à notre appel en participant à notre chagrin et à nos afflictions. Nous ne pourrons jamais les remercier suffisamment de leur cordial appui. »

A ce propos, Gandhi a déclaré ainsi : « j'aimerais mieux voir l'Inde périr de la main des Afghan que d'acheter des Anglais sa libération au prix de son honneur. Faire défendre l'Inde par un gouvernement impénitent qui laisse toujours saignantes les plaies du Califat et du Pendjab, c'est vendre son honneur... »

Après l'arrestation des frères Ali, chefs musulmans du mouvement de non-coopération, le 14-16 septembre 1921. Gandhi avait déclaré dans un article du *Young-India* :

« Les poursuites contre les frères Ali indiqueraient l'intention d'étrangler l'agitation grandissante en faveur du Califat et ne seraient rien autre chose qu'une provocation directe aux musulmans de l'Inde et à l'Inde entière, car la question du Califat est devenue une question indienne et n'est plus une simple revendication musulmane... »

L'Asie française n° 191, 193, 195 etc..

Turquie, il fallait, au moins, l'affaiblir et l'isoler davantage dans son coin...

C'est pourquoi nous voyons une révolution kurde. Ce brave peuple, depuis quelques années, attaque son frère turc, sous tous les prétextes, qui ont déjà servi aux étrangers pour soulever les minorités qui vivaient et vivent encore sur le sol de Turquie.

Ainsi, la propagande hostile aux Turcs et l'hostilité turques se fait dans l'élite de la jeunesse kurde, sous le prétexte de délivrer la nation; et, elle pénètre chez les vieux en compromettant les traditions et la fraternité religieuse.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous voyons, dans la Turquie, de tels faits de propagande en faveur des revendications des minorités. L'histoire de l'Empire est pleine de récits de ce genre: insurrections et révolutions, qui ont toujours été inspirées par les étrangers...

Mes lecteurs trouveront, dans cette thèse, des détails suffisants sur toutes les questions que je viens de toucher ici. J'ai voulu, surtout, approfondir le problème kurde, d'une façon plus complète, en étudiant ce peuple, depuis son origine, qui est très ancienne, jusqu'à son évolution sociale, qui est moins connue, ce peuple dont le sort national vient d'apparaître, tout récemment, sur la scène politique.

LES KURDES

Peuple de l'Asie occidentale établi principalement dans les régions limitrophes de la Perse et de la Turquie d'Asie.

Les Kurdes habitent cette contrée montagneuse depuis une époque très reculée.

Ils mènent, généralement, une vie nomade et, par conséquent, sont essaimés dans l'Asie Mineure et la Perse, où l'on trouve de nombreuses tribus de cette race. Depuis les stèppes des Turcomans, au nord de la Perse, jusqu'au golfe d'Alexandrette, ces vastes étendues, carrefour de races diverses depuis la plus haute antiquité, furent parcourues, entre autres peuplades, par des tribus kurdes.

Ainsi, jusqu'au fond de l'Anatolie et de la Syrie, nous rencontrons encore, par îlots isolés, des Kurdes nomades ou semi-nomades.

Tout près d'Ankara, dans la plaine de Haïmana (1) et aux environs de Touz Gheul, ainsi qu'en Cilicie, surtout

(1) M. Georges Perrot a publié, dans la *Revue des deux Mondes*, en 1865, un article très intéressant sur les Kurdes de Haïmana.

au-delà de l'Amanus, vivent tranquillement un grand nombre de Kurdes.

A partir d'Antioche, on commence à rencontrer des familles kurdes, cantonnées çà et là, dans le voisinage des campements Turcomans, Bédouins et même Circassiens, depuis plusieurs années.

Les Kurdes deviennent de plus en plus nombreux à mesure que l'on s'approche de l'Euphrate et que l'on remonte vers l'Asie Mineure.

D'ailleurs, les Allaouites, qui habitent dans les montagnes du littoral de la Syrie, ne proviennent-ils pas de la même souche kurde ? (1).

Et, selon M. DENIKER, les Maronites du Liban occidental, les Nestoriens, les Druses de Hermon et du Djebel-Hauran, ne sont pas autre chose qu'un croisement des éléments kurdes (2) avec les populations voisines. A

(1) En résumé, les Kurdes et les Anshariehs formeraient des rameaux de cette race iranienne dont ils se seraient séparés de bonne heure. (« Aperçu sur les caractères ethniques des Anshariehs et des Kurdes » — B. de S. d'Anthropologie de Lyon — T. I. 1881-82, par Ernest Chantre).

(2) La population de la Syrie et de la Palestine, connue sous le nom de Syriens, dans les villes de Kufar et dans les campagnes, est le résultat de croisements d'Arabes avec les descendants des Phéniciens et avec les Juifs.

Elle forme aussi la base de nombreux groupes ethniques, reliés entre eux uniquement par la religion et dont les éléments constitutifs sont parfois très hétérogènes : tels les Maronites du Liban

Damas, il y a tout un quartier kurde, qui contient environ 20.000 habitants.

C'est vers la fin du onzième siècle, à la suite de la fondation de l'État Bâtenin, et sous la domination des Ayoubides qu'on entend plus souvent parler des Kurdes en Syrie, où ils vivaient en rapport avec les Francs pendant les Croisades (1).

Quant aux Kurdes de la Perse, nous voyons aujourd'hui la même position ethnique de ce peuple.

A l'ouest, l'Irân est occupé en masse par les différentes tribus kurdes : aux alentours de l'Ararat et du lac d'Ourmia et dans les régions d'Ardelan, Hémédan, Kirmanchach, Louristân, les Kurdes sont très nombreux, malgré

occidental, les Nestoriens, les Druses d'Hermon et du Djebel-Hauran (éléments kurdes), chez lesquels la femme a une position plus élevée que chez les autres asiatiques. (« Les Races et les Peuples de la Terre », p. Deniker).

(1) Depuis la fin du XII^e siècle, ces sectaires étaient parvenus à faire des prosélytes en Syrie et à former des établissements dans ce pays. Les montagnes du littoral, depuis Antioche jusqu'aux environs de Tripoli, région occupée de nos jours par les Nousseïris, se remplirent d'Ismaïliens ; les villes de Damas et d'Alep en renfermaient un nombre très considérable et la vallée de l'O-ronte subissait leur domination.

Historiens des Croisades.

Historiens orientaux.

Publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (Bibliothèque nationale de Paris).

plusieurs dispersions forcées qu'ils ont subies; ils conservent toujours leurs particularités et vivent presque indépendamment, en payant au gouvernement du Chah un tribut quelconque, parmi les autres nomades qui errent depuis toujours sur le sol de l'Iran, comme les Adjemis, Parsis, Turcomans, Tadjiks, Iraniens, Tziganes, etc. (1).

Ainsi, du côté de Mazenderan, près de Téhéran, dans le Khoraçan, Ispahan, on rencontre par îlots des colonies kurdes.

Celles-ci ont été dispersées et repoussées sur toute la frontière, dans un but politique par le gouvernement des chahs, pour servir de tampon ou d'avant-garde (2) en cas d'hostilités.

En ajoutant à ce cadre ethnique les Kurdes de l'Afghanistan (3), du Béloutchistan (4), du Caucase (5) et de

(1) Les Parsis sont peu nombreux en Perse. La plupart ont émigré dans l'Inde, sur la côte de Goudjerat, vers le début du XIII^e siècle, après la destruction de l'Empire. (*Les races et les Peuples de la terre*. Deniker).

(2) Le gouvernement perse a établi les Kurdes de force près du Golfe Persique, en bordure du Kopet Dagh, même au milieu du Béloutches du sud-est. (*Nouvelle géographie Universelle*, T. IX, E. Reclus).

(3) C'est le Chéref-namé (*Histoire des Kurdes*, 1596) qui nous parle succinctement des Kurdes de l'Afghanistan. Depuis lors, la vie de ces Kurdes n'est pas encore complètement étudiée.

(4) Voir : Tedesco. Idris. *Encyclopédie de l'Islam*, Minorski

(5) Les Kurdes de Russie habitent principalement le gouverne-

l'Irak (6), nous croyons embrasser les vastes parcours de ce peuple.

A ce propos, je ne veux pas oublier les Kurdes de Stamboul, qui ont presque monopolisé les lourds travaux de la douane de cette grande ville. Leur chef est le fameux Kurde, ZARO AGA, l'homme le plus âgé du monde, il a 152 ans et il vit encore au moment où j'écris ces pages (1).

Pour terminer ce passage, je veux faire remarquer une curieuse note d'IBN-KHALDOUN. Ce célèbre historien arabe, dans son Histoire des Berbères, nous parle de deux tribus kurdes, les *Louins* et les *Tabir*, qui s'étaient installées en Maghreb (2), au XIII^e siècle.

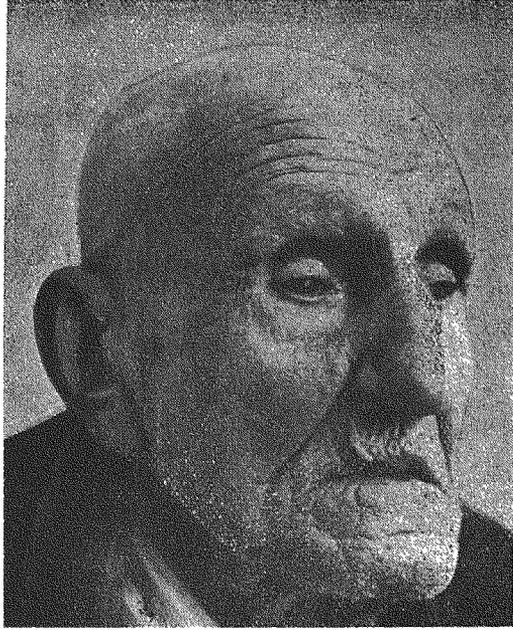
ment d'Eriwan, où ils forment, selon le recensement de 1886, une population de 124.155 individus. Les Yezidis, qui parlent aussi kurde, sont au nombre de 11.025 (Extrait des mémoires de la Société de Linguistique de Paris, T. XVI, 1911).

(*) Dans la Haute Mésopotamie et aux environs d'Ourfa, on voit les Kurdes côte à côte avec les Bédouins, devenus les uns et les autres, cultivateurs. (E. Chantre).

(¹) L'année dernière, sur l'invitation d'une Société américaine antialcoolique, Zaro Aga entreprit un voyage et fut présenté aux Américains en faveur du régime sec, comme symbole de la santé. En effet, Zaro Aga est un bon croyant, comme tous les Kurdes, et il n'a jamais goûté d'alcool de toute sa vie.

(²) En l'an 656 (1258, les Tartares renversèrent la dynastie des Abbassides, s'emparèrent de Bagdad et, après que leur roi (Hologou) eut fait mourir El-Mostacem, le dernier Khalife de cette famille, ils allèrent soumettre les provinces de l'Irak.

A leur approche, la plupart des Kurdes traversèrent l'Euphrate,



ZARO AGA

afin d'éviter le contact d'une nation païenne et allèrent se placer sous l'autorité des Turcomans.

Leurs familles les plus nobles ne purent cependant se résigner à subir une domination étrangère et, deux de leurs grandes maisons les Louin et les Tabir (Yaber, Babin, Tathir), partirent avec leurs dépendances pour se rendre en Maghreb. Ils entrèrent dans ce pays à l'époque où l'Empire Almohade menaçait ruine, et trouvèrent, au Maroc, auprès du Khalife El-Mourtada, l'accueil le plus distingué.

Ce prince leur assigna des pensions, des terres et des places d'honneur à sa cour.

(*Histoire des Berbères*, p. Ibn-Khaldoun; traduite de l'arabe par M. le Baron de Selane, 1856, Alger.)

TRIBUS KURDES

Dans la vaste étendue de l'Asie Occidentale, le peuple kurde est dispersé et se divise en centaines de tribus (Achyret) et un millier de clans (Oymak, Taïfé ou Kabilé).

Chaque tribu, ayant sa vie et ses coutumes particulières et son dialecte plus ou moins différent, présente une physionomie distincte. Pourtant, les tribus kurdes ne s'attaquent qu'à des gens d'autre race et, entre elles, la dissension éclate très rarement.

Les principales tribus de cette race sont :

En commençant de l'Afghanistan, on rencontre d'abord les Kurdes de *Herat*.

La vie de cette tribu n'est pas encore étudiée; seulement, « Chéref-nâmé » (Histoire des Kurdes, 1599) nous en parle très vaguement. Selon l'Encyclopédie de l'Islam, l'origine de ces Kurdes est Tadjik; peut-être sont-ils parents des Kurdes de Khorasân et se sont-ils installés en ce coin tranquille, le trouvant assez convenable à leur vie nomade.

En effet, depuis qu'ils sont rentrés dans l'histoire, ils n'ont pas bougé de cet endroit, tandis qu'en Perse, nous voyons plusieurs déplacements souvent involontaires.

Ainsi, les tribus « Pitchnâvend ou Pichnéverd »,

« Bâvénour ou Behnévèrd », « Zefranli », ont été transportées à Khoraçan par le Chah Abbas, pour servir de rempart contre les Turcomans.

Et, d'après M. EDEMONCE, les tribus *Omarli*, *Kouppé Kiranli*, *Chemkanli*, *Bahadirli*, *Chah Gulanli*, *Bechanli*, ont été transportées, entre Kazvin et Gueylan, par Nadir Chah.

D'ailleurs, de tous les côtés de la Perse, on rencontre des Kurdes; même, aux environs de Téhéran, il y a une grande tribu kurde qui s'appelle *Pazoki*, et la région Mazenderan est occupée par les *Modanlis*.

Aux alentours de l'Ararat et du lac d'Ourmia, les tribus *Djelali* et *Mikri*, dans Hemedan, le Djozkan, et entre Kermanschah et Suleimaniyé, les *Babans*, *Hamavends* et les *Djafs*, sont très connues. Cette dernière est plus disciplinée que celle de la plupart des tribus kurdes et peut recruter plus de 10.000 guerriers.

Parmi les tribus de Louristan, nous citerons *Amberbou*, *Lek*, *Kutchuk Lour*, *Bezurk Lour*, *Feili*; celle-ci, d'après MORIER, est la plus importante tribu de la Perse et elle comprendrait cent mille tentes; son organisation est très féodale.

Dans Fars, la tribu *Chevankaré* ou *Chebankaré*, est assez réputée.

Suivant plusieurs auteurs, nous introduisons la grande tribu *Bakhtiyari* (1) dans la famille kurde. Elle habite

(1) On trouve 4 nationalités distinctes chez les Suisses : allemande, française, italienne et romanche; il en existe au moins

entre Louristan et Sussian et c'est la plus riche et la plus redoutable de la Perse entière.

D'après l'auteur de « Târikhi Kurdân » (Histoire des Kurdes), en Béloutchistan aussi habitent plusieurs tribus kurdes. On peut évaluer leur nombre à plus de 350.000.

Parmi ces tribus, les *Brahoi* sont plus célèbres. Selon EL IDRISI, elles sont pur kurde; elles émigrèrent du côté d'Alep et s'étendirent entre Igh et Kélat, même jusqu'au bord du Sind (Indus).

Elles se divisent en deux grandes parties: *Brahoi Sero* ou *Servan* (Brahoi supérieur) et *Brahoi Kharo* (Brahoi inférieur); cette dernière s'appelle également *Djahlavan*.

Chaque partie, ayant une ramification considérable, se divise encore en nombreuses branches: *Kamberdâni*, *Mirvâni*, *Gurkendri*, *Choumeldâni*, *Kalenderdâni*, qui viennent au premier rang.

Du reste, l'orientaliste TEDESCO, trouve une affinité parfaite entre les langues de ces tribus et celle de Beloutche.

Quant aux tribus kurdes de la Turquie, elles habitent principalement dans la région montagneuse du Tigre et

autant chez les Bakhtiyaris. Les uns paraissent être de purs Aryens, d'autres sont incontestablement d'origine sémitique, la plupart sont considérés comme étant de sang turc; enfin, il en est qui ont plutôt le type mongol, et de nombreuses sous-variétés indiquent le mélange en des proportions changeantes.

(« L'Homme et la Terre », 375, E. Reclus, T. 1.)

de l'Euphrate et elles se dispersent, de là, de tous les côtés (1).

En commençant par l'Ararat, on rencontre autour de ce massif les tribus *Djelali*, *Zeilanli*, *Subhanli*, *Haideranli*, aux environs du lac de Van les tribus *Sikaki*, *Moukhtan*; vers la frontière de la Perse, on aperçoit successivement les tribus *Chavli*, *Takouri*, *Milanli*, *Makouri*, *Chekiah*, *Chedanli*, *Aladje*, *Adamanli*, *Chamsiki*, *Hassanli*, *Penian*, et dans la région de Hakiari, *Orvari-I-Bala*, *Ghilli-Goyan*, *Girki*, *Punianiche*, *Oramar*, *Tovi*, *Destiki*, *Guidi*; enfin, sur les affluents des Zabs, habitent les tribus des *Hakiari* et *Ravandouz*, *Charifan*, *Zeidki*, *Gavdan*, *Artouchi*, *Mahmedan*, *Sidan*, *Geravi*, *Zhirki*, *Kahouri*, *Hadjan*, *Herki*, *Khailani*, *Piran*, *Pizder*, *Aka*, *Boli*; entre elles et la frontière perse, on trouve les tribus *Bilas* et *Khosnov*.

A propos, après avoir mentionné les *Yezidis* de Sindjar, qui sont d'origine Kurde, on rencontre encore de multiples tribus dispersées dans la fourche du Tigre et de l'Euphrate et dont les plus célèbres sont : au nord de Mossoul, *Medjerikhan* et, entre celle-ci et Djeziré, *Bohtan*;

(1) Alexandre Jaba, dans sa « Notice sur quelques tribus du Kurdistan » (ouvrage publié en 1860), nous donne des renseignements précieux sur une quinzaine de tribus et 140 branches de leurs clans.

On trouve des détails également sur la position de ces tribus, dans le mémorandum de la Délégation Kurde, qui avait été présenté par le général Chérif Pacha, alors Chef de la délégation à la Présidence de la Conférence de la Paix, le 22 mars 1919.

dans la région de Diarbékir : *Achita, Urik, Zaza, Silivi, Milli*, et près d'Ourfa : *Duguerli, Brazi* (1).

Les rameaux de ces tribus s'allongent jusqu'aux environs de Marache, Pazardjik, Kilis et Eslahiyé et, entre ces deux derniers, ils se massent en occupant une région par plusieurs clans, dont les plus connus sont : *Melikanli, Djelikanli, Sineminli, Alikanli*, etc.; ils se dispersent enfin, en familles, dans les vallées de l'Oronte et parmi les Turcs.

En Cilicie aussi, les Kurdes forment un mélange ethnique avec les Turcs; on peut dire même que ces deux races s'harmonisent et s'assimilent entre elles sans aucune contrariété.

L'unité de religion et de rite — les Turcs et les Kurdes sont presque entièrement musulmans sunnites — jouent évidemment un grand rôle dans cette entente; cependant, les caractères essentiels des deux races présentent aussi une ressemblance remarquable, qui mérite d'être étudiée, mais que nous approfondirons un peu plus tard.

En Anatolie, il y a encore des tribus kurdes, qui ont, depuis longtemps, cessé leur vie nomade et leur déplacement devient strictement limité. Ainsi, la grande tribu *Djihan Beyli*, qui habite aux environs de Touz Gheul, et la turbulente tribu *Doujik*, qui forment les Kurdes de Dersim, et les Kurdes de Haymana, qui constituent une

(1) Ernest Chantre avait eu la mensuration d'une quinzaine de ces tribus. (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 1881-82).

véritable colonie au milieu des Turcs; il y a longtemps qu'ils se sont attachés à la terre et que leur estivage est fixé.

D'ailleurs les tribus que nous venons de mentionner ci-dessus, ont presque entièrement adopté la vie sédentaire ou semi-sédentaire; néanmoins, elles conservent jalousement leur nom respectif et gardent leurs particularités.

POPULATION

Les ouvrages que j'ai consultés sur ce sujet, ne m'ont pas satisfait; chacun donnant des chiffres fort différents les uns des autres sur le nombre de Kurdes, on ne sait auquel s'arrêter.

En effet, jusqu'à présent, on n'a pas fait un recensement, visant strictement le nombre de la population kurde, qui est répartie entre plusieurs états, de sorte qu'il est très difficile de le déterminer exactement.

J'ai donc dû me contenter d'emprunter les chiffres approximatifs que j'ai rencontrés dans plusieurs ouvrages concernant le nombre de Kurdes.

Ces chiffres, étant établis sur des suppositions, sont naturellement assez loin de nous fournir des données positives.

Du reste, chacun à son point de vue, en faisant une comparaison entre ces chiffres, peut arriver à un résultat plus ou moins juste.

Voici, d'abord, les suppositions des différentes encyclopédies sur la population kurde :

« On évalue le nombre des Kurdes à 1.800.000 » (*Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie*, 1893, M. M. BOUILLET).

« Le nombre des Kurdes est évalué à un million » (LAROUSSE, *Grand Dictionnaire du XIX^e siècle*, 1873).

« On évalue leur nombre de 1.800.000 à 3 millions; les deux tiers environ dans le Kurdistan turc, un autre tiers dans le Kurdistan perse, quelques milliers dans la Caucasic russe, l'Afghanistan et le Béloutchistan ». (*La Grande Encyclopédie Française*).

« The total Kurd population probably exceeds two and a half million namely :

Turkish Kurds.....	1.650.000
Persians	800.000
Russians	50.000
	<hr/>
	2.500.000

(*Encyclopaedia Britannica*, 1911) ».

« Le nombre de Kurdes en Turquie.....	1.500.000
Les Kurdes de l'Irak, d'après le recensement 1922-1924	494.007
Les Kurdes de la Russie, d'après le recensement de 1911.....	125.000
Les Kurdes de la Syrie.....	20.000
Les Kurdes en Perse.....	500.000
	<hr/>
	2.639.007

(*Encyclopédie de l'Islam*, sous presse) ».

« D'après « Kahamous ul aalam, Le Grand Dictionnaire d'Histoire et Géographie turc, de Chemsiddin Sami Bey, 1899 », le nombre des Kurdes peut être évalué approximativement à 2.500.000, soit :

en Turquie	1.500.000
en Perse	700 000
en Russie.....	130.000
en Afghanistan, Beloutchistan et ailleurs....	170.000
	<hr/>
	2.500.000

« Livre Jaune », recueil des documents diplomatiques du gouvernement français, dans sa brochure publiée en 1893-1897, estime le nombre des habitants du Kurdistan — c'est-à-dire les vilayets d'Erzeroum, de Van, Bitlis, Mossoul, Diarbékir, Mamouret el Aziz — à 2.721.883, dont voici le détail :

Erzérroum	645.702
Van	430.000
Bitlis	398.625
Mossoul	300.280
Diarbékir	471.462
El-Azir	575.814
	<hr/>
	2.721.883

D'après Elisée RECLUS, la population kurde est évaluée approximativement :

Kurdistan turc et autres contrées de la Turquie d'Asie.....	1.300.000
Persé (non compris les Louris et les Bakhtiariis)	500.000
Afghanistan et Béloutchistan.....	5.000
Transcaucasie russe.....	13.000
	<hr/>
	1.818.000

(« *La Nouvelle Géographie Universelle* », E. RECLUS, IX, 1888-1892).

M. Eugène PITTARD, dans son ouvrage, « *Le Visage Nouveau de la Turquie* », publié en 1931, en parlant des Kurdes, s'exprime ainsi :

« La population kurde n'a jamais été exactement dénombrée. Les statistiques précises n'existaient pas — ou n'existaient guère — dans les pays turcs d'avant la guerre de l'indépendance, non plus que dans les pays persans.

« Les évolutions démographiques varient du simple au double. On voit attribuer aux Kurdes, selon les uns ou les autres, un million et demi à trois millions de représentants.

« Ils auraient été près d'un million et demi dans l'ancienne Turquie d'Asie. Mais, des contingents plus ou moins importants sont répartis en Perse, dans le Béloutchistan, en Afghanistan, en Transcaucasie ».

Selon le Rapport de la Commission d'Enquêtes, publié en 1925, qui était chargée, par la Société des Nations, d'étudier la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak sur place, le nombre des Kurdes est estimé à 3.000.000, dont :

En Turquie.....	1.500.000
En Perse.....	700.000
En Mésopotamie.....	500.000
En Syrie et autres pays.....	300.000
	<hr/>
	3.000.000

Le D^r BLETCH CHIR KOUH, dans la 6^e publication de l'Association Kurdo-Arménienne Hoyboun, évalue le nombre des Kurdes à 8.387.280, et il arrive à ce résultat par le jugement suivant :

« Bien qu'Alexandre YABA, dans son ouvrage « Recueil de Notes et Récits Kurdes », édité à Saint-Pétersbourg en 1860, dise : Ces tribus se comptent par « khanés », qui signifie : tentes, familles, et chaque khané comprend de 5 à 20 individus : hommes, femmes et enfants.

« Nous avons cependant adopté une moyenne, en multipliant par 10 le chiffre que nous avons pu obtenir par ce recensement, et nous sommes parvenus au résultat suivant :

Dans le Kurdistan occupé par les Turcs.....	3.987.960
— annexé à la Syrie.....	289.940
— annexé à la Mésopotamie..	749.380
— Perse	3.300.000
Kurdes habitant en Russie.....	60.000
	<hr/>
	8.387.280

Les chiffres que nous venons de mentionner jusqu'ici, sur le nombre des Kurdes, sont, comme je l'ai déjà dit plus haut, entièrement établis sur des suppositions et, par conséquent, ne présentent aucune valeur scientifique.

Si nous devons nous contenter de prendre une moyenne parmi plusieurs ouvrages qui indiquent avec une certaine compétence le nombre des Kurdes, notre chiffre ne devrait pas dépasser 3 millions. Tandis que, F. B. CHARMOY, dans son avant-propos de traduction du Chérefnâmeh, dit textuellement :

« Les *Haïmeh*, hordes ou agglomérations kurdes (dans le Farsistan), sont en trop grand nombre pour qu'il soit possible d'en faire l'énumération; mais, on prétend que, dans la province de Fars, il y a plus de 500.000 maisons ou familles qui, hiver comme été, ne quittent jamais les contrées riches en pâturages. Quelques-uns de ces habitants ont, à leur service, jusqu'à 200 individus, tant bergers que laboureurs, palefreniers, garçons ou valets, etc., on ne saurait en déterminer le nombre ».

D'un autre côté, dans l'Annuaire Officiel de la Turquie (1929-1930), j'ai vu les statistiques et les renseignements

nécessaires qui sont tout à fait contradictoires avec ceux que j'ai indiqués ci-dessus. Cependant, les chiffres de cet annuaire étaient basés sur le tout récent recensement général qu'on avait fait en Turquie en 1926.

Ce recensement, ayant été organisé et surveillé par des experts européens, son authenticité devrait donc être incontestable.

Selon les résultats obtenus, la totalité des habitants de la région, où les Kurdes vivent en masse avec les autres éléments de la Turquie, atteint à peine 1.500.000.

Cependant, il ya aussi les autres éléments, surtout les Turcs, excepté quelques endroits comme Hakiari (1), Mouch, ils n'y sont pas moins nombreux que les Kurdes. Principalement dans les vilayets: Bayézit, Mardin, Diarbékir, Elaziz, Malatia, Ourfa, les Turcs forment une majorité écrasante.

Alors, quel est le nombre de la population kurde et où est la vérité ?

Pour mettre la question entièrement au jour, j'ai extrait les chiffres nécessaires en faisant une liste, document dont l'original se trouve dans l'Annuaire Officiel de la République Turque.

On peut alors comparer et examiner la question à l'aide de cette liste plus nettement que ceux qui ont basé leurs calculs sur des suppositions quelconques.

(1) Les Kurdes forment à Hakiari 56 %, à Sirt 60 %, à Guentch 79 % de la population.

(Mémoire de la Délégation kurde, présenté à la Conférence de la Paix en 1919).

EXTRAIT DE L'ANNUAIRE OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TURQUE DE 1929-1930

VILAYETS (Départements)	KAZA (Districts)	NAHIYES (Communes)	KEUIS (Villages)	NUFOUS (Population)	MESSAHE I SATHIYE (Superficie)	NOUFOUS KESSAFETI Densité de population
Bayazit	7	7	802	104.586	73.250	1,6
Haklari	4	8	260	24.980	15.505	3,4
Van	8	17	1.060	75.329	21.605	5,4
Mouch	9	20	1.338	90.631	16.507	9,0
Sifird	7	9	736	102.433	11.320	14,0
Mardin	9	13	910	183.471	13.045	13,0
Diarbekir	6	12	1.196	194.316	14.875	12,0
Elaziz	12	33	1.305	213.777	17.813	19,5
Malatia	8	30	1.126	306.882	15.730	12,8
Ourfa	8	11	1.541	205.595	15.880	
	78	160	10.274	1.502.000	215.530	

D'après ce résultat, les Kurdes ne pouvant former qu'à peine la moitié des habitants de cette région, leur nombre ne devrait donc pas atteindre un million. Néanmoins, il y a encore des Kurdes dispersés en Turquie, qui ne figurent pas évidemment sur cette liste.

Par conséquent, en considérant également l'existence de ces Kurdes, on peut évaluer, assez raisonnablement, le nombre de ceux-ci à 1 million.

En ce qui concerne les Kurdës des autres pays, en Irak, par exemple, vivent 494.007 âmes de ce peuple. Ce chiffre a été emprunté au dernier recensement du Gouvernement de l'Irak en 1922-1924.

En Transcaucasie, avant la Grande Guerre, en 1911, on faisait un recensement, par lequel on avait dénombré 125.000 kurdes, y compris 25.000 Yésidis. Cependant, les anciens recensements n'avaient pas compté séparément les Kurdes de Zangazour, Djevanchir, Djebrail et Arech.

Quant à la Syrie, depuis la région d'Alavit jusqu'à la frontière turco-syrienne, habitaient, avant la guerre, selon les données du consul russe ZIMMERMAN, 125.000 Kurdes. Ce chiffre était plus ou moins approuvé par GUINET et HARTMANN (1).

Aujourd'hui, une partie de ces Kurdes restant au-delà de la frontière turque, le nombre actuel de cette population en Syrie peut être diminué de 100.000 âmes. Du reste

(1) Guinet, « *La Turquie d'Asie* », Paris 1892.

Hartmann, « *Das Liva Halëb* », Berlin 1894.

les kurdes d'Alep et de Damas sont compris dans ce chiffre.

En Perse, la situation des Kurdes paraît plus nette qu'ailleurs, car tous les ouvrages sont presque unanimes pour fixer le nombre des Kurdes à environ 700.000. Les tribus Louris et Bakhtiyaris peuvent être comprises dans cette totalité.

Ce qui est plus difficile, c'est de déterminer le nombre de Kurdes du Belouchistan et ceux de l'Afghanistan.

Pour ces deux pays, je dois me conformer à la supposition de l'auteur du « Tarikh-i-kurdan » (Histoire des Kurdes).

Selon cet auteur, il y a, en Bélouchistan, 350.000 kurdes, qui vivent en nomades. Il semble que la fameuse tribu Brahoï y est comprise avec tous ses embranchements.

Quant à l'Afghanistan, les Kurdes de Hérat, malgré leur existence vague, ne devraient pas dépasser 20.000 âmes.

En résumé, la population kurde de tous les différents pays, peut être évaluée, approximativement à 2.799.000 individus répartis ainsi qu'il suit :

Kurdes de la Turquie (d'après le recensement de 1926)	1.000.000
Kurdes de l'Irak (d'après le recensement de 1924)	494.000
Kurdes de Transcaucasie (d'après le recensement de 1911).....	125.000
Kurdes de la Syrie (ZIMMERMAN, HARTMANN, GUINET)	100.000
Kurdes de la Perse (par une supposition unanime)	700.000
Kurdes du Beloutchistan (selon l'auteur du Tarikh-i-Kurdan)	350.000
Kurdes de l'Afghanistan (Hérat).....	20.000
	<hr/>
	2.789.000

ORIGINE DES KURDES

L'Asie Occidentale est un éternel champ de luites entre les différents peuples. A l'aube de l'histoire, nous y voyons déjà le théâtre de nombreuses querelles et de conflits sanglants entre les peuplades les plus diverses et aujourd'hui l'enchevêtrement des éléments ethniques y est poussé à son comble, principalement dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate.

Lorsque les premières tribus aryennes, venues du plateau de Pamir, se furent établies soit dans les vallées du Sind, soit sur le plateau de l'Iran, les émigrants qui vinrent ensuite ne trouvèrent plus d'autre route ouverte que celle de l'ouest.

Ils se heurtèrent aux chaînes de montagnes qui séparent l'Iran de l'Asie Mineure.

Ces contrées, qui étaient déjà peuplées par les divers groupes touraniens ou sémitiques, ne purent donner asile aux nouveaux venus que grâce à leur nature accidentée.

En effet, tout ce pays n'est qu'un massif d'une hauteur remarquable et les ramifications des chaînes, qui le traversent, découpent ces régions en vallées, rendent les communications très difficiles.

Le climat plus tempéré et totalement différent de celui

de la plaine de l'Iran et de la Mésopotamie, attirait, dans ces vallées douces et couvertes de verdure, les nomades de toutes races.

Ces tribus une fois installées se développèrent indépendamment les unes des autres, en formant de nombreuses principautés et même, parfois, de forts royaumes, tels que : *Namri*, qui commençait à la rive gauche du Zab inférieur et occupait la partie nord du Zagros; *Vanna* ou *Manna*, au sud du lac de Van, et *Moussassir*, sur les rives septentrionales du même lac. A l'ouest de ce dernier, dans la fourche du Tigre et de l'Euphrate, avait régné le Mitanni, avec ses vassaux, Mouharro, Soubarrou, Naharroyen.

Du côté du lac d'Ourmia, il y avait également plusieurs populations, dont le *Kharrou*, le *Mada*, le *Madakhir* et *Khoubouskia* restèrent plus célèbres.

Ainsi, dans les montagnes de Garin (Erzérourm), les *Milidas* (Melitens), et près de l'Ararat, la tribu *Ourartou*, qui y étaient installées.

Cette dernière, qui s'appelait essentiellement *Khaldi*, mais qui était plus célèbre sous le nom assyrien « *Ourartou* » (qui signifie en hébreu « *Arara* »), avait formé un puissant royaume dans cette région, vers le IX^e siècle avant J.-C. A la suite de l'arrivée des Arméniens vers le VII^e siècle, les Khaldis furent dispersés et refoulés dans les montagnes, mais leur nom a survécu dans la toponymie de la région du lac de Van.

M. MINORSKI, trouve une certaine ressemblance consonantique, entre le nom *Khaldi* et *Kardou*, dont le dernier signifie (en akkadien-assyrien), « fort », « héros », et

les auteurs classiques considèrent ces Kardous comme les ascendants des Kurdes. D'après M. René Grousset, Kardou = Ourortu était un Etat de race Caucasienne qui occupait l'Arménie actuelle 714 ans avant J.-C. (Les Civilisations de l'Orient, p. 72).

Toutefois, l'Encyclopédie Britannique envisage, comme ancêtres des Kurdes, l'existence d'une autre peuplade, qui s'appelait « *Gutus* » et venait du côté de Touran.

Ces *Gutus*, depuis une époque très reculée, habitaient dans les régions montagneuses de l'Assyrie, et ont conservé leur indépendance politique avec les Syriens, les Hittites, les Susiens, les Elamites, les Akkadiens de Babylone, et pendant tout le règne de l'Empire Assyrien.

Le nom de *Gutus* a beaucoup d'analogie sémitique-akkadienne-assyrienne, avec les noms *Kardu* (héros, fort), *Karadu* (être fort), et, finalement, s'est identifié avec les noms *Carduque* et *Kurde*. Mais, la distinction légitime entre ces mots, au point de vue linguistique, n'est pas définitivement résolue et le problème nécessite encore des recherches minutieuses.

Quant à l'indépendance de ces *Gutus-Kardu*, la question reste toujours dans l'équivoque, relativement à plusieurs expéditions sanglantes que les rois d'Assyrie firent jusqu'au Caucase, et dont les détails nous ont été fournis par des inscriptions authentiques.

Il existe des récits de l'époque du Royaume d'Assyrie. Entre autres, le récit somptueux du Palais d'Ellassar, qui nous instruit amplement sur le sort des différentes peuplades qui s'étaient installées dans les vallées montagneuses du Tigre, et où le caractère orgueilleux et la

domination écrasante des rois assyriens sont très accentués.

Il s'agit d'une expédition de Toukla-Habat-Assar 1^{er} (1130 avant J.-C.) contre le Naïri (pays du haut-bassin du Tigre). Voici cette narration :

« J'ai traversé des marais inaccessibles, des contrées fiévreuses, dans lesquelles personne, parmi les rois antérieurs, n'avait pénétré; j'ai passé des chemins difficiles, dans des fourrés épais...

« Je me suis frayé un passage dans des chemins escarpés, avec mes chars aux roues d'airain... Vingt-trois rois du pays de Naïri, avaient, sur les frontières de leur territoire, disposé leurs chars et leurs armées. Ils vinrent à ma rencontre, pour me livrer combat et bataille; je les ai refoulés par la puissance de mes armes...

« Les villes furent brûlées et détruites, et les biens des vaincus furent offerts au dieu Samas.

« Les fils des rois de Naïri, d'abord réduits en esclavage, obtinrent bientôt la liberté, moyennant un tribut de 1200 chevaux et de 2000 bœufs ».

Près des sources du Tigre, Toukla-Habat-Assar 1^{er} fit graver sur un bas relief son image et cette inscription qui éclaire singulièrement la position politique de la contrée où on cherche les origines des Kurdes.

« D'après la volonté d'Assour, de Samas, de Bien, les Grands-Dieux, mes seigneurs, moi, Touklat-Habat-Assar, roi du pays d'Assour, fils de Montakhil-Nabou, roi du pays d'Assour, le vainqueur des peuples depuis la grande

mer du pays d'Akhari (Phénicie), qui domine la mer, jusqu'au pays de Naïri... j'ai soumis le pays de Naïri ». (MASPÉROT, « Histoire ancienne des peuples de l'Orient »).

Thureau Dangin a trouvé la mention d'un pays *Kardaka* (Revue d'Assyriologie, V, 99, VI, 67), sur deux pierres de seuil sumériennes datant d'environ 2000 ans A. J.-C.

Selon DERIVER, ce pays devait être situé au nord du lac de Van, où « Chéref-namé » nous parle de la ruine d'une ancienne forteresse.

HÉRODOTE ne mentionne pas les Kurdes; mais STRABON et POLYBE en font mention comme de bons archers et d'excellents cavaliers.

C'est surtout XÉNOPHON qui les a rendus célèbres, sous le nom de *Carduques*. Cet illustre Athénien, dans son « Anabase », en racontant la Retraite des Dix-Mille, se plaint des attaques incessantes des Carduques, pendant la traversée des montagnes de ce peuple vaillant.

A cette époque là (400 ans avant J.-C.), le pays Carduque s'étendait jusqu'au Centrite, fleuve qui servait de limite entre ce pays et l'Arménie. XÉNOPHON employa sept pénibles jours pour traverser ce pays montagneux.

Il décrit ses souvenirs ainsi :

« Regarde ces montagnes, répondit Christophe, elles sont inaccessibles; nous n'avons, pour sortir d'ici, que ce chemin escarpé, que tu vois; et tu peux remarquer une multitude d'hommes qui le défendent. Voilà pourquoi je

me suis hâté: si je ne t'ai pas attendu, c'est que je voulais les prévenir, s'il était possible, et me rendre maître des hauteurs; nos guides m'assurent qu'il n'y a pas d'autre route.

**

« Les Carduques ne se rendirent point aux invitations des Grecs et ne montrèrent aucune disposition pacifique.

**

« Le chemin étant fort étroit on avait employé un jour entier à monter et à descendre.

**

« Ce jour même, on cantonna et se reposa dans les villages situés au-dessus de la plaine arrosée par le Centrite, fleuve large d'environ deux plèthres, qui sépare l'Arménie du pays des Carduques. « Le fleuve est éloigné de six ou sept stades de leurs montagnes ».

« Les vivres qu'on trouvait et le souvenir des maux passés, rendaient ce jour agréable aux Grecs: car, pendant les sept jours employés à traverser le pays des Carduques, ils avaient eu sans cesse les armes à la main, et ils en avaient plus souffert que de toute la puissance du roi et de la perfidie de Tissapherne.

« Se croyant délivrés de ces maux, ils goûtèrent avec délices les douceurs du sommeil. »

A la fin de son récit, XÉNOPHON ajoute que les *Carduques*, les *Chalijpes*, les *Chaldéens*, les *Macrons*, les *Colques*, etc., étaient des peuples autonomes.

Ils ont même conservé leur autonomie sous le vaste empire des Achéménides, qui enveloppait leur territoire de toute part, et les satrapes n'osaient pas les menacer. On raconte qu'une armée perse de 120.000 hommes, qui avait voulu pénétrer chez les Carduques pour les réduire à l'obéissance, fût complètement détruite dans les défilés où elle s'était imprudemment engagée. Cependant, ils ont rendu de grands services aux armées de Cyrus et de ses successeurs, à titre de mercenaires.

Après la chute de l'Empire Achéménide, ils ont passé successivement, sous l'influence des Macédoniens et, à la mort d'Alexandre-le-Grand, sous celle des Séleucides, (Syrie), des Arsacides (de Parthe), et des Sassanides (de Perse).

À ce propos, l'Encyclopédie Britannique ajoute que, si nous voulons juger d'après la tradition, et ce qui reste dans le pays, les rois arsacides, (c'est-à-dire des Parthes, dont on peut retrouver les débris dans les Turcomans, peut-être aussi les Kurdes. — Larousse), comme « *Gotarzes* » est un nom qu'on peut traduire par « chef de Gutus », traditionnellement, on croit ce chef le fondateur de « *Gouran* », la principale tribu du sud du Kurdistan.

Le nom et le titre de ce fondateur sont encore conservés dans une inscription grecque à Béhistan, près de la capitale kurde Kermanchah.

Toutefois, il n'est pas encore certain que les *Gutus* ou les *Carduques* appartiennent à la même race et que les

Kurdes soient issus de cette souche. Seulement, ce qui est sûr, c'est que le pays des Carduques fût toujours un foyer pour les Kurdes.

Sur ce sujet, l'Encyclopédie de l'Islam raisonne ainsi :

« Il est probable que l'existence de l'élément kurde avait eu lieu de l'est (la Perse occidentale) à l'ouest (le Kurdistan central), mais rien n'empêche qu'avant l'arrivée des Kurdes, il eût existé, au Kurdistan central, une nationalité d'origine différente, mais portant un nom similaire, « Kardu » et qui, ensuite, s'amalgama avec les Kurdes iraniens ».

De son côté, M. Eugène PITTARD, lors de son plus récent voyage en Turquie, en rencontrant quelques nomades kurdes éparpillés sur sa route, manifeste ses idées sur ce peuple par ces phrases :

« Quels types superbes que ces pasteurs kurdes, avec leur figure aux traits marqués, leur long nez droit, leur visage d'Assyriens des bas-reliefs, leurs yeux et leurs cheveux noirs.

« Leurs femmes, qui ne sont pas voilées, portent de longues tresses, descendant sur les épaules.

« Depuis hier, nous rencontrons souvent de ces campements. C'est que nous sommes dans les confins du Kurdistan, pays rude, peuplé par de rudes habitants, descendants de ces violentes tribus qui, sous des noms divers, — les Médés, les Assyriens, peuvent être considérés, en partie, comme leurs ancêtres — bouleversèrent, au long de plusieurs siècles, l'Asie Mineure. Cruelles, toujours prêtes

à la lutte ces populations ont laissé, dans l'Antiquité, un nom qui s'est projeté jusqu'à nous ».

PETER LERCH, à son tour avait envisagé quelques rapports ethnographiques, entre l'origine des Kurdes et celle des anciens Chaldéens. (Son ouvrage, publié en 1856, sous le patronage de l'Académie de Saint-Pétersbourg).

Selon Sir Henry HOWORTH (*Geographical Journal*, febr. 1894, p. 93) toute la population montagnarde de la région Turco-Pérse appartenait, à l'aube de l'histoire, à la même race, et parlait la même langue qui serait peut-être le Georgien.

Tandis que, l'Encyclopédie de la philologie Iranienne (GEIGER-KHUN, *Grundriss der iranischen Philologie*, 1895-1904) estime qu'en « Gordyene » on a toujours parlé une langue à part dont l'origine devait être iranienne, et c'est peut-être pendant le règne des Mèdes et des Perses que la population de cette région adopta leur dialecte iranien.

En tout cas, l'origine des Kurdes n'est pas encore suffisamment éclairée et exige une longue recherche scientifique.

ETYMOLOGIE DU MOT KURDE

L'étymologie du mot *Kurde* aussi à son tour n'est pas encore certainé; de plus, sa prononciation est bien déformée par les autres nations.

Les Persans prononcent « *Gurde* ». Ce mot, également, est un adjectif, qui signifie : *courageux, héros*.

On l'emploie aussi, en formant le pluriel, comme *Kurdan* ou *Gurdan* : les Kurdes.

Le « Chah-nâmé » (épopée des rois), chef-d'œuvre de FIRDEVSI, mentionne le nom Kurde sous les différentes formes que nous venons d'exposer.

Les Kurdes sont connus également dans l'ancienne Perse, sous le nom *Koudraha*, mentionné sur les inscriptions de Persépolis.

Les Grecs prononcent, depuis XÉNOPHON, *Carduques* ou *Gordéens*, mots que les géographes et les historiens anciens employèrent selon les prononciations grecques.

En français, on écrit presque toujours *Kourde*. Cette manière d'écrire convient parfaitement à la prononciation des paysans turcs, qui signifie : « le loup ».

Les Arméniens employèrent le nom *Kardoukh*. C'est ainsi que CHEMSEDDIN SAMI BEY supposait, dans son ouvrage

« Kâmous el Aalam », que XÉNOPHON apprit le mot Carduque peut-être par un Arménien.

Les Arabes, comme les Persans, employèrent — toujours en formant le pluriel — *Ekrad* (les Kurdes), *Bilad ul Ekrad* (les pays kurdes).

REISKE dans son commentaire sur Constantin Prophyrogénet Décerimoniis, écrivait « *Chaldi et Kordi vel curti, gordyaiei idem* » .

Georges PERROT va encore plus loin, en cherchant l'étymologie du mot Kurde, dans la racine *Kar, Agir*, qui se trouve dans le Zend, l'ancienne langue de la Perse, comme dans le sanscrit, et que l'on reconnaît dans le grec (*Χρ-αίειν*) et dans le latin « er-eare ».

Les Kurdes ont donc fait comme les Francs, comme les Germains, comme tant d'autres peuples; le nom qu'ils ont pris n'est autre chose qu'une épithète louangeuse, naïve expression de leur énergie et de leur courage, espèce de défi à l'adresse des voisins, des ennemis. (G. PERROT, « *Revue des Deux Mondes* », 1865).

D'après « Chéref-nâmeh », le mot « *Kurde* » est apparemment synonyme de « brave », car, d'après lui, la plupart des vaillants héros du monde et des preux les plus renommés seraient originaires de cette nation.

C'est pourquoi, Rustème, fils de Zâl, ce preux, au corps d'éléphant, ce guerrier doué d'une force colossale, qui vivait sous le règne du roi Key-Koubad, appartenait à la nation kourde, mais, comme il était natif du Sistan, il devint célèbre sous le nom de Rustem-i-Zabouly (nous

disons Rustème Zal), et Firdousi de Tôûs, auteur de « Chah-namé » lui applique l'épithète de Kurde.

Behram ou Bahram (varanès) Tchoubin (ressemblant à un bâton), ce héros de son siècle, qui avait été élevé dans le Turkestan et le Khorâçan, et qui remonte à la généalogie des rois kurdes (Kertes) et des souverains du Goûr, appartenait également à la race kurde.

GÉNÉALOGIE DES KURDES

Après s'être convertis à l'islamisme, les Kurdes restèrent plusieurs siècles sous la domination arabe, et, ce contact produisit, fatalement, un métissage et un croisement des races. Sous l'influence du sentiment religieux, plusieurs familles kurdes se reconnaissent pour ancêtres de hautes personnalités arabes.

Leur conviction allant encore plus loin, ils cherchent même leur origine dans ce peuple, les uns, en prenant la souche de *Rabya bin Nizar bin Moad*, les autres, en prenant celle de *Moudar bin Nizar*.

Parmi les Kurdes, il y a même des familles qui prétendent être issues du Prophète.

Le célèbre *Cheikh Oubeidoullah*, qui bouleversa la situation politique de l'Empire Ottoman vers 1880, en réunissant plus de dix mille cavaliers, pour attaquer la Perse et envahir la région du lac d'Ourmia, était un chef de secte musulmane et un descendant du Prophète.

Le secret de son influence sur les Kurdes venait de ses qualités spirituelles.

D'après une opinion répandue chez les Arméniens, l'origine d'une partie kurde serait dans leur race.

Cette prétention s'appuie sur le fait qu'il y a encore,

parmi les Kurdes, des familles et des tribus qui portent les noms de chefs de satrapies arméniennes tels que les *Mamekani* que l'on croit être les descendants de la satrapie *Mamikonian* qui gouvernèrent la province de *Taron (Mouch)*, et les tribus *Rachki* de la satrapie *Rach-down*.

Et, selon M. PORTAKALIAN, la tribu *Duderi* (nom qui signifie : deux églises, en kurde), prétend, d'après sa tradition, être d'origine arménienne.

A leur tour, les Kurdes prétendent que les Arméniens actuels ne sont pas autre chose que les descendants des Kurdes, séparés à une époque assez reculée.

La vérité est qu'entre ces deux races, il y a une certaine relation de voisinage qui produit, finalement, une affinité parfois même involontairement.

Les Kurdes n'hésitent pas à se marier avec les jeunes filles arméniennes; ce mariage est conclu souvent entre eux par un enlèvement, ce qui est assez habituel dans les sociétés primitives; on ne voit là qu'une coutume chevaleresque et une manifestation de bravoure.

La plupart des ouvrages européens semblent ne pas saisir ce trait de la psychologie des sociétés primitives et tirent de ce fait un argument de propagande contre les Kurdes.

Nous examinerons cette question, en étudiant les caractères de cette race.

En ce qui concerne les documents et la tradition de la Perse sur l'origine des Kurdes, d'après le récit de « Chah-nâmé » (Epopée des Rois), les Kurdes, étant

iraniens, ont été dispersés par la tyrannie du roi *Dahhak* (*Zohak*), monarque légendaire de l'antique perse (1).

Ce roi, surnommé « *Môran* » (aux serpents) ou *Zôlim* (tyran), succéda à Djemchid. Son règne fut considéré comme le plus malheureux de l'Iran.

En plus de sa cruauté, ce monarque avait encore, par un effet du hasard, sur les épaules, deux excroissances (sorte de chancres, en terme de médecine), qui ressemblaient à deux serpents levant la tête.

Par suite de cette infirmité extraordinaire, Dahhak était en proie à des souffrances si cuisantes qu'il ne se sentait plus la force de les supporter.

Les médecins, les plus expérimentés de son temps, firent en vain tous leurs efforts pour guérir le monarque de cette terrible maladie. Leur traitement resta sans effet.

Un jour, Satan apparut à Dahhak, sous les traits d'un médecin, et lui dit que le seul remède à ses maux con-

(1) Les rois Mèdes étaient décidément des Touraniens, ce sont eux qui ont écrit dans l'écriture et dans la langue non aryenne du second système; c'est là qu'ils ont puisé leurs noms connus dans l'histoire.

Les Arméniens qui puisaient l'histoire orientale en majeure partie aux sources grecques, ont changé le nom d'Astyage en Azdehak; de là des savants européens sont partis pour l'identifier au Zend Azidahaka, « le serpent mordant » le fameux roi impie Zohak de la légende persane.

(*Le peuple et la langue des Mèdes*), Jules Oppert.

sistait en deux cervelles de jeunes gens, dont il faudrait oindre la surface du chancre.

Par hasard, après avoir appliqué ce traitement, les douleurs de Dahhak se calmèrent un certain temps.

Dahhak (Zohak) nourrissait donc ainsi ses serpents, en leur faisant servir, chaque jour, à chacun, une cervelle d'homme jeune.

C'était, évidemment, un fléau pour le pays : chaque nuit, dans la cuisine de Dahhak, deux jeunes gens étaient sacrifiés pour la pâture des serpents.

Il arriva un jour que deux Parsis, animés d'une foi pure, issus tous deux de la race des Padichahs, et dont l'un était le pieux *Armdyel* et l'autre le vertueux *Guermdyel*, se rencontrèrent à la cour. A la suite de plusieurs pourparlers, ils convinrent enfin d'essayer d'arracher à la mort, au moins, l'une des deux victimes.

En conséquence, ils résolurent d'apprendre à apprêter les mets qui devaient être servis à la table du tyran et restèrent attachés au service de la cuisine royale.

Grâce à leurs talents culinaires, ils préparèrent le plat de cervelles, en faisant un mélange bien proportionné d'une cervelle d'homme avec une cervelle de mouton, et ils réussirent, par leur habileté, à tromper les serpents et sauvèrent, ainsi, chaque jour, la vie d'un homme.

Lorsque le nombre des rescapés atteignit quelques centaines, les cuisiniers devinrent inquiets de les garder en cachette; ils leur offrirent un troupeau et les envoyèrent dans le désert.

Ces gens errèrent ainsi, avec leur troupeau, de climat en climat, et créèrent, finalement, un nouveau peuple,

qui s'appela « *Gurde* » (qui signifie: courageux, brave); ils étaient considérés comme des enfants perdus de la race iranienne.

Djihan-numâ (Cosmorama) ajoute: comme ils eurent longtemps de l'aversion et de la répugnance pour le commerce des hommes et pour la fréquentation des villes, ils adoptèrent un genre de vie et créèrent une langue particulière, habitèrent les montagnes, cultivèrent et firent croître les forêts et les coteaux; quelques-uns même, ayant amassé des richesses et acquis des troupeaux, se répandirent dans les plaines et les déserts.

La légende de Dahhak (Zohak) est très connue en Orient. La tyrannie de celui-ci prit fin, grâce à un soulèvement général, dont l'instigateur fut un simple forgeron, nommé *Gudvé*.

Voyant un jour son enfant enlevé par les agents du roi et se doutant qu'on le conduisait sûrement à la cuisine royale pour lui arracher la cervelle, le pauvre forgeron se révolta, devant ce crime odieux, et, sous l'empire de l'amour paternel, transformant son tablier en étendard, il attaqua le palais et réussit à tuer Dahhak.

Ce jour, où la Perse fut enfin libérée de la tyrannie de Dahhak, fut un véritable jour de fête, qui s'appelle « *eîdi kurdi* » (fête des Kurdes). On le célèbre encore, le 31 août, à Demâvend (1).

(1) C'est ce jour-là que Dahhak fut enchaîné et suspendu dans une caverne noire de cette montagne.

Cette fête se nommait aussi « *Elmehridjan* ».

(Mas-oudi, *Murâdjul-déhéb* « *Les Prairies d'Or* »).

D'ailleurs, le tablier de *Guâvé*, qui porte le nom « *Dirêfchi-Guâviani* » (étendard de *Guâvé*), fut conservé comme une relique, jusqu'à la guerre de *Kadiciyé*. C'est à la fin de cette guerre que la Perse et son étendard sacré tombèrent aux mains des Arabes, sous le règne du Khalife Omar (1).

Selon le *Chéref-nâmé*, les plus anciennes tribus kurdes sont les *Badjnavi* et *Bokhti*. Les chefs de ces tribus, *Badjan* et *Bokht* seraient considérés comme les ancêtres du peuple kurde.

De l'autre côté, Masoudi rattache le nom et la racine de *Kurde*, arabe *Karrada*: les Kurdes seraient les enfants de jeunes esclaves et du démon *Djasad*, chassé par Salomon.

Selon l'Encyclopédie de l'Islam, il y a encore une autre légende répandue, surtout dans le nord et dans l'ouest: les Kurdes étaient autrefois divisés en deux branches, *Milan* et *Zeilan*, les premiers venus d'Arabie, les seconds de l'est. Les *Zeilans* seraient considérés comme une race inférieure.

Quant aux différentes races de Kurdes et à leurs diverses espèces, leur origine est sujette à discussion.

Mas-oudi, dans son précieux ouvrage *Mouroudj-ul-déhéb* (Les Prairies d'or), 912 J.-C., résume les opinions de son époque ainsi :

(1) D'après Mas-oudi, cet étendard était en peaux de tigres; il avait 12 coudées de longueur sur 8 de largeur et était monté sur des bampes de bois qui se rejoignaient.

Les uns sont d'avis qu'ils descendent de *Rebia*, fils de *Nezâr*, fils de *Moad*, fils de *Bekr*, fils de *Vaïl*. Ils s'isolèrent dans les anciens temps et gagnèrent les montagnes, par suite de différents évènements qui les y engagèrent. Ils y vécurent dans le voisinage des peuplades aborigènes, qui habitaient les villes et les pays cultivés, et qui se composaient de *Adjem* (barbares, ignorant l'arabe, Achéménides ?) et de Perses, et Furs.

Ils renoncèrent à leur langue maternelle et leur idiome devint barbare (*adjemi*).

C'est ainsi qu'il se forma, pour toutes les espèces de Kurdes, une langue qui leur est propre, c'est-à-dire *kurde*.

D'autres sont d'avis que les Kurdes descendent de *Moðar*, fils de *Nézâr*, qu'ils ont eu pour auteur kurde, fils de *Mourad*, fils de *Sza-Sza*, fils de *Hevazine*, et qu'ils s'isolèrent dans les anciens temps, à cause des combats qu'il y eut entre eux et les *Gassanides*.

Suivant quelques-uns, les Kurdes descendraient de *Rebi-a* et de *Modar*, et ils se seraient réfugiés dans les montagnes pour y chercher de l'eau et des pâturages. Là, ils auraient renoncé à la langue arabe, pour adopter celle des peuples voisins.

D'autres enfin les font descendre des filles esclaves de Salomon, fils de David.

Lorsque ce roi fut privé de sa couronne, le démon *Djaçad* assaillit celles de ses esclaves qui étaient infidèles et les rendit mères, les esclaves croyantes ayant invoqué l'aide de Dieu contre ses atteintes.

Salomon, quand Dieu lui rendit sa couronne, apprit que ses esclaves avaient mis au monde des enfants provenant

de cet accouplement avec le démon, les fit expulser (*karrad*) dans les montagnes et les vallées et permit aux enfants de s'y fixer avec leurs mères. Leur famille s'accrut avec le temps et devint la souche de la race kurde.

L'opinion la plus répandue et la plus certaine est qu'ils descendent de *Rébydh*, fils de *Nizar*.

Une de leurs tribus, les *Schouhadjiin*, qui habitent le mah de Koufa et le mah de Basrah, c'est-à-dire le territoire de Deinaver et de Hamadan, se reconnaissent unanimement pour les descendants de *Rebyah*, fils de *Nizar*, fils de *Moad*.

D'après *Noukhbet ul Dehr* (1392 J.-C.), les Kurdes seraient les fils de *Kurd* que l'on nomme *El Akrad*.

Aboul Yakzân a prétendu que *Kurd* était fils de *Amr*, fils de *Amir*, fils de *Maou ssema*. Ce peuple se serait réfugié dans la contrée qu'il occupe encore aujourd'hui, à l'époque de l'inondation du torrent de Arine et de la dispersion des habitants de Yémen qui se répandirent de tous côtés.

Kâmous (Océan) explique le mot *Kurd* ainsi : *Kerd* est un nom qui signifie : *conduire, faire marcher les troupeaux*. Il signifie encore *poursuivre l'ennemi*; il a aussi le sens de *couper*.

D'après *Burhani Kâthi*, *Kurde* est le nom d'une nation célèbre : « *ekrad* » (au pluriel). C'est un peuple renommé, fils de *Amr-Mouzeikia*, fils de *Aamir*, fils de *Maou ssema*.

En admettant l'hypothèse de *Kâmous* sur la généalogie

des Kurdes, l'origine de ce peuple remonterait à la fin du IX^e siècle avant J.-C.

En effet, *Mouzeiq-ia* avait occupé le trône de Yémen, vers l'année 920 avant J.-C. et son fils aurait vécu à peu près au commencement du X^e siècle avant J.-C.

Selon les détails de *Burhdni-Kâhi*, qui s'accordent parfaitement avec le *Chah-nâmé*, le mot *Kurde* pourrait dériver de la racine arabe, qui est synonyme de « tard » et qui signifie « chasser », « bannir », « exiler ».

Dans ce cas, le nom de *Kurdes* offrirait une grande analogie de signification avec celui des Parthes, qui signifie également : bannir, exiler.

Du reste STRABON ajoute que *Carduchi* est un ancien nom des Parthes, dont le territoire était sur les bords du Tigre.

Suivant CHARMOY, le nom *Gordene* ou *Gordyana* offre la plus grande analogie avec l'adjectif pocopé russe « *Gorde* » (fier, superbe, orgueilleux) : c'est le caractère que tous les voyageurs attribuent à la nation kurde, de même que les auteurs anciens.

Djihan-numa de *Hadji Kalfa* prétend que le mot *Kurde* est le nom d'une dynastie du pays de *Gour*, sur l'ancienne province de *Cardouchia*.

D'après une autre opinion, les Carduques étaient un peuple belliqueux, que l'on considère comme les ancêtres des Kurdes. Ils habitaient la Cardouchia et les montagnes connues sous le nom de Cardouchi-montes.

Enfin, tous ces détails, et la diversité des avis, les auteurs anciens et nouveaux, nous expliquent clairement

que l'origine et la généalogie des Kurdes, avec leur position politique et sociale, ont mérité d'attirer sur eux la curiosité de la science.

Ainsi, à partir du XIX^e siècle, nous avons vu quelques savants européens s'intéresser vaguement à l'existence des Kurdes. Ils nous ont parlé brièvement dans leurs ouvrages de ce peuple; j'en ai extrait les passages intéressants suivants :

ANTHROPOLOGIE, ETHNOGRAPHIE DES KURDES

Presque tous les auteurs s'accordent pour reconnaître que les Kurdes ne forment pas une population homogène.

Ils se sont mélangés, partout, avec les envahisseurs de leur pays et avec leurs voisins (1). Cet amalgame est poussé à un tel point qu'aujourd'hui il est vraiment difficile de trouver une formule générale pour caractériser le type kurde.

Les voyageurs, qui ont traversé les pays kurdes, ont donné des renseignements morphologiques et caractéristiques les plus contradictoires sur ce peuple.

D'après le Colonel DUHOUSSET, ceux qui vivent dans les

(1) Epars sur une si grande étendue de pays, les Kurdes sont loin d'offrir un même type physique et ils appartiennent, certainement, à des races différentes.

Les uns sont croisés de Turcomans ou de Turco-Tartares, les autres mélangés d'Arméniens ou de Persans. (Elisée Reclus, « *Nouvelle Géographie Universelle* » T. IX).

Ils ont subi l'influence de nombreux croisements, en particulier avec les Turcs, mais ont conservé leur type primitif.

(« *La Grande Encyclopédie française* », T. XXI.)

bassins des lacs d'Ourmia et de Van, et que l'on considère comme les descendants des « *Koudraha* », mentionnés sur les inscriptions de Persépolis, des « *Carduques* » et des « *Gordyens* », dont parlent les auteurs grecs, sont de taille moyenne et de forte carrure, de traits fiers et bien accusés.

Mais, les Kurdes, généralement, ont le crâne fortement brachycéphale, le teint brun, les cheveux noirs, les sourcils larges et bien séparés, les cils longs, le nez gros et aquilin, les pommettes saillantes, la bouche grande, le menton avancé. « Leur type rappelle celui des figures des monnaies sassanides ».

M. MINORSKI trouve une certaine distinction entre les différentes tribus kurdes, en faisant comparer leurs photographies avec celles des autres peuples. Il compare, notamment, les photographies de *Kurdes Milli* (type arabe), *Girdi* (type moukri), *Kotchkiri* (type « juif-biblique »), *Chemdinan* (type nestorien) et *Hakhari*, qui figurent dans « *The Caliph's last heritage* » de Mark SYKES, aux pp. 321, 343, 373, 425, 429, où les types des Kurdes septentrionaux que donne Lynch Armenia II, fig. 109 (type turcoman) et fig. 114 (type original et type prononcé), et déclare, pour le moment, totalement illusoire toute idée de trouver une formule générale pour le type kurde.

RICH, à son tour, divise le peuple kurde en deux classes: les *Assiretas*, pasteurs et guerriers, et les *Gourans*, agriculteurs et sédentaires.

Les *Assiretas* sont moins nombreux que les *Gourans*;



mais, avec leurs qualités de guerriers, ils dominent toujours sur ces derniers.

Les pasteurs auraient les traits plus durs, le front plus proéminent, les lignes heurtées, les yeux petits et enfoncés sous leurs arcades, le regard habituellement fixe et comme effacé.

Ils ont souvent les yeux clairs, bleus ou gris; tandis que les agriculteurs ont les yeux et les cheveux noirs ou bruns, les traits réguliers, souvent presque grecs, et l'apparence douce.

SOLAK, va encore plus loin et prétend même que le teint, la couleur des yeux et la nuance des cheveux des Kurdes diffèrent à peine de ceux des races du nord européen. Il a même rencontré, en Perse, beaucoup de Kurdes blonds, que l'on prendrait aisément pour des Allemands, teinture artificielle des cheveux et costume oriental à part.

Le célèbre anthropologiste allemand Von LUSCHAN confirme l'opinion de SOLAK. D'après lui (Völker, Rassen, Sprachen 1922), les Kurdes sont des Aryens, dont les ancêtres venaient du nord de l'Europe, territoire généralement admis comme étant le pays d'origine de la race blonde dolychocéphale, aux yeux bleus, et il montre comme exemple les Kurdes de Nemroud-Dagh qui sont en général blonds et aux yeux clairs.

Cependant, Ernest CHANTRE n'a vu que trois blonds sur 158 individus. Il a étudié ce nombre de Kurdes entre Alep et Bayazid et parmi une dizaine de tribus.

D'après les résultats qu'il a obtenus, les Kurdes sont grands, vigoureux, bien musclés, avec les extrémités fines.

Leur regard farouche et leur teint basané rappellent les Bédouins et ils ont, comme eux, la tête rasée en partie. Beaucoup gardent une houppe sur le derrière de la tête. Leurs cheveux sont noirs, tout au plus châtains.

Les Kurdes portent rarement toute la barbe et ne sont jamais complètement rasés. La plupart ne portent que la moustache.

Le nez est généralement crochu, les yeux tout bruns ou plutôt marrons, plus ou moins foncés, et ne sont presque jamais bleus.

Cette observation de CHANTRE fait un contraste apparent, avec les indications de SOLAK et de RICH.

M. Eugène PITTARD confirme les observations de CHANTRE et ajoute que, parmi les Kurdes, le trait le plus caractéristique est la forme du nez chez les adultes, difficile à décrire d'une manière précise, mais qui forme l'indice le plus sûr pour reconnaître les individus de cette nation.

D'après les lettres explicatives que j'ai reçues à ce sujet la raison de toutes ces divergences entre tous ces savants c'est que chacun n'ayant pu étudier qu'une partie des tribus kurdes, ils ont obtenu, évidemment, des résultats plus ou moins différents.

En effet, les Kurdes ont généralement les yeux et les cheveux noirs ou foncés, le teint basané.

Mais, dans la vallée de Nemroud Dagh et aux environs de Zagros Karakouch, il y a des clans kurdes qui, conformément aux explications de Von LUSCHAN et de SOLAK sont blonds avec des yeux clairs ou bleus et le teint pres-

que blanc. On rencontre également des blonds parmi les **Lours**.

On prétend même que ces gens sont des descendants des anciens Croisés qui furent faits prisonniers et envoyés dans ces contrées par le Sultan Salaheddin (Saladin) (1).

Du reste, il est une chose certaine, c'est que les différentes tribus kurdes ne proviennent sans doute pas d'une souche unique (2).

Les Kurdes septentrionaux ressemblent parfaitement aux Turcomans, et, en Asie Mineure, leur mélange ethnique avec les Turcs est encore plus frappant.

Sur la frontière de la Syrie, les tribus Kurdes sont fortement influencées par leurs voisins, et, en Perse aussi, on peut distinguer la même composition ethnique des Kurdes avec les autres tribus, surtout avec les Turcs et les Turcomans, qui vivent ensemble, côte à côte, dans ces contrées, depuis une époque immémoriale.

D'ailleurs, les historiens trouvent les germes ethniques

(1) Leurs tribus, très nombreuses, se rattachent probablement aux Aryens et aux Touraniens. Quelques-unes, même, prétendent s'être mêlées à des Français envoyés comme prisonniers dans le Kurdistan au temps de Saladin.

(Bouillet. « *Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie* »)

(2) Les Kurdes, influencés de-ci de-là, par leurs mélanges avec les Turcs, rappellent au physique des Hadjemis.

(Deniker. « *Les Races et les Peuples de la Terre* »).

de ces deux peuples dans les éléments essentiels des anciens royaumes (1). Ainsi, ils rentrent dans les amalgames ethniques des Sumériens, des Chaldéens, des Assyriens, des Achéménides. Les puissants royaumes de Médie et de Parthe (2) se composaient de peuplades kurdo-turcomanes. Depuis lors, ces deux peuples ont décidé du sort de l'Asie Occidentale.

(1) Bérose, d'après le récit d'Eusèbe, caractérisait la Babylonie surtout comme le théâtre où se rencontraient les peuples les plus divers. Non seulement les Aryens venus de l'Orient touchaient les Sémites immigrés du Midi, mais les peuples septentrionaux de la souche ouralo-altaïque envoyaient jusque-là leurs postes les plus avancés.

Les premières souches connues, les habitants de l'Assyrie, étaient ces fils du Nord, provenant de l'Asie centrale et qui inventèrent l'écriture cunéiforme. Cette nation, d'origine altaïque, s'appelait Sumer.

Sumer (sumur) conjugué du verbe « sumurmek », qui signifie, en turc : « avaler tout » ; il s'agit de la gourmandise : « sumuren », gourmand.

(2) Voir Larousse. XIX^e siècle, *Le peuple et la langue des Mèdes*, Jules Oppert. et *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, Maspero.

SOCIOLOGIE DES KURDES

Les Kurdes ne sont pas assez nombreux pour pouvoir créer une unité politique durable. Ils se contentent de mener une vie particulière et presque toujours nomade.

Depuis la plus haute antiquité, la vie des Kurdes n'a pas trop changé.

Les grandes invasions achéménides, macédoniennes, séleucides, arabes, mongoles, turques, passèrent sur les contrées kurdes comme un orage et leur souvenir historique ne fut pas plus durable qu'un souvenir de décampement.

Les Kurdes restèrent toujours chez eux, plus ou moins intacts de ce genre d'invasions étrangères en se retirant dans leurs montagnes. Au moment du danger, ces massifs leur servaient de citadelles, et les conquérants de toutes nationalités évitaient à leurs forces de venir se briser contre ces rochers presque inaccessibles.

Donc, les pénétrations des autres peuples chez les Kurdes se firent toujours pacifiquement.

Les chefs des Kurdes conservaient leur pouvoir sur ces peuplades, en reconnaissant nominalement la suzeraineté de tel ou tel monarque. C'est ce genre de féodalité, qui

continua au Kurdistan turc jusqu'à la fin du XIX^e siècle, tandis qu'en Perse, il n'y a encore eu aucun changement.

« *Chéref-ndmé* » mentionné ainsi des quantités de familles qui ont régné des siècles entiers sur les tribus kurdes.

Les Kurdes aiment la vie nomade. Cette vie convient parfaitement à leur existence sociale; c'est pourquoi ils se sont dispersés dans toute l'Asie Occidentale, et ils continuent encore leur vie naturelle, sans être gênés par leur entourage. Tant qu'ils trouveront ces vastes contrées avec leurs rivières, leurs riches pâturages estivaux et hivernaux, ils continueront sûrement leur vie nomade.

N'ont-ils pas raison ? Y a-t-il une vie plus agréable que celle-là ? Une vie qu'on puisse mener au sein de la nature, avec toutes ses richesses gratuites et ses inexplicables charmes. Contempler les espaces ondulés, entendre le murmure des eaux et des oiseaux, respirer l'air pur et embaumé et dormir sans souci sous la douce lumière des étoiles, est un rêve pour les citadins qui succombent dans l'atmosphère viciée et malsaine des grandes villes.

Les Kurdes, heureusement, ne sont pas obligés de se masser ainsi. La Turquie est encore assez vaste, malgré qu'elle ait été bien réduite après la Grande Guerre; il est vrai qu'elle fut aussi bien démembrée, surtout dans le Kurdistan, où la densité de la population ne dépasse pas 8 habitants par kilomètre carré. En Perse, la position de la population est sensiblement la même.

Cette situation sociale favorise la vie nomade et, naturellement, on s'attache le moins possible à la terre.

Les Kurdes décampent, chaque fois que leurs troupeaux ont assez de pâturages, et ils traversent ainsi des centaines de kilomètres pendant une saison.

La vie passe, sans qu'ils s'en rendent compte, dans les champs et sous les tentes. Ce sont les femmes qui s'occupent de dresser les tentes, tandis que les hommes surveillent leurs troupeaux ou vont à la ville pour vendre leurs produits et acheter les choses nécessaires et surtout les articles de fantaisie (henné, khôl, cosmétiques, parfums, soieries).

Les femmes kurdes, plus que leurs autres sœurs, méritent d'être gâtées par leur mari. Elles ont des occupations accablantes. Elles se lèvent lorsque les premières blancheurs de l'aube apparaissent à l'horizon; elles commencent par traire le lait, soignent les troupeaux, préparent le laitage, les repas, font le ménage des tentes, fabriquent toutes sortes de tissus (toiles pour sacs à grains, tentes, vêtements pour la famille, qu'elles confectionnent aussi elles-mêmes) et tissent également les tapis.

Les femmes kurdes jouent en même temps un rôle social dans la vie nomade; elles mènent une vie plus libre que les autres femmes orientales et reçoivent même des visites en l'absence de leur mari.

Elles sont travailleuses, fidèles, douces et charmantes. Les jeunes filles kurdes sont réputées pour leur beauté. Elles sont grandes, souvent bien faites. Dans les familles aisées, elles s'habillent luxueusement.

Ernest CHANTRE, au cours d'un voyage en Kurdistan, vers 1880, fût l'hôte d'un chef kurde, dont il eut l'occa-

sion d'admirer la jeune femme. Il décrit son souvenir ainsi :

« Moushara (peut-être « Moussa Aga »), le Chef de Haïderanli, chez qui nous avons passé deux jours, avait trois femmes auprès desquelles nous avons eu le rare privilège d'être admis. La plus jeune, fort belle personne de vingt ans environ, était couverte de bijoux splendides et avait des allures fort civilisées.

« Son costume persan, tout de soie aux couleurs éclatantes, bleu, jaune et rouge ponceau, était des plus riches et des plus pittoresques.

« La fraîcheur de son teint et la distinction de sa mise, aussi bien que celle des deux compagnes qui l'ont précédée dans les faveurs du chef, faisaient un contraste apparent avec le teint basané et la tenue un peu délabrée de sa garde d'honneur ».

La promiscuité est une chose rare, parmi les Kurdes. L'adultère est puni impitoyablement et les coupables sont bannis de la société .

Les Kurdes sont très musulmans et fort corrects, loyaux; on peut tout leur confier, ils sont hommes de parole. Ils sont généralement illettrés mais ils apprécient la valeur de l'instruction.

Les chefs sont très respectés chez les Kurdes; les tribus ne se révoltent jamais contre leur chef. La hiérarchie sociale, jusqu'au dernier clan, est un élément essentiel de l'harmonie de la race.

La dissension entre les tribus kurdes est très rare, et

la solidarité de la race est une grande force pour ceux qui peuvent en profiter.

Ils ont rendu des services inoubliables à la grandeur de l'Empire Ottoman. Ainsi, le mouvement nationaliste et la dernière guerre de l'indépendance de la Turquie trouvèrent de fidèles alliés dans les Kurdes.

Le courage, l'honnêteté, le dévouement, sont les qualités essentielles de ce peuple. Sur ce sujet, tous les auteurs sont unanimes pour faire l'éloge de leur bravoure et de leur noblesse (1).

Tous les voyageurs qui ont traversé les pays kurdes ont gardé un bon souvenir de l'hospitalité qu'ils ont reçue. On parle bien aussi, parfois, de la tendance de ce peuple au pillage.

Je ne veux pas démentir catégoriquement cette opinion, qui, déjà, a été exagérément formée; mais, si l'on est un peu raisonnable, on peut excuser ces gens, qui doivent vivre dans ces montagnes arides.

D'ailleurs, y a-t-il une nation qui n'ait eu à souffrir de pareils méfaits au cours de son évolution sociale ?

(1) Bien que très guerriers, indisciplinés et très divisés, les Kurdes savent vivre en assez bonne amitié avec les autres peuples habitant leur territoire. Nous avons pu constater que de tous les Mahométans, ce sont les Kurdes avec lesquels les Chrétiens vivent dans les meilleurs termes. p. 47.

Extrait du Rapport de la Commission d'enquête de la Société des Nations concernant la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

Tous les anciens peuples de l'Europe ont été plus enclins au pillage que les Kurdes. Les Gaulois, les Francs, les Visigoths, les Vandales, les Huns et les Normands, troublèrent longtemps la sécurité de l'Europe entière.

Ceux qui n'avaient pas réussi sur terre, essayaient leur chance sur mer. Toutes les nations littorales ont connu la terreur répandue par les pirates durant des siècles sur les routes navales de la Méditerranée.

Les Kurdes sédentaires se déplacent aussi, en général, pendant l'été. Ils se rendent aux montagnes où ils campent assez primitivement.

Les lieux d'estivage sont souvent limités, lorsqu'ils sont aux environs d'une ville; mais, dans les grandes campagnes, qui sont encore libres et ne sont pas devenues la possession de particuliers, les tribus de différentes races peuvent errer aisément à travers l'Asie Occidentale en payant soit au gouvernement soit aux détenteurs des domaines une somme plus ou moins minime.

L'Asie Mineure et la Perse n'étant pas suffisamment peuplées, les vastes contrées de ces deux pays favorisent déjà la vie nomade. Là-bas, les villes aussi ne sont pas autre chose qu'un campement massé. Au point de vue de l'urbanisme, l'Asie Occidentale est encore à l'état embryonnaire.

Officiellement, chaque village a sa municipalité; mais, réellement, les grandes villes elles-mêmes sont loin d'offrir une organisation sanitaire. Ce n'est pas la faute des personnalités, ni l'absence de loi et de règlement. C'est une raison psychologique, dont il faut chercher l'origine dans la vie sociale de l'Orient.

Donc, les villages kurdes sont des espèces de campements hivernaux, où les tentes sont remplacées, en attendant le printemps, par les chaumières les plus simples (1).

Les familles y ont toujours une partie de leurs bêtes : Chats, chiens, chèvres moutons, vaches, ânes, chevaux, sont le charme de l'aspect de ces villages et, tout l'hiver, les enfants s'amuseut, dans la vaste cour de la maison, avec les agneaux, les chevreaux et les ânes. Les chiens, les chats et les volailles, à leur tour, se mêlent à ce cadre pittoresque ; finalement, chaque maison ressemble à une ferme plus ou moins primitive.

Les villages, souvent, se composent d'un clan ou d'une

(1) Les Kurdes sédentaires appartiennent en partie aux mêmes tribus que les nomades, d'autres à des tribus apparentées.

Les nomades Kurdes considèrent comme leur « home » permanent leur campement d'hiver, où ils passent la plus grande partie (environ les deux tiers) de l'année.

Leurs migrations ne sont que des déplacements temporaires vers des paturages plus hauts et plus frais pendant les mois de mai, juin, juillet et août.

Les nomades Kurdes ne diffèrent des sédentaires que par le fait qu'ils ont deux « homes ». Un dans la plaine, ou dans les grandes vallées des montagnes où ils se tiennent du mois de septembre jusqu'en avril, l'autre sur les versants des hautes montagnes et surtout sur les hauts plateaux, où il se tiennent en été.

Extrait du Rapport présenté au Conseil de la Société des Nations par la Commission constituée en vertu de la résolution du 30 septembre 1924 pour régler la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

tribu, qui, dès que le printemps arrive, se déplace entièrement.

La plupart de ces villages ont été constitués, nominale-ment, pendant la dernière moitié du XIX^e siècle, à la suite de la réforme administrative de l'Empire Ottoman.

Tous les nomades de l'Asie Mineure avaient été instalés par force dans différentes contrées du pays.

La Turquie voulait moderniser ses nomades. Pour cela, elle avait organisé plusieurs expéditions militaires contre ses nationaux, pour les forcer à renoncer à la vie errante.

Cette décision, stupidement appliquée, provoqua une hostilité générale dans le pays et, finalement, causa plusieurs révolutions contre le gouvernement du Sultan.

Ainsi se déclancha une guerre intérieure, qui dura plusieurs années et les tribus, qu'elles fussent turques ou kurdes, durent, à la fin, se soumettre à la décision gouvernementale.

Mais, la vie nomade, qui est une étape dans l'évolution sociale d'un peuple, ne devait pas se transformer instantanément, par une opération militaire, en une vie sédentaire.

Les conditions sociales de ces deux vies étant diamétralement opposées, l'Empire Ottoman avait perdu une grande partie de sa richesse nationale durant cette période de transition.

Car, les tribus étant immobilisées dans leurs lieux hivernaux, lorsque les premières chaleurs arrivent se trouvent affaiblies par cette atmosphère inhabituelle et souvent malsaine.

Bientôt, leurs troupeaux, privés de l'estivage, furent ré-

duits aussi, à leur tour, aux maladies, puis à l'anéantissement.

La conséquence imprévue de cette réforme prématurée fut très funeste : elle engendra une misère et une dispersion complète.

Ce ne fut pas une réforme, mais un véritable attentat contre la prospérité de la nation. Le gouvernement aveugle s'excusait, en disant qu'il conduisait la nation au progrès !

Les tribus ont immortalisé cette aventure, par des chansons qu'elles chantent encore dans les contrées où leurs familles ont subi cette catastrophe.

Heureusement la violence de cette prétendue réforme ne pouvait pas durer longtemps. Dès que les armées se retirèrent de la région, les tribus, sous l'empire de la haine, brûlèrent leurs chaumières et regagnèrent les montagnes.

Dépuis l'Amanus jusqu'à l'Ararat, sur tous les parcours des tribus kurdo-turques, on garde encore le triste souvenir de cette tentative de réforme.

J'ai pu constater, personnellement, les traces malheureuses de cette opération administrative, au moment où j'étais sous-gouverneur, puis gouverneur, dans différentes parties de ces contrées.

On y aperçoit encore des cimetières abandonnés, des villages ruinés et, sur des plateaux dominants, les traces de longs campements militaires.

*
**

Une partie des Kurdes s'occupe d'agriculture et même de commerce, mais, ni l'une ni l'autre de ces deux activités ne sont suffisamment développées chez eux. Les Kurdes, en général, ne sèment que pour répondre à leurs propres besoins. Ils vendent les produits de leurs troupeaux pour pouvoir acheter ce qui leur est nécessaire; mais ils ne sont pas, à proprement parler, des commerçants ni des agriculteurs.

L'industrie des lainages et des tissages est assez florissante dans ce pays.

Les tapis principalement, les « kilims » kurdes (genre de tapis des Gobelins), sont très connus. En outre, tous genres de tissus: cotonnades, soieries, les broderies, ainsi que le feutrage, trouvent place parmi les travaux des femmes kurdes.

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE KURDE

La langue kurde se rattache à la famille des langues indo-européennes par des idiomes iraniens.

Mais elle présente un caractère nettement distinct de ces idiomes.

Selon G. HUART, le kurde conserve encore quelques formes du Zend, disparues ailleurs, tel que le pronom *Azem* (moi), ce qui a fait penser qu'il pourrait être le dernier rejeton de l'ancienne langue de Médie.

D'après *Chemsiddin Sami Bey*, le kurde ressemble plutôt à l'ancienne langue « pehlie », dont un certain nombre de dialectes du nord, conservés sur une partie du sol de l'ancienne Médie, sont voisins par de nombreuses affinités linguistiques, tels que le « tate », parlé dans la province de Bakou; le « talyche », dans l'ancien khana de ce nom et dans le Karadagh; le « guilek », dans le Guilan.

Les articulations de la langue kurde sont très accentuées et, souvent, gutturales, ce qui donne au parler une certaine dureté, qui s'accorde avec la vie montagnarde des Kurdes.

Toutefois, l'Abbé Paul BAIDAR, dans l'avant-propos de

sa grammaire kurde, dit que cette langue est harmonieuse, allègre, simple, précise, riche et variée (1).

Le kurde a beaucoup subi l'influence du persan moderne et les deux tiers de son vocabulaire sont composés de mots turcs, farsis et arabes.

On y trouve également des mots arméniens, géorgiens, circassiens, assyriens, chaldéens et même grecs.

L'influence de la langue persanne sur le kurde est due à l'action de la civilisation de la Perse.

Tandis que la pénétration des mots turcs dans le kurde explique plutôt l'étroite intimité sociale des deux peuples.

Les relations de voisinage, avec les autres nationaux, ajoutèrent également, au vocabulaire kurde, des centaines de mots.

Après l'invasion arabe, les Kurdes, comme les Persans

(1) Le kurde est une des langues les plus intéressantes et faciles à apprendre; cette langue captive et elle a son charme. Ses proverbes ont une grande vogue et ils sont admirables; ils forment la base et le nœud de toute la conversation, et sont vraiment l'apanage de la langue kurde. Sur chaque chose, sur toute matière, le kurde a un proverbe et ces proverbes servent de code et de règle de vie.

Assurément, la langue kurde ne le cède à aucun autre, en beauté et en éloquence naturelles.

Malheureusement, sa littérature n'est qu'orale et ses beautés passagères; elle n'a même pas d'alphabet. Elle s'écrit dans tous les caractères.

(Abbé Paul BAIKAR).

et comme les autres peuples musulmans, introduisirent dans leur langue une foule de mots arabes.

La langue kurde actuelle, comme le peuple kurde présente un mélange ethnique, où l'influence turque et, particulièrement, celle du dialecte ottoman, viennent au premier rang. En effet, ce dialecte s'est enrichi considérablement, en ajoutant, à son vocabulaire, des milliers de mots arabes et persans. Ces mots, qu'emploient également les Kurdes, ont peu à peu accentué la ressemblance de leur langue à la langue turque.

Le kurde n'a pas encore son alphabet (1) ni de caractères spéciaux. Dans la nécessité d'écrire, on emploie l'alphabet farsi et les caractères arabes. Cependant, dans la langue kurde, il y a des voyelles telles que : oe, oo, aoeu, eiou, aou, etc., qui sont, presque impossibles à transcrire en caractères arabes.

Le nouvel alphabet turc, qui est entièrement composé de lettres latines, conviendra mieux, je crois, à la langue kurde.

La grammaire kurde est très simple et ressemble beaucoup à la grammaire persane. Toutefois, entre ces deux langues, au point de vue lexicologique, syntaxique et morphologique, il y a des différences très caractéristiques,

(1) Pendant la rédaction de ces pages, j'ai reçu quelques tirages d'une revue kurde « *Hawar* », publiée à Damas, sous la direction de Djeladet Ali Bedrkhan, qui s'occupe de créer un alphabet spécial pour la langue kurde, modifiant plus ou moins les caractères latins.

surtout les articulations kurdes sont souvent plus dures et moins harmonieuses que le persan.

— D'après la grammaire kurde : les noms des êtres animés se divisent en deux parties : masculins ou féminins.

— Les noms des choses inanimées sont neutres.

— Les noms se divisent également en deux nombres : singulier et pluriel.

— Pour désigner spécialement le singulier, on fait suivre le nom de « *yek* », qui signifie : un.

Exemple : *mero yek*, un individu; *espe yek*, un cheval.

— Le pluriel est indiqué par la désinence : *ane*, *an*, *a*.

Exemple : *mir*, seigneur; *miran*, seigneurs; *bar*, pierre; *bara*, pierres.

— Les noms étrangers sont invariables.

Exemple : Français, *Franciz*; Anglais, *Eingliz*.

— La déclinaison compte sept cas et tous les noms se déclinent de la même façon.

— L'article vient à la fin du substantif et fait corps avec lui.

— L'adjectif est indéclinable et suit le substantif.

Exemple : *dost men be zeravo*, mon ami est audacieux.

— Par contre, on forme des adjectifs de privation, en mettant la particule privative « bé » devant le substantif.

Exemple : *bé kemdl*, ingrat; *bé dkel*, déraisonnable.

— Les degrés de comparaison sont indiqués à l'aide de particules. Pour le comparatif, on ajoute au positif

le suffixe « ter » et, pour le superlatif, on fait précéder le comparatif de la particule « zor », qui signifie : beaucoup, trop.

Exemple : *rach*, noir; *rachter*, plus noir; *zor rachter*, le plus noir; *khob*, joli; *khobter*, plus joli; *zor khobter*, le plus joli.

— Le mot « zor » signifie parfois : force.

L'abbé Paul Baidar trouve une certaine analogie entre plusieurs mots kurdes et français; il y a une table dans sa grammaire sur ce sujet. Pour pouvoir en faire la comparaison, nous mentionnons ici quelques-uns de ces mots :

épaule, *paule*; quand, *kangue*; sur, *sar*; livre, *live*; dent, *dedent*; qui, *qui*; tu, *tou*; mon, *men*; deux, *dou*; neuf, *nah*; dix, *dah*; non, *no*; ne, *ne, na*; grand, *grand*; mourir, *meren*; eau, *av*; cent, *çad*; mari, *mair*; intérieur, *inderv*; etc.

L'élite kurde, jusqu'ici, malheureusement, ne s'est pas occupée de perfectionner sa langue. Elle a préféré employer le turc, le persan et même, parfois, l'arabe, dans la nécessité d'écrire; elle ne sait pas même, généralement, parler kurde.

Cherefuddini Billici, érudit kurde, écrivait son histoire kurde, au XVI^e siècle, en persan. Le kurde fut toujours très négligé et n'a pas pu franchir la limite d'une langue nomade; surtout, elle a des quantités de dialectes plus ou moins différents les uns des autres.

Evelia Tchelebi, le fameux voyageur turc du XVI^e siècle, en énumère quinze.

D'après le *Chéref-ndmé*, le kurde se compose de quatre races, dont la langue et les mœurs diffèrent entre eux; il mentionne ainsi : le *kurmandji*, le *lour*, le *kalhour*, le *gouran*; ces quatre dialectes ont, à leur tour, plusieurs patois.

Le *kurmandji* est plus pur et plus répandu que les autres; on peut même le considérer comme le dialecte littéraire des Kurdes.

Cependant, l'abbé BAIDAR adoptait l'idiome de *zakho géziré* pour sa grammaire, comme plus pur et plus riche. On parle également le dialecte de la région Bahdinan ou Amadia comme plus raffiné. Toutefois, ces dialectes rentrent dans le groupe de *kurmandji*.

Celui-ci est répandu dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate, aux environs du lac d'Ourmia et du mont Arara. Ainsi, parmi les Kurdes du nord, toujours avec leur localités distinctes, surtout en Asie Mineure, les Kurdes enrichissent leur patois de mots turcs.

Le dialecte *Lour* est le langage de la région du même nom. Il contient aussi, à son tour, plusieurs patois, fortement différents du *kurmandji*.

Entre celui-ci et le *kalhour*, on emploie le dialecte *gouran*.

Aux environs de Suleimanyé, on parle un autre dialecte appelé *baban*, nom qui embrasse ceux qui étaient restés, jadis, sous l'influence de la famille Baban.

Quand au *kalhour*, il est plutôt répandu dans la région du Kirmanchah, où on emploie également le dialecte *Zaza*

qui tire son nom d'une tribu kurde, originellement persane. Une partie de cette tribu s'étend jusqu'à la région de Diarbékir. Dans la même région il y a un autre dialecte qui s'appelle *Dimili*, essentiellement parlé par la tribu du même nom, et qui devient ensuite l'idiome de nombreuses tribus. Au sud, il y a encore deux dialectes importants qui sont parlés par les tribus Hevrement et Bakhtiyari.

En résumé, tous ces idiomes ne sont pas encore suffisamment étudiés, ni délimités. Le kurde présente actuellement un mélange aussi divers que les caractères ethniques de son peuple.

LA LITTÉRATURE KURDE

Le goût littéraire chez les Orientaux est fort développé. Nous en sommes presque tous doués.

Les Kurdes, malgré leur position isolée et leur langue non raffinée, ont toujours eu leurs poètes, même, parfois, très fins et profondément pénétrants.

Nous pouvons suivre les événements littéraires, chez les Kurdes, à partir du X^e siècle.

L'un des plus anciens et des plus célèbres poètes kurdes est *Ali Hariri*. Il est né au commencement du XI^e siècle. Ses poésies sont renommées dans tout le Kurdistan.

Le *Cheikh Ahmed*, célèbre parmi les poètes du XII^e siècle. On l'a surnommé « *Moullai-Djeziré* ». Ses poèmes amoureux sont fort goûtés chez les Kurdes. Il était épris sans espoir d'une princesse kurde et, toute sa vie, ses poésies furent l'écho de sa peine. Son tombeau attire les pèlerins.

Un siècle plus tard, un autre poète kurde célèbre sous le pseudonyme *Fakii Teiran* (son nom est Mouhammed), nous a laissé des poésies de tout genre, d'un style très pénétrant. Il mourut en 1375.

Au XV^e siècle, le « *Divan* », recueil des poésies de *Moullai Baté*, fut très en vogue. Son « *mevloud* », poème

qui célèbre la naissance de Mahomet est très estimé parmi les Kurdes.

Ce poète était originaire du village de Baté, dans la région de Hakhari, où il fut enterré après avoir atteint l'âge de 80 ans.

Le XVI^e siècle est l'époque la plus importante de l'histoire kurde. C'est au cours de ce siècle que les émirs kurdes reconnurent, volontairement, la suzeraineté du sultan turc Yavouz Selim.

C'est le fameux érudit kurde *Idrisi-Bitlici* qui servit d'intermédiaire entre les émirs et le Sultan. C'est une des plus célèbres figures du monde kurde.

Au même siècle, un autre savant kurde l'historien *Chérefuddîni Bitlici*, rendit un service incomparable à sa nation.

Son œuvre est le seul document détaillé de l'histoire kurde et a une importance capitale. L'auteur avait écrit son histoire en persan, mais, depuis lors, ce précieux ouvrage fut traduit en plusieurs langues européennes.

C'est également à cette époque que *Ahmed Kheni*, le célèbre poète, publia son « Memo-Zeine », chef-d'œuvre de la littérature kurde.

Parmi ces poètes *Chérif Khan*, de Hakhari, occupe une place distinguée par le charme spécial de son style. Il a composé, en persan aussi, de nombreuses poésies. Il appartenait à la famille des Abbassides et il fut inhumé en 1689 à Djoulamerk.

Sur tous ces poètes, Alexandre JABA, dans son recueil (1860), nous donne des renseignements précieux et termine en disant que depuis *Chérif Khan* il n'y a pas eu un autre poète kurde.

Cependant, c'est justement le commencement du XIX^e siècle qui fut la plus florissante période de la littérature kurde.

A cette époque, les poètes *Baba Tahir Ouryan*, *Cheikh Marouf*, *Nevdehi* et *Nali*, firent oublier tous leurs prédécesseurs par la noblesse de leurs sentiments et leur style fort élégant.

On peut comparer le dernier, avec les grands poètes de la Perse. Son « Divan » (recueil de poésies) est un chef-d'œuvre de la littérature kurde.

L'envergure de son talent et l'infinité de ses pensées le placèrent sûrement au-dessus de tous les poètes kurdes.

Le poète *Cheikh Marouf* était plutôt un grand savant. Il avait publié plusieurs ouvrages.

A ce propos, nous mentionnerons encore une série de poètes et de savants kurdes qui ont vécu surtout au XIX^e siècle, tels que : *Mahvi*, *Ahi*, *Sâlim*, *Sâhib Kiran*, *Mustafa Bey*, surnommé « *Kurdi* », *Kara Djehennem*, *Abdourrahman Bey* et *Cherizôri Mevlevi*.

Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, Suleymaniyé (nouvelle ville du Kurdistan) était surtout le rendez-vous des jeunes esprits kurdes.

C'est là que les plus célèbres savants du monde musulman des deux derniers siècles d'origine kurde firent leur instruction essentielle.

Parmi eux : *Mevlânâ Khâlid*; l'illustre savant, *Zehavi*, mufti de Bagdad; le fameux algébriste *Cheikh Kâcim*, le mathématicien *Cheikh Djelal*, et d'autres savants et hommes de lettres comme : *Reçoul Zeki*, *Cheikh Yahya* et *Moullai Khati* restèrent célèbres.

RELIGION

Les Kurdes sont presque entièrement musulmans et sunnites.

Ils se sont convertis à l'islamisme au commencement des grandes conquêtes arabes vers l'Asie Centrale, sous le règne du Khalif Omar. C'est l'armée Uçamé qui annexa les pays montagneux (Biladul Djibal) au grand Empire Musulman.

Dès le début, les Kurbes se révoltèrent bien à plusieurs reprises contre les Arabes, mais, finalement, ils consentirent à mettre leurs services à la disposition des Musulmans, pour contribuer à l'extension de l'Islamisme, et, maintes fois, ils participèrent aux guerres de religion, soit entre l'Orient et l'Occident (guerres de croisades), soit entre la Turquie et la Perse (guerres de sectes : sunnites et chiïtes) (1).

D'ailleurs, dans la soumission volontaire des chefs kurdes au Sultan turc Yavouz Sélim le sentiment religieux et, particulièrement, l'unité de secte entre les Kurdes

(1) Même, on a entendu parler de l'apparition d'un mehdî, parmi les Kurdes, vers 1666 (Hammer, III).

et les Turcs, manifestaient largement leur tendance morale.

Avant de se convertir à l'islamisme, les Kurdes étaient païens; ils pratiquaient le mazdéisme (zoroastrisme).

Le fondateur de cette religion (*Zarathoustra*) Zoroastre, prêcha ses dogmes d'abord dans la région de Médie et, bientôt, la Perse entière accepta le mazdéisme.

Lès Mèdes et les Parthes pratiquèrent aussi, à leur tour, cette religion, qu'ils ne manquèrent pas d'enseigner et de faire accepter aux autres nationaux soumis à leur pouvoir.

Les Kurdes, selon des historiens fort documentés, étant les débris de ces deux peuples touraniens, acceptaient auparavant, le mazdéisme qu'ils pratiquèrent jusqu'au VII^e siècle. Ce fut, naturellement, un grand obstacle à l'extension du christianisme en Orient.

Les efforts des évêques arméniens se brisaient facilement devant l'obstination de l'armée persane, sur laquelle l'influence des Kurdes était considérable (1).

(1) Un général persan *Mihr Nerseh*, envoyé en mission religieuse en 442 J.-C., avait adressé une proclamation aux Arméniens, pour les engager à se convertir au culte de Zoroastre, dont la différence entre ces deux religions est assez frappante dans ces phrases :

« Ne vous fiez pas à vos chefs nazaréens, car ils sont très fourbes et ce qu'ils vous enseignent par leurs paroles, ils ne peuvent le réaliser par leurs œuvres !

Manger de la viande, disent-ils, ce n'est pas un péché, et, eux-mêmes, refusent d'en manger.

Ces guerres religieuses se terminèrent par l'anéantissement complet de l'Arménie et furent suivies par l'invasion arabe. La domination des satrapes et des marzabans (en nouvelle langue persane « mirzeban » : chef de parole, c'est-à-dire chef qui a le pouvoir de se faire écouter, synonyme : administrateur), fut remplacée par celle des officiers musulmans (1).

Cependant, parmi les Kurdes, il y a une partie chrétienne, qui habite entre les lacs de Van et d'Ourmia et.

Il est permis de prendre une femme, disent-ils encore, et, cependant ils refusent de regarder les femmes.

C'est un grand péché, selon eux, d'amasser des richesses, ils estiment plus la pauvreté que l'opulence.

Ils respectent la misère et ils condamnent les riches, ils se rient de la fortune et méprisent la gloire.

Ils aiment les vêtements grossiers et ils préfèrent ce qui est vil aux choses honorables.

Ils louent la mort et méprisent la vie; ils dédaignent d'avoir une postérité et ils honorent le célibat.

Si vous les écoutiez et si vous vous éloigniez de vos femmes, la fin du monde viendrait promptement. »

(*La Grande Encyclopédie Française*, T. 1).

(¹) Au commencement de leur conversion à l'islamisme, les Kurdes, plusieurs fois, prirent part, avec les Kharidjites, dans la révolte des esclaves Zandji; de même, pendant le soulèvement de Yakoub-ul-Safar, fondateur de la dynastie Saffaride, et au moment de l'attaque de Mousavir, à Mossoul. Ils encouragèrent également la révolte de Daïsan, qui était aussi un Kurde et un khari-djite.

dans la région de Mossoul, ces petits groupes kurdes appartiennent aux rites nestoriens et jacobites. *Masoudi*, dans « Mouroudj-el-deheb » (Les Prairies d'or) mentionne ces deux groupes.

Au début du règne des Saffarides, le Kurdistan fut envahi par des prédicateurs du Chiisme et ces propagandes hérétiques provoquèrent la guerre entre la Turquie et la Perse.

Les soldats du Chah Ismaïl Saffari, s'appelaient « surkhi-ser » : tête rouge; en turc: « kizil bach ». Ce terme, qui faisait allusion à leur bonnet rouge, désigna plus tard ceux qui adoptèrent le chiisme.

Donc, aujourd'hui, en Asie-Mineure, il y a encore de nombreuses personnes, parmi les Kurdes et les Turcs, qui pratiquent ce rite et qu'on appelle « kisil bach ».

Ce qui caractérise le chiisme c'est son amour pour la famille du Prophète, principalement pour le grand martyr de Kerbela, *Imam Hussein*, fils d'*Ali ibn abi Talib*.

On trouve également dans le rite du chiisme les traces de la domination des Akhbaris, des Mudjtehidis et des Cheikhi.

Les Akhbaris acceptent comme authentiques toutes les traditions courantes du Prophète ou des douze Imams, ce qui leur permet d'adopter une quantité notable d'idées et des principes quelque peu différents de ceux de l'islamisme pur, tels que ceux qui proviennent des philosophes grecs par l'intermédiaire syriaque traduits en arabe.

Ils n'acceptent pas, par exemple, la résurrection effective des corps et assurent qu'au jugement dernier, les hommes revêtiront de pures apparences; leur existence

future, leurs jouissances ou leurs souffrances seront immatérielles.

La petite bourgeoisie, les fonctionnaires d'ordre inférieur appartiennent à cette secte.

Les Cheïkhi sont contre les Akhbaris, et ils se rattachent à la sévérité de critique des anciens exégètes.

Les Mudjtéhidis comprennent les hautes classes de l'Iran. Ils se tiennent à l'écart d'un examen trop approfondi des vérités de la foi et se bornent à admettre le chiisme sans en chercher des preuves trop rigoureuses.

Quant aux Yezidis, cette peuplade d'origine kurde appartient à une secte très curieuse dans l'islamisme dont les dogmes fondamentaux restent encore secrets entre eux.

Ils connaissent comme chef de religion *Chaikh-Hadi*. Celui-ci est le Khalife des Mervanides.

Le nombre de Yezidis est évalué à une cinquantaine de mille personnes. Ils vivent en groupe compact dans les montagnes de Sindjar, près de Mossoul. Ils sont farouchement isolés chez eux et n'ont aucune relation intime avec les étrangers. Il est presque impossible de pénétrer l'idée essentielle de leur croyance. C'est une chose absolument secrète pour ceux qui ne sont pas nés d'une famille Yezidi. D'ailleurs, ils ne se marient jamais avec les étrangers.

Ce qu'on a pu saisir jusqu'à présent sur le fondement de leur secte, c'est que les Yezidis croient d'abord à une puissance suprême — qu'ils appellent Yezdan — sous divers emblèmes et surtout sous celui de lumière.

Ils reconnaissent également deux principes : celui du

bien et celui du mal, ce qui apparente leur croyance à celle des Manichéens qui l'ont précisé dans le Masdéisme. De plus ils observent la règle de ne dire aucun mal du diable et considèrent que ce dernier est toujours un ange. C'est pourquoi on les nomme « les adorateurs du diable ».

La raison que les Yezidis en donnent à ce point de vue, c'est que Satan originellement étant un être suprême, il est probable qu'un jour il sera gracié et qu'il pourra redevenir une divinité. Ils l'appellent « pir sultan » monarque spirituel, ou « Melek tavous », ange suprême comme un paon.

D'après ces appellations flatteuses on voit que les Yezidis ont une certaine considération respectueuse pour le démon. Leur sentiment à cet égard rappelle les dogmes fondamentaux du Mazdéisme. Cependant les Yezidis vénèrent aussi les autres religions.

Les chefs des Yezidis portent toujours un turban noir autour de leur tête et ainsi on les nomme « tête noire », « Karabach ». Entre eux il y a une hiérarchie sociale qui est rigoureusement respectée et les castes religieuses à leur tour se divisent en cinq classes : des Cheikhs, des Pirs, des Fakirs, des Kawals, des Avans et des serviteurs du tombeau de Chaikh Hadi.

La prière et les hymnes des Yezidis sont en Kurde. D'après leur croyance Dieu aussi parle Kurde.

Malgré toutes ces divergences de conviction, la secte des Yezidis est classée toujours parmi les autres sectes de la religion musulmane, car les Yezidis croient à un seul Dieu et ils vénèrent Mahomed et le Coran, ce qui

est le principal pour être musulman; les autres convictions viennent après et sont secondaires.

Au cours d'une discussion de la frontière turco-irakienne, le Conseil de la Société des Nations avait envoyé une Commission d'Enquête pour étudier la question de la frontière sur place.

Cette Commission pendant son séjour dans la région limitrophe avait été examiner aussi la position générale des Yezidis à laquelle elle a consacré deux pages entières de son rapport.

D'après ses études, la Commission arrive à cette conclusion en disant que « il est certain que les Yezidis ne sont pas mahométans ».

Ce jugement visant les sentiments intimes et sacrés d'une peuplade d'origine Kurde est très grave et a mérité d'occuper quelques lignes ici en vue d'examiner au point de vue de la théologie musulmane mais craignant de franchir la limite de cette thèse, je veux dire succinctement que le dogme de la religion musulmane est très simple et quelqu'un qui dans sa vie voudrait une seule fois avouer « qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que Mahomet est le prophète de Dieu » pourrait se considérer comme musulman.

Cependant les Yezidis depuis des siècles se sont rangés toujours parmi les mahométans.

La Commission d'enquête qui avait pu formuler un jugement dans son rapport contre cette conviction générale aurait dû détailler ses arguments, surtout que dans le passage explicatif de son rapport on peut lire exactement ces phrases :

« 1° Les Yézidis croient en un être supérieur (le plus haut) qu'ils appellent Yezdan.

« 2° Avec les Mahométans, ils partagent la vénération de Mahomet et des lieux saints de la Mecque. Sur les murs de leur temple on peut lire des vers du Coran ».

D'après ces explications de la Commission, sans chercher d'autres arguments, on peut classer les Yézidis avec leur secte curieuse dans la religion musulmane comme ils l'ont déjà été. Du reste, le jugement de la Commission est un peu hors de sa compétence et on peut le considérer comme non-venu.

HISTOIRE DES KURDES

Le peuple kurde a résisté péniblement aux invasions qui ont sillonné son sol depuis la plus haute antiquité. Il n'en reste que des lambeaux épars n'offrant qu'une unité ethnique imparfaite. Aussi, peut-on difficilement qualifier d'histoire les événements qui le concernent.

Il n'existe donc pas, à proprement parler, d'Histoire des Kurdes; mais, on trouve de nombreux récits des événements et des mouvements des différentes tribus de ce peuple.

Quelques découvertes archéologiques récentes qui évoquent une certaine supposition autour de son nom, ainsi que nous l'avons étudié sommairement dans les chapitres précédents, lui ont peut-être permis de prendre place dans l'histoire.

D'après les historiens classiques, les Kurdes se trouvent mêlés, dès l'origine, aux Mèdes (voir p. 00), aux Parthes, avec les Turcomans, puis ils rentrèrent bientôt dans l'unité politique de la Perse des Achéménides. Mais, leur existence dans l'antiquité aurait été incontestablement admise à la suite du récit de Xénophon, si on pouvait suffisamment éclaircir la position ethnique des Kurdes et des Carduques.

Il est en effet assez difficile d'admettre que, depuis le Khorāçan et le Béloutchistan, jusqu'au fond de l'Anatolie, des centaines de tribus kurdes proviennent de la même souche et soient issues de vaillants Carduques. Ni l'anthropologie, ni la généalogie n'ont mis encore au jour la position ethnique des Kurdes.

Les diverses opinions et les nombreuses traditions sur l'origine de ce peuple, dont nous avons fait un résumé (pages 00-00) troublent complètement l'esprit. Il faudrait encore de longues recherches pour résoudre ce problème.

Cependant, après la conquête arabe, on peut suivre assez nettement les mouvements des Kurdes, grâce aux historiens musulmans, parmi lesquels *Mas-oudi*, *Istakhrî*, *Hamdollah*, *Mustavfi ul Kazvini* viennent au premier rang.

C'est *Mas-oudi* qui, pour la première fois, donne des renseignements détaillés (1) sur les tribus kurdes. D'après lui, l'opinion la plus certaine et la plus répandue sur l'origine des Kurdes est qu'ils descendent de *Rébia*, fils de *Nezar*, fils de *Moad*, surtout la tribu Chahadjan, qui habite le Mah Koufa et le Mah Basra, c'est-à-dire le territoire de Deinaver et de Hâmadan et qu'ils se reconnaissent unanimement comme les descendants de *Rébia*.

Mas-oudi cite ainsi un certain nombre de tribus: les

(1) Dans son ouvrage « *Murûdj ul Déhéb* » (*Les Prairies d'Or*), traduit en français par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, 1861-1877, IX Vol. et publié aux frais de la Société Asiatique de Paris.

Madjêrdâns, qui habitent Kenkiver (Conçobar) dans l'Azerbaydjan; les Helbâniyé, les Sarat (ou Charat) et celles qui habitent le Djebel, comme les Chadêndjâns, les Lezbah, les Medendjan, les Mazdenkân, les Barizan ou Bariznan, les Khalyé, les Djevanyé, les Mestekân, et celles qui résident en Syrie, telles que les Debabilés, etc.

Ce grand historien et voyageur arabe du X^e siècle J.-C. termine ses renseignements en ajoutant (T. III, p. 254): « Nous ne dirons rien ici des Ghuzzes ni des Kharladj, fractions de la race turque qui habitent aux environs de Ghurdjistan, de Bost, de Bestam et du Seistân.

« Nous ne parlerons pas non plus des Koufs, des Beloutches et des Djoutes qui vivent dans le Kermân ».

D'après *Istakhri*, les Kurdes habitaient dans Fars, Kirman, Khorâçan, Ispahan, Asadâbâd, Djibal, Mah Kufa, Mah Basra, Mah Sabadhan, Hamadan, Chehrizor, Azerbaydjan et dans l'Arménie, Arran, la Syrie, Djeziré, ainsi que du côté de la Cilicie.

Il cite encore plusieurs contrées dans le Fars, comme Djevleviyé, connue sous le nom de Remidjan, Divan, Lewalidjan, Karyân, Bazendjan, et mentionne une trentaine de tribus kurdes (Kitab Meçalik ul Mémalik, p. 113-115), qui sont: El Kermaniyyé, El Kamaniyyé, El Bendadmehriyyé, Hey Mouhammed bin Ishak, El Sabahiyyé, El Ishakiyyé, El Azerkâniyyé, El Chehrékiyyé, El Tahmadhouniyyé, El Zelbadiyyé, El Chehroiyyé, El Bendakiyyé, El Kousreviyyé, El Zendjiyyé, El Safariyyé, El Cheyariyyé, El Meçrekiyyé, El Moubarekiyyé, El Eçhtamberiyyé, El Chahouniyyé, El Fouratiyyé, El Selmoniyyé, El Sairiyyé, El Azaddoukhtiyyé,

El Brazdoukhtiyé, El Moussalibiyé, El Memaliyé, El Cheha Kaniyé, El Kedjtiyé, El Djeliliyé.

Istakhari reproduit cette liste du Divân ul Sadâkat et il ajoute que le nombre des familles comprises dans ces tribus peut être évalué à plus de 500.000, qui vivent toute l'année sous les tentes.

Suivant le *Fars namé*, toutes ces tribus périrent à l'époque de la conquête arabe.

En effet, les Kurdes luttèrent plusieurs années contre les Arabes avant de se convertir complètement à l'islamisme.

Le premier contact entre ces deux peuples se produisit après l'occupation de Halvan (16/637 J.-C.) par les armées de *Saad ibni ebi Vakkas*. Les Kurdes soutinrent la Perse pendant cette invasion religieuse et *Khalif Omar* dû diriger plusieurs expéditions contre les Kurdes.

Les Kurdes occupèrent aussi sérieusement, du côté de Basra, les forces d'*Abou Mouçal-Achari*.

Ils se sont révoltés un peu partout, à Balasdjan, près d'Ehvaz, et dans le Fars; ils apostasièrent, même, une fois, en masse, alors qu'ils étaient déjà musulmans.

Sous le règne des Khalifs *Omeyades Abdul Malik*, c'est *Al Moukhtar*, conquérant de l'Arménie et de l'Azerbaydjan, qui fut chargé de la soumission complète des Kurdes mais la mort de celui-ci avait fait gagner aux Kurdes quelque répit éphémère et, finalement, ce fut un autre émir arabe, *Abdurrahman*, qui exécuta l'opération de pacification dans le Djibal et réduisit les Kurdes à la soumission.

D'après le Tabari (III^e série, 1, 51) le *Calife Mervan* était fils d'une esclave kurde.

Sous les Khalifes Abbasides, les Kurdes se révoltèrent encore plusieurs fois, mais ils en furent bien punis par les chefs turcs *Aitakh* et *Vasif*.

En 281/894, les Kurdes Habadani se révoltèrent sous leur chef *Mouhammed ibni Bilal* et dévastèrent la région de Mossoul; mais, bientôt, *Abdoullah ibni Hamdan*, le nouveau gouverneur de Mossoul, les repoussa et, après avoir obtenu un renfort du Khalif, poursuivit les rebelles jusqu'à Azerbaydjan.

Sous le Khalife *El Mouktadir*, les Kurdes se révoltèrent et ravagèrent encore la région de Mossoul; mais le Gouverneur *Hamdani* les refoula encore une fois jusqu'à Azerbaydjan, 332/943 (*ibni Miskawaih Tedjaribul umem*).

Cet ouvrage nous montre également la vie aventureuse de *Daisam* qui, après avoir agité plusieurs années les contrées montagneuses de l'Asie Mineure, fut aveuglé et mourut finalement en prison.

DYNASTIES KURDES

Chaddadites. — A partir du X^e siècle, l'histoire inscrit plusieurs dynasties kurdes qui formèrent en Asie Occidentale des états indépendants, mais toujours éphémères.

A cette époque, du côté de Gandjé, un Kurde, *Mouhammed Chaddad*, appartenant à la tribu Rawadi, fonda un état indépendant sous le nom « Chaddadites ».

Vers 349-/960, un autre aventurier, *Is-hak bin Isa*, parut en Azerbaydjan, mais il ne put jouer un rôle important.

Hasnaviyé. — Il existait une autre dynastie kurde en 348-959 sous le nom *Hasnawiyeh*, devenue célèbre par la qualité de son fondateur *bin Hassan* et encore grâce à la bienveillance de *Rukn ul Devlé* envers les Kurdes.

Le successeur de *Hassan*, *Bader*, plus connu sous le titre de *Naçir-Uddin-Veddevlé*, qui lui avait été conféré par le Khalife, fut aussi un homme de marque.

Après la mort de celui-ci les souverains de *Boueyed* ne furent pas aussi bienveillants que *Rukn uddin* et ils dirigèrent plusieurs expéditions contre les Kurdes.

A cette époque, un simple berger, sous le nom de *Bade*,

devint célèbre et s'empara d'Ardechir Amid = Diarbékir et Maya fârikîn et plus tard de Mossoul.

Badé voulut même marcher sur Bagdad pour mettre fin au règne des Boueyde, mais fut battu finalement par *Samsam-uddevelé* et il dû se replier dans les montagnes en renonçant à la possession de Mossoul.

Bade avait préparé une nouvelle armée kurde et s'était approché jusqu'aux murailles de Mossoul; mais les princes Hamdanides, aidés par les Arabes, repoussèrent définitivement l'agression de leur adversaire.

Marwânides. — Cette dynastie, fondée par *Abou ali bin Marwan bin dustak*, neveu de Badé, choisit Diarbekir pour capitale de son état, qui, en très peu de temps, prit une extension remarquable.

Cependant, la dynastie des Marwanides ne dura qu'un siècle et leur territoire fut finalement annexé par l'Atâbek de Moussoul 4891-1096.

Ils régnaient d'Ourfa jusqu'à Van; l'Emir Abou Ali Hassan occupa même la Syrie un bon moment.

Parmi les Princes Marwanides, *Abou Naçir Ahmed* fut le plus valetueux. Il était éclairé, correct et fort intelligent, mais il s'adonnait trop aux plaisirs et dû se soumettre sous la protection de Togroul Bey Seldjoukides. Ses deux enfants se partagèrent le pays; ce qui amena la perte de leur indépendance : le Seldjoukide *Fakhr ul Develé*, les mit sous l'autorité de l'Atâbek de Mossoul.

C'est au commencement du onzième siècle que les

Seldjoukides firent leur apparition dans la région de l'Ararat. Bientôt, l'Asie Mineure devint leur parcours habituel et ils dominèrent presque entièrement cette vaste contrée qui avait été divisée en plusieurs principautés ou royaumes sous l'influence spirituelle des Khalifes Abbassides.

Mais ce sont les Ghuzz qui ravagèrent d'abord le pays jusqu'à la Syrie. Le général turc gaznévides *Tach-Farrach* qui avait sous ses ordres un parti de cavaliers kurdes, essaya vainement d'arrêter les Ghuzz, mais n'y parvint pas; *Tach-Farrach* mourut dans une émeute et les Ghuzz s'emparèrent de Maraga et de l'Arménie et refoulèrent les Kurdes.

Les Ghuzz, effrayés de l'approche des troupes de *Togrout Bey*, poussèrent en avant et, grâce à leurs guides kurdes, purent traverser les montagnes.

Une partie des Ghuzz ravagea la région de Diarbékir, tandis que l'autre prit le chemin de la Syrie pour rejoindre ceux qui y étaient déjà établis.

La grande victoire de Malazkêrd ouvrit un nouveau champ d'action aux Seldjoukides (1071) et, bientôt, toute la région de l'Arménie et les forteresses du Djibal, tombèrent au pouvoir des Turcs.

Les petites dynasties kurdes et arméniennes se retirèrent jusqu'à l'arrivée des Ayoubides. Pourtant, les Kurdes prirent toujours part aux guerres et surtout organisèrent plusieurs razzias du temps que *Melik Chah* occupait la Syrie (504/1110).

C'est pour la première fois qu'on forma alors la province du « *Kurdistan* », entre Hamadan et Sindjar et dont *Sandjar* devint gouverneur.

Les Atabeks de Mossoul, par la position géographique de leur pays, étaient toujours en contact avec les Kurdes.

Imadaddin Zengui envahit plusieurs fois les contrées kurdes et son nom est resté dans la région (*Amadya*, *Imadiyé*) et Hakhari dût se soumettre à ce souverain.

Plus tard, après la mort de Salaheddin, l'influence des Atabeks devint plus forte dans le *Kurdistan* (607/1211); du reste, les châteaux des Humaïdis et Hakharis, ainsi que tout le *Zawzan*, tombèrent sous la domination des Atabeks.

En 1185, à la suite d'un incident futile, se déclara une guerre entre Kurdes et Turcomans qui gagna, peu après, toute la région. Les hostilités durèrent deux ans; mais, à la fin, ils s'arrangèrent entre eux et attaquèrent ensemble les chrétiens d'Arménie, d'Assyrie, de Mésopotamie, de Syrie et de Cappadoce.

Mais une nouvelle discorde sépara les Turcomans et les Kurdes. Ces derniers furent battus partout par leurs aînés et les chrétiens, qui avaient gardé les biens des Kurdes pendant des années de luttes, furent finalement dépouillés à leur tour par les Turcomans.

Ayoubides. — C'est *Saladin* (Sultan *Salaheddin Youçuf*) qui apporte à cette dynastie kurde un honneur et une gloire éternels. Les historiens des Croisades, sans distinction de religion, admiraient et célébraient ses hautes vertus et ses nobles actions. Sa vie fut le symbole du cou-

rage et de la justice. La clarté de son intelligence éblouit son siècle et son nom donna lieu dans l'histoire des Croisades à une foule de légendes.

Ce grand sultan du monde musulman, né à Tégrite, sur le Tigre (Mésopotamie) en 1137, était le fils d'un Kurde, *Nedjmiddin Ayoub bin Chadi bin Mervan*, qui appartenait aux Rawadi, branche de la tribu kurde Hada-bani.

Son père, *Ayoub*, et son oncle, *Chirkouh*, faisaient partie de l'armée de *Noureddin*, Atâbek de Mossoul.

Tous deux se distinguèrent bientôt par leurs hautes qualités chevaleresques auprès de *Noureddin* et occupèrent des places importantes.

Plus tard, *Noureddin* envoya *Chirkouh* en Egypte, pour y rétablir son influence et aider le Khalife *Fatimite* qui était pressé par les Francs. *Salaheddin* accompagna son oncle, pendant cette mission qui lui permit de manifester son excellent et incomparable caractère. Au cours de cette mission, il combattit plusieurs fois les chrétiens et les Egyptiens. Mais, bien que toujours victorieux, il resta modéré et infiniment généreux pour les vaincus.

Son oncle qui était lui-même un grand homme mais qui se trouve peut-être fort éclipsé pour avoir vécu à l'époque de *Salaheddin*, avait accompli largement la mission dont l'avait chargé *Noureddin*. Il devint le Vizir du Khalife *Fatimite* en Egypte et, lorsqu'il mourut, ce fut son neveu, *Salaheddin*, qui lui succéda et qui, peu à peu, dépouilla complètement le Khalife *Fatimite* de ses pou-

voirs temporel et spirituel en faveur des Khalifes de Bagdad et de Noureddin.

Entre temps, *Salaheddin* avait gagné plusieurs guerres contre les chrétiens en Egypte et en Syrie. Son influence et son prestige s'étendirent sur le monde musulman tout autant que sur le monde chrétien.

Cependant, il ne cessa jamais de rendre hommage à l'Atâbek de Mossoul et de prouver son attachement au trône, pendant que *Noureddin* vivait et, même après la mort de ce dernier, bien que *Salaheddin* restât sans rival, il n'en continua pas moins à reconnaître la souveraineté du jeune Prince *Ismail*, alors âgé de 11 ans, qui avait succédé à son père *Noureddin* sur le trône.

Salaheddin trouva un bon prétexte pour envahir le pays des Atâbeks. Il marcha d'abord sur la Syrie, ensuite sur Mossoul pour protéger le jeune monarque contre l'ambition de ses vizirs et de son cousin. Dans cette entreprise, *Salaheddin*, devenu plus résolu que jamais, occupa tout le pays jusqu'à Bagdad, écrasant complètement les forces de ses adversaires, tant musulmans que chrétiens.

Il obtint, finalement, du Khalife de Bagdad le titre de « Sultan d'Egypte et de Syrie ».

Après ce grand succès, *Salaheddin* continua encore de lutter contre les croisés et, finalement, anéantit presque entièrement les armées chrétiennes. Il s'empara de Jérusalem, dont il fit le roi *Lusignan* prisonnier (1187) et termina ainsi la troisième phase de la grande aventure des Croisades.

Les efforts persévérants et intrépides des croisés et sur-

tout la haute valeur et les brillantes qualités de *Richard Cœur de Lion* et de *Philippe-Auguste* furent bien éclipsées par l'héroïsme de *Salaheddin*, et ils durent finalement signer un traité de paix.

Salaheddin conserva alors Jérusalem et se retira à Damas, où il mourut un an après (1193).

Il est enterré près de la Mosquée Ommayade, laissant derrière lui la trace lumineuse d'une vie légendaire, aussi glorieuse que modeste.

Salaheddin était Kurde, mais il consacra sa vie à la défense de sa foi. Son armée était généralement composée de Turcs, mais les éléments Kurdes y étaient aussi considérables.

Cependant jusqu'au début du XX^e siècle, le sentiment national chez les musulmans ne s'était jamais manifesté. Un des plus importants dogmes sociaux de l'islamisme se trouve dans un « Hadice » (parole du prophète) : « *kullu muslimun ikhvé* » (tous les musulmans sont frères). Il ne serait donc pas juste d'imputer l'exceptionnelle valeur de *Salaheddin* à son origine kurde, dont le monde chrétien voulut aussi s'attribuer une part (1).

(1) A partir du XIII^e siècle, on explique très nettement que *Salaheddin* fut frappé par la beauté du culte chrétien et l'excellence de la religion chrétienne, mais qu'il en fut détourné par le spectacle des mœurs des prêtres et particulièrement des prélats.

Les récits des visites de *Saladin* aux chrétiens, dit *Gaston Paris*, deviennent ainsi des espèces de lettres persanes, où, tout en exaltant la religion chrétienne, on fait critiquer par le *Sarrasin*,

A la mort de *Salaheddin* son empire fut partagé entre ses enfants et son frère *Melik-Adel*.

La Dynastie des Ayoubides régna en Syrie, en Egypte, même au Yemen jusqu'à 0000 grâce à l'entente turco-kurde.

certaines abus auxquels elle donne lieu ou certaines négligences de la part de ceux qui devraient le mieux la pratiquer.

Le héros Saladin — à qui l'on finit par trouver une origine française (la famille de Ponthieu) et que l'on fait même venir de France — fournit la matière d'une série de romans qui se poursuivirent du XIII^e au XV^e siècle. On appelait « Pas Saladin », une peinture dont on ornait volontiers les salles des châteaux et qui représentait une douzaine de chevaliers, dont Richard Cœur de Lion, arrêtant, dans un défilé au pas, toute une armée sarrasine. (*Histoire des Croisades, Historiens Orientaux, Inventaire I*, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1872).

LA VIE DES KURDES SOUS L'INVASION DES TURCS

L'invasion des Kharzèmiens et des Mongols fut un nouveau spectacle pour l'Asie Mineure. A cette époque, les Kurdes étaient retirés dans les confins de leurs montagnes; mais, malheureusement, ils ne purent sauver leur existence des attaques terribles et perpétuelles des Kharzemiens et des Mongols.

Les troupes de *Djalal addin Kharzem Chah* dévastèrent d'abord les pays kurdes jusqu'à *Kharpout* (*Aboul Faradj*, 477).

Ensuite, les Mongols, sur l'ordre de *Hulagu Khan*, envahirent la même contrée jusqu'à la Syrie. Une autre troupe de Mongols, descendant vers Bagdad, sur *Kirmanchah*, dévasta complètement la contrée sur son passage et des milliers de Kurdes, effrayés de cette invasion, s'éloignèrent jusqu'en Egypte.

Hulagu Khan dirigea encore quelques expéditions pour ravager la région d'*Erbil* et *Hakhari*.

L'Atâbek de Mossoul ne voulut pas contrarier cette expédition, mais les Kurdes défendirent bien leur pays, en combattant jusqu'à la mort.

Après l'invasion des Mongols ce furent les Turcomans qui pénétrèrent chez les Kurdes.

Deux dynasties : « *Kara Koyounlou* » (les moutons noirs) et « *Ak Koyounlou* » (les moutons blancs), envahirent entièrement les régions montagneuses entre Ourmia et Djeziré.

La rivalité héréditaire de ces deux grandes tribus, entraîna aussi, fatalement, les Kurdes dans les guerres et, plus tard, provoqua la terrible collision de deux armées turques (804).

Après la guerre sanglante d'Ankara, *Timourleng* (Tamerlan), traversa encore une fois le Kurdistan et reçut en audience *Cherefeddin Bitlici* le fameux historien kurde.

L'hostilité des tribus *Ak Koyounlou* et *Kara Koyounlou* continua au Kurdistan jusqu'à l'annexion de ce pays par le Sultan ottoman *Yavouz Sélim*.

L'occupation d'*Ouzoun Hassan* et du Chah *Ismail Safavi* ne dura pas longtemps. *Yavouz Sélim*, par la victoire de Tchaldiran, avait mis fin à l'influence des Persans et au chiisme dans le pays limitrophe; puis, par l'intermédiaire d'*Idris Bitlici*, avait obtenu la soumission volontaire de tous les émirs kurdes (922). *Idris* fut chargé de la haute mission de l'organisation administrative du pays kurde, dont plusieurs principautés gardèrent leur autonomie intérieure et où le pouvoir central fut toujours confié à ceux qui en furent les plus dignes parmi les membres de la même famille.

Parmi ces principautés, il y eut cinq familles, principalement, qui conservèrent leur dynastie par droit d'hérédité directe, de père à fils.

Le Sultan *Yavouz Sélim* récompensa largement *Idris*

Bitlici pour les services rendus et envoya les firmans aux émirs kurdes en vue de confirmer leur position politique.

Après la mort du Sultan *Sélim*, le Chah *Tahmacep* marcha sur Bagdad et cette hostilité engendra une série de guerres entre les Turcs et les Persans. Finalement, le Chah *Abbas* dû céder Azerbaydjan, Chehrizor et Louristan aux Turcs. Mais, quelques années plus tard, la guerre recommença entre ces deux nations, et les Persans occupèrent de nouveau les régions qu'ils avaient cédées aux Turcs. Ces guerres continuèrent ainsi jusqu'à 1638, date à laquelle *Mourad Rabi* s'empara de Bagdad et signa un traité avec la Perse, qui délimitait ces deux pays. Ce traité, à part quelques légères modifications, existe encore.

Durant ces longues guerres, la situation des Kurdes fut plus favorisée et les chefs de famille kurdes purent maintenir leurs états féodaux dans d'assez bonnes conditions. Ni la Turquie ni la Perse n'avaient eu le temps, ni même la pensée, de donner aux pays kurdes une autre forme administrative, de sorte que les chefs kurdes régnerent à peu près indépendamment chez eux jusqu'à une époque assez récente.

« Chéref-nâmé », la précieuse histoire des Kurdes (1005-1596), nous donne des renseignements très intéressants sur ce sujet.

On peut y trouver l'histoire des familles qui avaient arboré l'étendard de la souveraineté et que les historiens ont classées parmi les monarques, tels que : les souverains de Diarbékir, de Djéziré, de Deinaver et de Chehri-

zoul, connus sous le nom de *Hasnave Iyes*, des *Fazleviyé*, connus sous le nom de *Grands Lours*, et des souverains *Petits Lours*; des Sultans d'Égypte et de Syrie, connus sous le nom d'*Ayoubides*.

Cheref-nâmé mentionne ainsi des Beys kurdes, qui, en fait, ne sont pas absolument indépendants et qui, bien qu'ils n'aient pas eu un pouvoir de souveraineté absolue, ont cependant fait, parfois, battre monnaie et réciter le Khoutba en leur nom. (On citait le nom d'un monarque, pendant la prière, comme signe de souveraineté) et, par conséquent, on pouvait les qualifier de grands seigneurs. Il y eut : des Beys d'*Ardeldn*, de *Hakiary*, connus sous le nom de « Chembo »; des Beys d'*Amâdiyé*, connus sous le nom de *Behadinan*; des Beys de *Djeziré*, connus sous le nom « Bokhti » et qui se partagent en trois branches, comme les Beys de *Gourguil*, de *Djeziré* et de *Féniki*, et des Beys de *Hiszan Keifa*, connus sous le nom de « Melikan ».

Le fameux historien relate encore l'histoire d'une série de familles kurdes en rapport avec les précédentes que l'on peut classer avec les seigneurs, comme : les Beys de *Tchemich Iézék*, de *Mirdâcy*, *Saszoûn*, qui plus tard devinrent célèbres sous le titre de *Hazzou*, de *Khizan*, de *Kilis*, de *Chirvan*, de *Zerraky*, de *Souveidy*, de *Suleymanî*, de *Souhrân*, de *Baban*, *Moukri*, de *Beradost*, de *Ouchemi*, de *Sazounay*, de *Mahmoudi*, de *Dounbély*, de *Tezerza*, de *Ustouny* ou *Ustoufi*, de *Tacini* ou *Dacini*, de *Guelhor* et de *Gouran*, de *Pelenkân*, de *Deritenk*, de *Mahidecht*, de *Bâneh* et de *Bezeza* ou *Zera* ou *Tirza*.

Ces seigneuries en comprennent encore une foule d'autres de moindre importance, parmi lesquelles les plus célèbres sont : *Medjenguerd, Portok, Sokman, Aguil, Palou, Djemrouk, Khizan, Mékés, Acyabes, Kefra, Iroum, Guerny, Derzini, Guirdigan, Aták Terdjil, Kolab, Batman, Meya Fdriktn.*

Chéref-námé mentionne également des grandes familles kurdes de l'Iran : *Siyah Mansour, Tcheguény, Zenguéné Pazouki.*

L'auteur de cette histoire s'appelle *Chéref uddini Billicy*, fils de *Chems uddin* et petit-fils de *Chéref*, Khan de Bitlis, et a consacré, dans cet ouvrage, un chapitre spécial à l'histoire de sa famille : Les Seigneurs de Bitlis.

De plus, il donne des renseignements plus ou moins détaillés sur les autres seigneurs kurdes mentionnés ci-dessus. Ces détails sont très intéressants pour ceux qui voudront approfondir la vie sociale des Kurdes, que M. MINORSKI a nettement classifiés avec une compétence remarquable. Seulement, je me permets d'ajouter ici, très brièvement, ce point de vue : que les chefs des Kurdes même les grandes dynasties, comme les Ayoubides, les Marvanides et les Hasnaviyé n'ont pas pris les initiatives spéciales de nature à entraîner la masse vers une existence nationale. C'est ainsi que, même les glorieuses troupes des Ayoubides, n'étaient composées en grande partie que de Turcs.

Du reste, parmi les nombreuses familles seigneuriales du Kurdistan, il y en a plusieurs dont l'origine n'est pas kurde. Par exemple, les Beys de Djeziré, prétendent qu'ils

descendent d'Omayyade et que leur souche remonte au fameux Général et Emir arabe, *Khalid ibin Velid*.

Les Beys de Midrasi et Tchémichguézek se considéraient les descendants des Abbasides et les Beys Suleymani, de souche Omayyade.

Les Beys de Hakiari aussi se prétendaient de souche Abbasides. La famille Soran descendait d'un berger arabe, et Gal-baghi est Turc.

Cependant, cette question de généalogie des Kurdes n'est pas toujours exacte, car, sous l'influence du sentiment religieux, les musulmans se flattent d'une filiation fictive avec les grandes figures arabes. Ainsi, en Asie Mineure, parmi les Turcs et les Kurdes, et aussi parmi les autres peuples islamisés, il y a des quantités de familles qui prétendent être des descendants des Emirs arabes ou directement de la famille du Prophète.

Donc, la situation ethnique des grandes familles kurdes mérite d'être approfondie davantage.

Quant à leur tendance politique, toutes ces familles kurdes avaient été parfaitement initiées à la politique de l'Empire Ottoman. Elles ont joué, des siècles entiers, le rôle d'avant-garde de l'armée ottomane en Perse; l'antagonisme de sectes fut un bon prétexte pour provoquer les Kurdes contre le gouvernement des Chahs. Ainsi depuis *Tchaldiran* jusqu'à la défaite de *Nadir Chah*, la force kurde a pesé fortement sur la Perse.

Les expéditions de *Melek Ahmed Pacha* sur les Yezidis (1638) et l'invasion des Kurdes vers Hamadan, de même la soumission de *Fandoun* (Feridoun) et d'*Abbas Koli*

Khan, ainsi que de plusieurs autres chefs de Kurdes, comme les chefs de Djivanroud, Djaf, Darna, Harsin et Ali Merdan de Feily, sont les manifestations de la sympathie des Kurdes pour les Ottomans.

L'une des plus brillantes pages de l'histoire kurde est remplie par *Kerim Khan*. Celui-ci, qui appartenait à la tribu Lours, profita des occasions et posséda le pouvoir suprême de la Perse; en fait, il était un monarque absolu, mais, officiellement, il est toujours resté régent, « Vekil », de petit Chah *Ismail III*.

Ce titre de « Vekil » (fondé de pouvoir), devint finalement plus populaire que son nom.

Kerim Khan rendit de grands services à la Perse. Chiraz fut sa résidence habituelle; il y a laissé beaucoup de souvenirs: mosquées, bains, caravansérails, etc. Il avait fait édifier également de beaux mausolées pour les poètes immortels: *Soadi* et *Hafiz*.

Ses deux frères furent ses deux généraux principaux et, avec eux, il sauvegarda, toute sa vie, l'honneur de la Perse. Il sut prendre également les mesures nécessaires pour le développement du commerce et de l'agriculture dans le pays.

Il mourut en 1779, à l'âge de 74 ans. Après lui, la Perse retomba dans un état d'anarchie complet, dont elle ne fut sauvée que par une autre dynastie turque, celle des Kadjars.

A la suite de la révolte de l'*Abdurrahman Pacha Baban* dans la région de Suleymanié, la Perse était intervenue en faveur du chef des Babans; mais, *Abdurrahman Pacha*

fut tué dans une lutte sanglante et l'intervention de la Perse et la révolution de la tribu Baban cessèrent (1805).

Quelques années plus tard, du fait de l'insurrection des tribus Haideranli, Sipkhan, les Perses attaquèrent de nouveau le territoire ottoman et avancèrent jusqu'à Bitlis et Mouch et, par le sud, près de Bagdad. En 1823, à Erzeroum, la paix fut signée et l'ancienne frontière rétablie; mais, les Persans ne voulurent pas évacuer la région de Zokhab. La guerre recommença, mais, par l'intervention de la Russie et de la Grande Bretagne, un nouveau traité fut signé à Erzeroum. D'après ce traité, le district Zokhab devait être partagé entre les deux gouvernements en litige. La Commission de Délimitation, dans laquelle la Russie et la Grande Bretagne étaient représentées par leurs délégués, ne put achever sa tâche, devant les prétentions de Dervich Pacha.

Mais, entre temps, une série de révolutions avait encore éclaté dans les différentes contrées de l'Empire Ottoman; elles étaient dues à la faiblesse générale de l'organisme du Gouvernement. Une administration routinière était de plus en plus impuissante à maintenir un empire essentiellement mal soudé devant les grands progrès de l'Europe dont la prépondérance se faisait déjà sentir en Orient depuis plus d'un siècle. Aussi, après le traité de Kainardji (1776), la Turquie prit conscience de sa faiblesse dont elle pouvait constater les désastreux effets.

A cette époque, c'est-à-dire au commencement du XIX^e siècle, l'Histoire Ottomane enregistre successivement plusieurs révolutions, dont les principales sont celles qui éclatèrent en Morée, en Egypte et dans le Kurdistan.

La révolte d'*Abdurrahman Pacha Baban* fut suivie par celle d'un autre Baban *Keur Ahmed Pacha* et, ensuite, par le soulèvement des Yezidis.

Le Gouvernement du Sultan expédia le Vali de Sivas *Rachid Mouhammed Pacha*, pour pacifier le Kurdistan (1826).

Mais, quelques années plus tard, les soulèvements kurdes reprirent leur activité dans plusieurs contrées, dont les chefs étaient: *Bedr Khan, Ismaïl Bey, Saïd Bey et Mehmed Pacha Ravandouz*.

Parmi ces chefs, *Mehmed Pacha* déclarait son indépendance et, en peu de temps, étendait son pouvoir entre Mossoul et Van.

Mehmed Pacha envahit le Sindjar et réprima énergiquement l'insurrection des Yézidis. Ceux-ci se plaignirent auprès du gouvernement des châtimens infligés par le chef kurde et, en 1835, la Sublime Porte prit la décision d'envoyer une armée contre Mehmed Pacha.

Après une longue opération militaire, l'Emir de Ravandouz et ses hommes se dispersèrent dans les montagnes.

En 1843, la révolution recommença en Kurdistan; cette fois-ci, *Nouroullah Bey* de Hakiari, et *Bedr Khan Bey* de Djeziré, dirigèrent le mouvement contre les Nestoriens. Ils brûlèrent plusieurs villages et châtièrent ces gens parce que, dans chaque occasion, ils avaient troublé la sécurité des routes et attaqué cyniquement leurs voisins. Les Nestoriens se plaignirent à leur tour, auprès des grandes puissances, de cette répression de *Bedr Khan*, et celles-ci forcèrent le gouvernement à punir *Bedr Khan*.

En 1847, sous le commandement d'*Osman Pacha*, on envoya donc une force contre *Bedr Khan*, lequel, après une certaine résistance, finit par présenter sa soumission au Pacha. Il fut exilé à Kandié.

Après la guerre turco-russe (1877), ses deux fils voulurent le remplacer par force, mais leur tentative ne fut pas aussi efficace que celle de leur père.

En 1886, un chef de Nakchbendi (secte de la religion musulmane), *Cheikh Oubeidoullah* de Chimdinan, songea à créer une unité kurde, sous la suzeraineté du Khalife et Sultan Ottoman. Il prit donc les armes et conduisit ses disciples contre la Perse chiite. Ce Cheikh sunnite, très fanatique, n'aimait pas les chiites, c'est pourquoi il avait visé la Perse.

Il occupa bientôt les régions d'Ourmia, Savoudjboulak, Maraga et s'avança près de Tebriz. Les forces persannes furent battues partout. La Russie mobilisa, par précaution, un régiment sur la frontière. La Turquie fut bien surprise des conquêtes inattendues du Cheikh et le Sultan le pria de regagner sa résidence. *Oubeidoullah*, bon musulman et homme de valeur, écouta le Khalife, et il rentra dans son village, d'où il fut envoyé à Istamboul.

Un peu plus tard, un jour de fête, le Cheikh quitta Istamboul pour regagner son village. Il voulut tenter de nouveau l'aventure, mais la chance ne le favorisa pas, il fut capturé par les forces du Sultan puis exilé à la Mecque. *Sayed Abdulkadir*, fils du Cheikh et Sénateur de l'Empire Ottoman, fut exécuté par la République Tur-

que avec son fils, lors de la dernière révolution du Kurdistan en 1925, sous l'inculpation de haute trahison contre la République.

Après le soulèvement du Cheikh *Aubeidoullah*, il n'y eut pas de mouvement Kurde intéressant, mais il s'est produit depuis lors, une série d'évènements politiques qui intéressaient en premier lieu le Kurdistan et par conséquent le sort des Kurdes. Il s'agissait des réformes en faveur des Arméniens que la Russie avait imposées au Gouvernement Ottoman par le Traité de San-Stefano en 1877-1878.

Les lourdes stipulations de ce traité avaient assuré à la Russie dans le Proche-Orient une position prépondérante qui avait porté atteinte aux intérêts des Puissances Européennes.

Pour pouvoir équilibrer la balance politique, le Traité de San-Stefano fut révisé à Berlin par les Grandes Puissances, mais la clause concernant les réformes dans les provinces habitées par les Arméniens fut non seulement confirmée, mais aggravée, la Sublime Porte étant astreinte à donner connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances chargées d'en surveiller l'application.

Cette stipulation de réformes destinées à améliorer la situation des Arméniens et à assurer la sécurité de ces derniers contre les Circassiens et les Kurdes, faisait prévoir et semblait préparer une résurrection de l'Arménie antique.

Une telle éventualité était évidemment très néfaste pour

l'avenir de la Turquie. Le Gouvernement du Sultan employa donc tous les moyens pour pouvoir échapper aux conséquences de cette promesse qui avait pris une forme solennelle par le traité de Berlin. Aux démarches successives des Puissances Européennes, la Porte avait bien trouvé un système de réformes qui se basait sur la masse kurde pour pouvoir créer un contre poids vis à vis de l'exigence des Arméniens. N'avait-elle pas promis d'ailleurs de protéger ces derniers contre les agressions des Kurdes ? Il y avait toute apparence de raison qu'elle voulut s'occuper en même temps d'élever le niveau social de la nation Kurde. C'est sous ce prétexte que le Sultan jugea opportune l'organisation des tribus Kurdes en une sorte de régiment spécial, la cavalerie Hamidiyé, sous le commandement de leurs chefs. On avait créé également une école spéciale pour l'instruction des enfants des chefs de tribus.

D'un autre côté, les missionnaires qui étaient déjà installés dans l'Asie Mineure, excitaient les sentiments nationaux des arméniens et poussaient ces derniers dans une aventure politique qui finalement leur coûta très cher et fût aussi désastreuse pour le Kurdistan.

C'est ainsi que pendant plus d'un demi-siècle cette contrée montagneuse devint le théâtre sanglant de ce mouvement politique. Chaque fois que les Arméniens prirent les armes contre la Turquie ils eurent d'abord devant eux des volontaires Kurdes.

Les soulèvements des Arméniens de Sassoun, Talori et de Van furent ainsi réprimés avec l'aide de ces volontaires.

Toutefois les Puissances Européennes n'ont pas cessé de rappeler à la Sublime Porte la réalisation des réformes convenues en faveur des Arméniens dans les six Vilayets, c'est à dire dans le Kurdistan.

Entre temps, le Sultan sous la pression de divers événements, avait dû proclamer la constitution et envisager la solution d'une série de problèmes vitaux, dont tout le poids retomba sur le Comité des jeunes Turcs (Union et Progrès).

Nous n'avons pas l'intention d'examiner les erreurs commises par ce comité qui amenèrent l'effondrement définitif de l'Empire qu'ils avaient la prétention de sauver. Malheureusement, ils n'ont pas réussi dans cette entreprise et ont perdu jusqu'à leur propre vie. (1)

Pendant cette période tragique, le Kurdistan a vu encore une fois le soulèvement de l'un de ses chefs, Milli Ibrahim Pacha. Celui-ci, fidèle serviteur du Sultan, se souleva contre les Unionistes, mais cette révolte fut vite étouffée.

A la veille de la Grande Guerre, à la suite des plaintes réitérées des Arméniens, les Puissances Européennes réclamèrent, mais cette fois plus fermement encore la réalisation des réformes promises. Enfin, les Unionistes durent

(1) Enver et Djemal Pachas furent tués par les Bolcheviques. Talat et Said Halim Pachas et Dr Bahaeddin Chakir tombèrent sous les coups de deux Arméniens.

Le Dr Nazim et Djavid Beys ont été pendus par le tribunal indépendant du Gouvernement d'Ankara et Kara Kemal s'est suicidé dans son refuge.

appeler deux européens à la tête de l'Administration du Kurdistan pour donner satisfaction aux Arméniens. Mais le déclenchement de la Grande Guerre vint bouleverser le monde entier et réduire toutes obligations et décisions à néant.

La Turquie déclara à son tour, la guerre aux alliés tandis que les Arméniens prenaient les armes en faveur de ces derniers et passaient en grand nombre la frontière du Caucase pour rejoindre les armées Russes.

Quelques mois plus tard, une grande partie du Kurdistan était occupée par les forces Russes et Arméniennes ce qui permettait à ces dernières de se livrer à des représailles contre les Turco-Kurdes. A la fin, la Turquie, étant épuisée, demanda un armistice et dut remettre entièrement son sort à la merci des alliés.

C'est pendant ce moment tragique que nous avons pu observer les convoitises des divers éléments de l'Empire Ottoman : parmi lesquels les revendications Kurdo-Arméniennes ont particulièrement retenu notre attention et forment l'un des objets essentiels de cette thèse. D'ailleurs la question touchant également l'intérêt vital du peuple Turc présente une importance capitale et mérite d'être approfondie. C'est pourquoi nous étudierons ces revendications depuis leur origine, et dans un chapitre spécial.

KURDISTAN

Kurdistan signifie, en persan, pays des Kurdes (1) mais lorsqu'il s'agit d'histoire ou de géographie, il devient très difficile d'en préciser le sens. On emploie ce mot généralement en Orient, pour désigner les Provinces Orientales de Turquie.

Pour la désignation de la même région les auteurs européens y ajoutent un autre nom historique Arménie, comme un souvenir de l'antiquité. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent désigner une région déterminée.

Car, bien qu'ils existent depuis une époque très reculée, les Kurdes n'avaient pas songé avant la fin de la grande guerre, à la création d'un foyer national.

Et sauf dans les régions limitrophes de la Turquie et de la Perse, ils n'ont pas d'établissement déterminé dans aucun de ces deux pays.

Ce peuple comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, s'est tellement essaimé dans les vastes étendues

(1) Asitân ou simplement sitân signifie en persan, lieu, seuil, région par exemple : Turkistan, Afghanistan, Kurdistan...

de l'Asie Occidentale, qu'aujourd'hui si l'on veut dessiner la carte des pays habités par les Kurdes, on obtient à peu près celle de tout l'ancien empire des Seldjoukides.

Tout autre essai de groupement ethnique, géographique et politique de cette nation disséminée restera toujours vain.

En effet, tous les documents, les plus anciens et les plus récents que nous avons pu recueillir sur le Kurdistan, sont loin d'être précis et concordants.

Thureau Dangin, nous parle d'abord d'un pays « *Kardaka* » il a lu ce nom sur deux pierres sumériennes datant probablement de 2.000 ans avant J.-C.

Dans l'histoire de l'Assyrie, on mentionne le nom et le pays de *Kardou*, *Kharrou*, *Ourartou*, en désignant les contrées montagneuses du bassin du Tigre, ainsi que nous l'avons vu dans un chapitre précédent sur l'Origine des Kurdes.

Ni Hérodote ni Strabon n'ont donné de renseignements sur les pays Carduques.

C'est pour la première fois que XÉNOPHON a parlé (400 a. J.-C.), dans son Anabase (Histoire de la Retraite des Dix-mille), du pays des Carduques. Il avait employé sept pénibles journées à traverser ces contrées inaccessibles, qui étaient limitées, du côté du nord, par le fleuve Centrites. Au-delà de ce fleuve, se trouvait le pays d'Arménie.

Depuis lors, on a assigné le pays des Carduques au bassin du Tigre.

Mais, ces données sont insuffisantes, puisque les Kurdes de Médie et de Parthe restaient en dehors de ce pays,

tandis que celui-ci avait été longtemps enclavé par ces deux empires d'origine Turcomano-Kurde.

Dès le début de la conquête arabe, le pays Carduque changea de nom et fut appelé : « *Biladul Djibal*, = *Pays des Montagnes* » et le nom des Kurdes s'introduisit dans les ouvrages arabes, en formant le pluriel : « *Ekrad* » : les Kurdes. (Mas-oudi, Ibn-i Havkal, Ibn-i, Batouta, etc...).

D'après *Takvim ul buldân*, *Bilâdul ekrad* = le pays des Kurdes, aurait été assez étendu. Il contenait les vastes contrées de : Djeziré, Irak, Djibâl, Azerbaydjan, Ararat, Arménie et en partie « Bilad-ul-roum » = Anatolie.

Au Djeziré : Diyari Madar, c'est-à-dire Raka, Diyari Rabiâ = Mossoul, Amid = Diarbékir; à l'Irak : Halvan; à l'Azerbaydjan : Van, Berzéa, Tebriz, Erdébil, Mérâga, Djebel-soultaniyé, Hémédan; et au Bilad-ul-roûm (Anatolie) : Malatia, Tokat, Sivas avaient été compris dans le Bilad ul ekrad (pays des Kurdes).

Selon *Hadji-Kalfa* (*Kâtib Tchélébi*), dans son « *Djihan-uma* » (Le Miroir du Monde), p. 450, les montagnes du Kurdistan commencent au Fars et au Kirman et vont jusqu'aux montagnes de Van et d'Erzérout. Ces chaînes de montagnes sont très hautes et leurs sommets toujours couverts de neiges.

Le Kurdistan avait été divisé en 18 vilayets et, à l'époque de *Suleiman Chah* le tribut payé par ces vilayets s'élevait environ à 200 tumen et 1500 dinar.

Abulfeda, en parlant du Kurdistan, avait dit : « Ce pays rentre dans les limites du Khozistan, Irak, Djibal,

Djeziré, Arménie, Ararat, Moukan, Azérbaydjan; il n'a ni unité nationale ni administrative ».

Suivant *Chéref uddin*, le Kurdistan s'étend en ligne directe, depuis la mer d'Hormouz ou Golfe Persique jusqu'à Marach. Il est limité, du côté du nord, par la province d'Arran; au sud, par le pays de Mossoul et l'Irak arabe.

Chéref uddin enclave la région de Dersim et de Tchemichkezek dans les limites du Kurdistan, comme le fait aussi l'auteur de « Nedjât ul Ahkâm ».

Le fameux géographe *Hamdoullah-Mustavfi ul Kazvini*, qui vivait au milieu du XIV^e siècle, dans sa géographie intitulée « Nuzhet ul Kouloûb » mentionne le Kurdistan, qui, d'après cet auteur, se divise en 16 éyalets (provinces), dont voici les noms : Alani, Alichtar, Behar, Khafti'yan, Derbendi-Zengui, Derbendi-Tadjkhatoun, Dezbil, Dinâver, Sultanâbâd Djemdjémal, Chehrizor, Kerendikhochân, Kirmanchah, Kengâver (Kasroussous), Mâhidecht, Vastam, Tâkibisutoun.

Le chef-lieu du Kurdistan était la ville de Bahâr, située au nord de Hemedan, à huit mille de cette dernière ville.

Suivant cette indication, le Kurdistan était placé à l'ouest de Zagros et sur la contrée Iraki adjem.

Cependant, ses limites n'étaient pas assez clairement déterminées puisqu'il y a encore plusieurs villes comme : Mako, Malazkerd, Serad, Chino, Khoui, Selmas, Ecédâbâd, Khurremâbâd, Louri Kutchuk, Lour Guré, Savotch bouлак, Zelguan qui avaient été comprises dans l'administration du Kurdistan.

Ce nom paraît avoir été créé par les Seldjoukides pour

désigner le pays des Kurdes. Toutefois, le Kurdistan occidental, d'après notre auteur, faisait partie de l'Arménie, qui était à son tour un simple éyalet de l'Empire Seldjoukides.

Le Zafar nâmé, qui évoque les conquêtes de *Timourlenk* (*Tamerlan*), le fameux conquérant turc, mentionne aussi le nom de Kurdistan.

Idrici Billici, dans son ouvrage intitulé « Sélim », en parlant des expéditions du Sultan *Yavouz Sélim*, dit que, depuis la contrée de Tebriz, Ourmia, Ghino, jusqu'à (Amid) Diarbékir et Malatia, tous les émirs kurdes avaient été soumis à ce Souverain ottoman, dont celui qu'il l'avait chargé de la soumission du Kurdistan, par sa qualité kurde (Hammer, Histoire de l'Empire Ottoman).

Evelya Tchelebi, le célèbre voyageur turc du XVII^e siècle, avait parcouru tout le Kurdistan. Selon lui, les éyalets d'Arzroum, Van, Hakiari et Diarbékir, Djeziré, Amâdiyé, Mossoul, Cherizor, Ardélan, rentraient dans la limite du Kurdistan et la longueur de ce pays a une distance de dix-sept journées.

Les cartes géographiques que j'ai consultées sur ce sujet ne sont pas satisfaisantes non plus.

Par elles, il y en a cependant un certain nombre qui désignent le Kurdistan, sous des noms différents et lui assignent des emplacements différents. Pour ne pas grossir inutilement le volume de cet ouvrage, je renonce à calquer et présenter ici toutes ces cartes; je me borne simplement à donner quelques explications.

Ces cartes se trouvent toutes à la Bibliothèque Nationale

de Paris. Celles que j'insère ici, ainsi que les cotes de ces documents, serviront à faciliter les recherches de ceux qui voudront approfondir la question.

La carte n° XXI, dans la collection Berlinghieri, au commencement du XV^e siècle, édition Florence, mentionne le nom *Gordena*, au sud du lac d'Ourmia (Cote D. D. 2619).

Une autre carte, dans la collection de Ptolémée, planche 17, daté 1475 (cote Ge. D. D. 1990), désigne aussi *Gordyaci*, près du lac de Van.

Ainsi, plusieurs cartes, dans la collection Khanzadian, sur l'unité de l'Arménie, indiquent également le Kurdistan sous différents termes et toujours sans préciser une limite et un lieu définis.

Une carte, au milieu du XVII^e siècle, imprimée à Amsterdam, conservée sous la cote G. D. D. 2987-6491 dans la collection Danvillé, mentionne le nom *Curdistan* au sud du lac de Van, en ajoutant cette phrase « *Regnum Bochtanunnum Persarum, quidem, verum sub. Imp. Turc* ». L'auteur n'avait pas limité le Kurdistan seulement, il avait écrit, au nord de celui-ci, en caractères moyens, *Armenie* et, à l'est, *Turcomani*.

Une autre carte de la Perse ancienne (sous la cote Ge. D. D. 11962) montre le *Curdistan*, sans limite, tout près du lac de Van et entre la Grande Arménie et la Mésopotamie.

Une carte de l'« Arménie Majeure », imprimée aussi à Amsterdam au commencement du XVII^e siècle, et qui se trouve également dans le Musée de la Bibliothèque Nationale de Paris (cote Ge. D. D. 2987), mentionne et limite le Kurdistan un peu plus bas que le lac de Van et

entre Bitlice et Ourmia, en écrivant textuellement ainsi : « *Montes Cardaxi, Cordaq ou les peuples appelés Cordien, d'où descendent les Curdes* ».

Dans la même Bibliothèque, j'ai trouvé par hasard, un manuscrit de D'ANVILLE, le grand géographe français du XVIII^e siècle (cote Ge. D. D. 2987), qui avait fait cette petite remarque sur deux villes : « *Betlis, a un Bey curde; Amadié, a un Bey curde* ».

Sur une autre carte de « l'Empire des Turcs », datée 1677, le nom de *Kurde* est marqué au sud du lac de Van et près de la frontière Turco-Perse. Sur la même carte, près du mont Zagros, on a marqué encore le nom « *Cur-des* », au pluriel.

Une « Carte de l'Asie Mineure ou de la Natolie et du Pont-Euxin, tirée des voyages et des observations des anciens et des modernes et dressée suivant les principes d'une nouvelle projection par Sr. Has. P. P. imprimée aux dépens des Héritiers de Homaun Nurenb avec privilège de S. M. I. A. en 1743 », mentionne et limite entre le Tigre et le lac de Van un *Curdistana*, en ajoutant ces noms en caractères relativement minuscules : *Carduchi, Cardyxi, Curdi*.

Dans la collection des cartes historiques de KIEPERT, les noms *Gordyaea, Gordyaei, Corduën et Cardynus* sont marqués par le lieu 42° alt. et 38° long.

D'après A. JAUBERT, le pays où les Kurdes sont en masse commence du nord au sud, depuis le mont Ararat jusqu'au point où la chaîne des monts Hamrin se joint à Zagros; et, en longueur, de l'est à l'ouest, depuis les

montagnes qui séparent les deux lacs de Van et d'Ourmia jusqu'à Hissen-Keifa, ville située sur le Tigre.

Le tableau de Sir Mark SYKES place aussi le Kurdistan, comme tous les auteurs européens, exclusivement en Turquie.

Les différentes encyclopédies ont agi également et, sous le terme de Kurdistan, ont voulu créer un foyer kurde expressément dans les vilayets orientaux de la Turquie.

Pourtant, le nom de Kurdistan avait été créé il y a déjà dix siècles, pour désigner les contrées d'Ardelan, Kirmanchah, Hamadan et Louristan.

Il n'a jamais été question de tous ces pays kurdes qui se trouvent sur le territoire de l'Iran quand il s'agit des Kurdes et du Kurdistan.

Les tendances turcophobes voulaient créer un autre Balkan, un incendie politique, tant à l'ouest qu'à l'est de la Turquie, en exaltant les tendances nationales des communautés kurdo-arméniennes.

C'est pourquoi la science et l'histoire furent travesties par des vues de propagande antiturque et, pour préparer le démembrement complet de l'Empire Ottoman, on fit une série de publications tendancieuses au cours du XIX^e siècle, concernant les Arméniens et les Kurdes.

Les voyageurs et les missionnaires religieux et scientifiques consacrèrent des années à éveiller et à provoquer ces deux vieux peuples contre la Turquie et dans ce dessein ils ont réduit et limité le Kurdistan et l'Arménie aux frontières de l'Empire Ottoman.

Il ne fut jamais question jusqu'ici de revendiquer une

grande partie du pays traditionnel de l'Arménie qui se trouve encore en Russie et le vrai Kurdistan qui est en Perse.

Au contraire, des propagandes incessantes convainquirent finalement tout le monde qu'il y a un Kurdistan et une Arménie exclusivement placée sous le joug de l'Empire Ottoman et qui souffrent depuis des siècles de la tyrannie turque !

Ces propagandes, qui furent toujours favorisées surtout par les missionnaires américains et anglais, réussirent à jeter ces deux peuples dans des luttes contre la Turquie, et nous décrirons plus tard le néfaste résultat de cette agitation.

Nous voulons simplement mettre au jour ici cette vérité que le nom de Kurdistan n'a correspondu à aucune organisation politique ou administrative en Turquie, depuis que l'Empire Ottoman existait.

Il y a des Kurdes, évidemment, en Asie-Mineure, qui vivent ensemble, depuis le commencement de l'histoire, dans cette contrée, avec les Turcs.

Quant aux points de vue ethnique et géographique, il n'est pas juste qu'on limite et réduise le Kurdistan à sa partie turque puisque le plus grand nombre des Kurdes habitent en dehors de la Turquie et notamment en Perse, et que le nom de Kurdistan se correspondait dans ce pays, une certaine désignation géographique et administrative.

D'après la revendication de la délégation kurde qui avait présenté un mémorandum à la Conférence de la

Paix, le 22 mars 1919, sous la signature de Chérif Pacha, le Kurdistan était placé entre Kirmanchah et Marache et comprenait une partie de l'Ardelan.

Les délégués avaient bien poussé leur revendication principalement sur l'Anatolie, en voyant aux avances qui avaient été faites du côté du nord, en faveur de la constitution d'une Arménie avec les vilayets turcs d'Erzérour, Tirabouzdé, Van et Bitlis; pourtant, dans cette contrée, excepté quelques districts, les Turcs sont en majorité et les Kurdes sont toujours plus nombreux que les Arméniens.

Finalement, la Conférence de la Paix, avec le Traité de Sèvres (art. 62-64) prévoyait une autonomie locale et conditionnelle pour les Kurdes, dans la région située entre l'Arménie imaginaire — qui devait contenir les vilayets de Trébizonde, Erzérour, Van et Bitlis — et la Mésopotamie; entre la Perse, la Turquie et la Syrie.

Ce Traité ne fut pas accepté par le Gouvernement National Turc, et la proposition de la Conférence au sujet de la création d'un foyer Kurde ne put se réaliser qu'après le Traité de Lausanne et bien médiocrement, dans une partie du territoire du vilayet de Mossoul qu'on a arraché de la Turquie et annexé à l'Irak.

Les Kurdes forment dans cette région une majorité remarquable et leur nombre d'après le recensement du Gouvernement de l'Irak en 1922-1924, est évalué à 494.007 âmes.

Cette contrée mérite plus ou moins du point de vue ethnique, la désignation de Kurdistan, et on peut la con-

sidérer comme un foyer offert aux aspirations du peuple kurde.

Mais malheureusement, la suite des événements ne lui fut pas favorable, la puissance mandataire de cette région au lieu de lui apporter la prospérité et la liberté d'aspiration, l'a mis comme une simple province sous la dépendance de l'Irak.

Néanmoins, le problème touchant essentiellement la question des mandats et des minorités, rentra sous la surveillance de la Société des Nations et par conséquent la puissance mandataire pour sauvegarder l'apparence, a dû reconnaître simplement le libre usage de la langue kurde dans le cadre administratif de cette région où les Kurdes sont la majorité des habitants.

Article 3 du Traité de Lausanne :

De la Mer Méditerranée à la frontière de Perse, la frontière de la Turquie est fixée comme suit :

1. — Avec la Syrie : la frontière définie dans l'article 8 de l'accord franco-turc du 20 octobre 1921.

2. — Avec l'Irak : la frontière entre la Turquie et l'Irak sera déterminée à l'amiable entre la Turquie et la Grande Bretagne dans un délai de neuf mois. A défaut d'accord entre les deux gouvernements dans le délai prévu, le litige sera porté devant le Conseil de la Société des Nations.

Les gouvernements turc et britannique s'engagent réciproquement à ce que, en attendant la décision à prendre au sujet de la frontière, il ne sera procédé à aucun mouvement militaire ou autre, de nature à apporter un changement quelconque dans l'état actuel de territoire dont le sort définitif dépendra de cette décision.

De plus, cette région kurde, aux points de vue politique, stratégique, économique, ayant une importance capitale pour la Turquie, pendant la préparation du Traité de Lausanne, fut la cause de longues discussions. Finalement les parties contractantes ont dû ajourner la résolution de ce problème épineux à une date ultérieure. Après la signature du Traité, les Gouvernement Britannique et Turc n'ayant pu arriver à une solution définitive sur ce sujet, le litige a été porté en vertu de l'article 3 dudit Traité devant le Conseil de la Société des Nations.

Le Conseil à son tour s'occupe sérieusement pendant plus d'un an à résoudre le problème et à la fin, prit une décision solennelle qui était éminemment en faveur de la thèse britannique.

Les délégués turcs ayant pressenti la tendance du Conseil de la Société des Nations ne se sont pas présentés à la séance définitive et le Conseil a promulgué sa décision en leur absence.

La continuation de la révolution kurde dont un de ses principaux facteurs est le résultat de ce désaccord turco-britannique, astreint finalement la Turquie à renoncer à une de ses plus importantes provinces.

Or, en vertu du premier article du Traité du 5 juin 1926 signé à Angora, entre l'Angleterre, l'Irak et la Turquie, cette dernière a accepté la décision du Conseil de la Société des Nations du 29 octobre 1924, concernant la ligne frontière entre la Turquie et l'Irak.

Depuis lors, la région où les Kurdes sont en majorité est annexée officiellement au royaume de l'Irak et le prin-

cipal chef du programme politique de la Grande-Bretagne pour le Proche-Orient se réalisait ainsi par la voie diplomatique et grâce à sa position prépondérante.

Ce programme qui vise également la préparation de la masse kurde touche énormément le sujet de cette thèse dont nous étudierons la question plus loin dans un chapitre spécial.

MOUVEMENT SOCIAL
ET POLITIQUE CHEZ LES KURDES
DEPUIS 1908

Cette date est très importante dans l'Histoire de l'Empire Ottoman. A cette époque le Sultan *Abdul Hamid*, à la suite de l'entrevue de Reval (1), et du soulèvement de l'armée de Macédoine à l'instigation du Comité « Union et Progrès » des Jeunes Turcs, avait dû proclamer, pour la seconde fois, la Constitution. Huit mois plus tard, après une mutinerie militaire, fomentée par le Palais contre les Jeunes Turcs, le Sultan dut abdiquer et fut envoyé à Salonique.

A partir de cet événement, l'Unionisme prit officiellement le levier du pouvoir et s'installa à la Sublime Porte avec un programme remarquablement nationaliste.

Jusqu'alors, la politique fondamentale de l'Empire était plutôt religieuse, la race turque n'avait eu aucun privilège dans la participation du pouvoir; même, au contrai-

(*) Consulter la collection du journal *Le Temps* (1908). Le sort de l'Empire Ottoman. Par M. N. Mandelstam.

re, la dynastie ottomane, durant son règne, eut toujours une certaine méfiance à l'égard des vrais Turcs; le personnel du palais, son entourage immédiat, étaient composés, sans exception, de gens des autres races.

Des Albanais, des Arabes, des Syriens, des Circassiens, des Arméniens, des Grecs, des Bulgares, des Serbes, voire même des Juifs, tous ces éléments de l'Empire étaient favorisés, chez les Sultans, plus que les Turcs. La Sublime Porte et la Cour Impériale étaient envahies par ce mélange de races.

Les gouvernements ottomans ont tellement exagéré cette politique que le nom de Turc est devenu enfin un terme d'insulte et de mépris et l'Asie Mineure fut une des parties de l'Empire la plus négligée (1).

Pour les Turcs, il n'y avait qu'une seule tâche : courir des Balkans aux déserts du Yémen et du Caucase jusqu'au Sahara, pour verser leur sang en vue de maintenir la prospérité de tout ce mélange ethnique.

Les Unionistes, avec une juste logique, voulurent donc relever un peu la triste situation sociale de la race turque; mais ils commirent l'erreur d'agiter le sentiment national des autres éléments de l'Empire.

Sur ce sujet principalement, les communautés non-turques étaient plus éclairées que les turques; leur instruction, depuis plus d'un demi-siècle, était dirigée par les missionnaires; par conséquent, la proclamation de

(1) Hammer (Histoire de l'Empire Ottoman).

la Constitution leur assurait une position politique plus avantageuse (1).

Pour la sauvegarder des Turcs dans ces circonstances bien critiques, il aurait fallu suivre une politique plus prudente, et celà, sans provoquer les sentiments nationaux des autres races, tandis que les Unionistes firent le contraire et se livrèrent à une politique nationale sans frein.

Les Turcs Ottomans, n'ayant pu satisfaire la convoitise nationale, les Unionistes voulurent assurer l'évolution sociale de la race turque entière. Le fameux sociologue, *Ziya Gueug Alp*, dans une de ses poésies, expliquait nettement la conception politique des Unionistes, en disant :

Vatan, né Turkiya dir Turkléré, né Turkistan.

Vatan, beuyuk vé muébbet bir eulkadir : Touran !

(Patrie, ni Turquie et ni Turkestan pour les Turcs ;

Patrie, grand et immortel pays : Touran !).

(1) L'œuvre des missions catholiques françaises qui, par l'enseignement de notre langue, furent les grands pionniers de notre influence, tant morale qu'économique, est ruinée au bénéfice du protestantisme anglo-saxon, pour les mêmes raisons.

Les publicistes qui proclament que le rapprochement franco-turc fera reflourir cette influence qui... cette influence que..., n'oublient qu'une chose, *c'est que cette influence était uniquement basée sur l'importante clientèle scolaire de nos missions et que cette clientèle était exclusivement recrutée parmi les chrétiens des diverses confessions. Arméniens, Grecs, et Juifs.* Il n'y avait point d'élève Turcomusulman.

Revue du Christianisme social, 1922 René Puaux.

Cette politique qui a été inspirée aux Turcs par un écrivain français, M. Léon CAHUN, auteur responsable du « Pantouranisme », prit surtout pendant la Grande Guerre, une si forte extension que le Sultan *Mehmed Rechad* adopta dans ses firmans le titre « Sultan des Turcs ».

C'est ainsi que l'élite kurde entra aussi en activité en fondant pour la première fois une association kurde, sous le nom « *Kurdistan taali ve terekki djemyeti* » (Association de l'évolution et du progrès kurdistan).

Cette organisation qui était plutôt sociale, continua son œuvre jusqu'à l'effondrement de l'Empire. Quelques membres de cette société avaient formé également un autre groupement en vue de la propagation de l'instruction chez les Kurdes, sous le nom « *Kurde Nechri maarif djemyeti* » (Association de la propagation de l'instruction publique kurde).

Dans l'intervalle, surtout après la Grande Guerre, la situation lamentable de la Turquie avait produit chez les membres de ces deux organisations une certaine divergence de vues; les uns, toujours fidèles aux Turcs continuèrent loyalement leur entreprise de réforme sociale tandis que les autres, voulant profiter des circonstances qui étaient très graves pour la Turquie, se tournèrent vers d'autres activités et créèrent plusieurs organisations sous les noms : « *Kurdistan taali Djemyeti* » (Association de l'évolution kurdistan), « *Kurde Techkilati-idjtımaye djemyeti* » (Association de l'organisation sociale kurde), « *Kurde millet firkaci* » (Le groupe national kurde), et enfin « *Kurde istiklal djemyeti* » (Association de l'indépendance kurde).

Il va sans dire que toutes ces associations étant la conséquence de l'armistice — qui avait pesé lourdement sur la Turquie — n'ont pas eu le temps de pénétrer dans l'âme de la masse, c'est pourquoi leur existence fut assez médiocre et leur vie bien éphémère.

Ainsi, à cette époque, c'est à dire pendant l'armistice on vit également éclore plusieurs périodiques kurdes dans différents lieux, principalement dans les régions occupées par les Alliés. Voici les noms de quelques-uns :

« *Djin = La Vie* », Revue mensuelle de l'Association des Etudiants kurdes, publiée à Istamboul, en langue turque, en 1919, remplaçant les revues « *Hivi = Unité* » et « *Roza Kurde = La Journée Kurde* » qui étaient également publiées par ladite association.

« *Rozi Kurdistan* » publié en 1922 à Suleimanyé, par *Mohammed Nouri*, partisan de *Cheikh Mahmoud*, Chef des Kurdes de la région Suleimanyé qui s'était nommé pour un moment « Mahmoud 1^{er} Roi du Kurdistan » ; cependant il est encore hostile à l'Irak ainsi qu'à son mandataire.

« *Bang-i-Hak = La Voix de la Vérité* », publiée également par *Cheikh Mahmoud* après que les autorités britanniques l'eurent obligé à quitter Suleymanié.

« *Dyari-i-Kurdistan = Pays Kurdistan* », revue hebdomadaire publiée à Bagdad en 1925, par *Sahip Kiranzadé*.

« *Zya Nav = Résurrection* » publié en 1924 à Suleimanyé par l'administration locale, comme un journal officiel hebdomadaire.

« *Zari Kurmandji = Cri Kurde* », revue mensuelle publiée à Ravandouz en 1926 par *Seyd Hussein Mukri* et *Abdul Rahim*.

Cependant le premier journal kurde bi-mensuel avait paru en 1892 sous le nom « *Kurdistan* », publié successivement au Caire, à Londres et à Folkestone par *Abdurrahman Bedirhan Bey*.

Un autre petit-fils de *Bedirhan*, *Djeladet Ali Bey*, dirige actuellement à Damas une autre revue kurde bi-mensuelle qui vient de publier son douzième numéro.

Jusqu'à présent, il n'a pas paru, même à titre d'essai, un seul journal quotidien kurde; d'ailleurs les revues que nous venons de citer ci-dessus, sont généralement publiées en deux langues turquo-kurde ou simplement turque.

C'est une preuve incontestable que les Kurdes de l'ancien empire Ottoman savaient et employaient couramment la langue turque. Chaque tribu parle également son patois lorsqu'elle est chez elle.

Ce n'est pourtant pas à dire que la conscience nationale est encore à l'état rudimentaire dans le monde kurde. Descendant d'une des nations les plus anciennes de l'Asie Occidentale et menant une vie généralement nomade, s'ils purent survivre aux différentes invasions, c'est grâce à leur caractère essentiellement national. De plus, sous le régime Ottoman, ils étaient un des éléments les plus favorisés de l'Empire. Ils n'ont jamais eu l'idée de se séparer de l'unité turque. De leur côté, les Turcs les considéraient comme le plus précieux élément de la Turquie.

Ainsi que nous l'avons montré dans un chapitre précédent, sous le titre d'Histoire des Kurdes, ce peuple depuis la première invasion turque en Asie Mineure avait lié son sort à ce dernier bien avant la fondation de l'Empire Ottoman; surtout pendant les croisades qui avaient établi entre ces deux groupes de même religion, une fraternité d'armes.

Cependant l'histoire a enregistré jusqu'à présent des insurrections kurdes à toutes époques contre tous les gouvernants. Ainsi, sous le règne Ottoman il y eut des troubles assez fréquents dans la population kurde. Mais les causes de ces désordres furent souvent des choses des plus banales: parfois, la mauvaise conduite d'un pacha, ou encore l'ambition et la fureur de tel ou tel chef de tribus suffisait pour ravager la région.

Toutefois jusqu'à la fin de la Grande Guerre, les Kurdes n'avaient jamais nourri une idée de séparation avec la Turquie. Au contraire leur loyalisme envers les Turcs avait atteint son apogée pendant toute l'histoire de l'Empire. D'ailleurs leur soumission au Yavouz (le Féroce) Sultan *Sélim*, il y a déjà plus de quatre siècles fut spontanée et depuis lors ils furent toujours considérés comme les plus vaillants gardiens de la frontière Est de l'Empire. C'est pour cela qu'ils ont bénéficié parmi les autres minorités de privilèges qui ont duré jusqu'à la disparition du gouvernement Ottoman.

Pourquoi avons-nous vu après la Grande Guerre une organisation politique kurde présenter des revendications à la Conférence de la Paix en la personne de *Chérif Pacha*

et pourquoi encore après le Traité de Lausanne se produisit-il un soulèvement kurde contre la Turquie ?

Ces deux questions ayant une importance capitale dans l'histoire de l'évolution politique des Kurdes, je voudrais les étudier chacune dans un chapitre spécial. Mais avant de les aborder, il y a un autre problème qui se lie essentiellement à ces questions et dont il est indispensable de parler d'abord.

Il s'agit de la fameuse question arménienne qui depuis plus d'un demi-siècle sans interruption occupe les Grandes Puissances et la presse du monde.

Sur ce sujet, jusqu'à présent, ont été publiés des centaines d'ouvrages et un nombre incalculable d'articles aussi bien par les Arméniens que par des auteurs de nationalités les plus divers. Mais à part le Livre Rouge du Gouvernement Ottoman, je n'ai pu trouver un ouvrage qui soit écrit par un turc et qui expose la question avec quelque impartialité. C'est vraiment dommage pour l'élite de mon peuple qui néglige un devoir national, l'opinion publique du monde condamnent les Turcs comme bourreaux et massacreurs des Arméniens.

Je n'ai pas l'intention d'en appeler ici d'un jugement solennellement rendu, mais en vue d'éclairer un très important passage de ma thèse, je veux brièvement étudier ci-dessous cette question arménienne avec toute l'objectivité possible.

LES KURDES ET LA QUESTION ARMENIENNE

Avant d'aborder cette étude épineuse, il convient de dessiner en quelques traits l'origine et la vie générale de cette malheureuse nation de l'Asie Occidentale.

Au point de vue anthropologique le type arménien comme celui des kurdes est très hétérogène. Selon Ernest CHANTRE et NE KANIKOV, il est intermédiaire entre le sémitique, le méditerranéen et l'iranien.

D'après leur histoire légendaire les Arméniens appartiennent à la race sémitique. Ils attachent leur origine à un certain *Haïg*, descendant de *Noë*. Cet homme noble et orgueilleux ne voulant pas supporter une vie médiocre de vassal sous la domination de *Nemrod*, réunit sa famille et son clan et les dirigea vers le Nord.

Lorsqu'ils arrivèrent aux plaines de l'Ararat, *Haïg* eut l'idée de s'y arrêter et d'y fonder un royaume en lui donnant son nom *Haïstan* = Pays de *Haïg*.

L'un de ses successeurs *Aram* devint célèbre et donna à son tour son nom au peuple qui désormais s'appela « Arménien ». Il y a dans l'histoire arménienne de nombreuses légendes de ce genre qui servent à expliquer

l'origine de cette nation. Cependant la plupart des linguistes considèrent la langue arménienne comme dérivée de l'ancienne parsi qui figure dans la grande famille indo-européenne. Peut-être cet idiome leur a-t-il été imposé par les envahisseurs (1).

En tous cas, si on admet que les Arméniens ne sont pas originairement des Aryas, ils furent au moins fusionnés avec ces derniers.

L'histoire des Arméniens est la répétition d'une série de luttes pour l'indépendance contre les agresseurs qui étaient toujours plus puissants qu'eux.

Au commencement de leur développement national, les Arméniens subirent d'abord la domination de l'Ouratthu, royaume qui était le plus puissant parmi les petits états du pays Naïri, nom qui fut donné dans l'antiquité aux contrées du haut bassin du Tigre et de l'Euphrate.

Ensuite, ce pays fut occupé successivement par les Egyptiens, Assyriens, Mèdes, Perses, Séleucides, Parthes, Romains, Byzantins, Arabes, Turcs Seldjoukides et Mongols.

Depuis 1512, toutes ces régions furent annexées à l'Empire Ottoman.

D'ailleurs il y a lieu de noter que les Turcs existaient

(1) Les hauts plateaux arméniens ont été primitivement peuplés par des hommes d'origine sémitique venus du Sud et ces hommes furent conquis par des peuples de race aryenne qui leur imposèrent leur langue, leur coutume et leurs lois.

dans les contrées de l'Ararat bien avant l'apparition des Seldjoukides. L'Asie Occidentale a été le parcours commémorial des nomades Turcomans. Ils ont constitué ainsi les éléments essentiels des Empires Medes, Perse et Parthes. L'histoire l'a incontestablement établi.

Pendant ces longues invasions des grands peuples, l'Arménie n'a pas eu la chance et la force de pouvoir sauvegarder son indépendance, elle a dû reconnaître souvent la suzeraineté des autres peuples.

Entré temps, la venue de quelques figures énergiques comme *Zarmair*, *Arsace*, *Tigran*, *Ardachès III*, assurèrent à l'Arménie au moins provisoirement une indépendance complète. Mais à partir du 5^e siècle, cette nation tomba définitivement sous le joug des étrangers.

Seulement durant l'invasion des Turcs Seljoukides en Asie Mineure, une partie des Arméniens se réfugièrent en Cilicie et profitant du mouvement des croisades, y fondèrent un petit royaume ayant un semblant d'indépendance; mais devant des événements celui-ci à son tour, malgré l'aide des Croisés, n'a pu résister longtemps.

Depuis lors, on ne parlait plus guère des Arméniens. Désireux d'échapper au sort qui leur était fait en Anatolie, ils se sont dispersés un peu partout pour gagner leur vie tranquillement dans l'industrie et le commerce. Jusque vers le milieu du XIX^e siècle, leur vie dans l'Empire Ottoman demeura plus ou moins supportable. Nation intelligente, travailleuse et très souple, ils ont pu bénéficier d'une série de concessions que Fâtiḥ Mahomét (Conquérant) avait octroyées à la communauté grecque. D'ailleurs

la politique ottomane ne se montrait pas en général inhumaine envers les minorités. Non seulement une masse assez considérable comme celle des Arméniens, mais aussi les débris de tous mélanges ethniques de l'Asie Occidentale ont pu rester intacts sous le règne des Ottomans. Néanmoins je n'ai pas l'intention de prétendre ici qu'ils ont joui d'une liberté parfaite et d'une vie sociale enviable.

La position des minorités non musulmanes dans l'Empire Ottoman fut toujours assez précaire et parfois même avilie. Quoique nous n'avons établi aucun équivalent de l'Inquisition en Orient, mais nous avons maintenu l'inégalité des rangs au profit des Mahometans.

Un chrétien n'avait pas le droit de monter à cheval devant les Musulmans. Il devait craindre de provoquer l'orgueil de ces derniers. Porter les armes, s'habiller luxueusement, marcher et parler avec des gestes exubérants était une imprudence pour un chrétien. Ce n'est pas une loi spéciale, mais la conception théocratique de l'Empire qui avait établi cet ordre social.

Ainsi pendant de longs siècles, les chrétiens d'Orient subirent la conséquence d'un traitement fort humiliant. Certes, ils ont beaucoup souffert, mais ils n'avaient plus l'audace de manifester leur haine latente. L'Empire était suffisamment puissant et la France qui avait acquis par une habile diplomatie, un certain droit de protection sur les chrétiens de l'Orient, ne trouvait pas opportun de l'exercer fréquemment. Il fallut attendre longtemps le déclin de l'Empire pour pouvoir améliorer le sort des minorités non musulmanes.

C'est au commencement du XIX^e siècle, surtout après la victoire de Navarin en 1827, que l'intervention de l'Europe en faveur des chrétiens fut plus décisive et par là la Turquie perdit successivement toutes ses provinces Balkaniques.

L'engagement solennel des Grandes Puissances Européennes à sauvegarder l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman dans le Traité de Paris (1856) loin d'améliorer sa situation, n'a fait que précipiter son partage.

Au dehors la Russie, dans le pays les missionnaires, excitaient systématiquement les sentiments publics contre la Turquie. De toutes parts dans ce pays éclataient des troubles, des soulèvements successifs. C'est en 1862 que se produisit le premier mouvement arménien à Zeitoun, bourg situé au nord de Marache dans une région montagneuse et fort accidentée. Ce soulèvement fut assez vite éteint, il provoqua l'intervention de Napoléon III en faveur des Arméniens, par sa qualité de protecteur des chrétiens d'Orient.

Désormais l'histoire de la Question d'Orient inscrit un nouveau chapitre dans ses pages sous le titre de « La question Arménienne ». Cette question fut solennellement formulée par le Traité de San-Stéfano. La Turquie après avoir été battue encore une fois par la Russie en 1877-1878 avait dû signer ledit traité dont un des articles est pour objet la situation des Arméniens.

La Russie avait demandé pour ces derniers une « autonomie administrative ». Au cours des négociations cette demande fut exprimée « réformes et améliorations » dans un article spécial ainsi conçu :

Article 16 du Traité de San-Stéfano.

« Comme l'évacuation par les troupes russes des terri-
« toires qu'elles occupent en Arménie et qui doivent être
« restituées à la Turquie, pourrait y donner lieu à des
« conflits et à des complications préjudiciables aux bon-
« nes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage
« à réaliser sans plus de retard *les améliorations et les*
« *réformes* exigées par les besoins locaux dans les pro-
« vincès habitées par les Arméniens et à *garantir leur*
« *sécurité contre les Kurdes et les Circassiens* ».

Le Traité de San-Stéfano était très avantageux pour la Russie. Il mettait l'Empire Ottoman presque sous sa tutelle et compromettait les intérêts de l'Angleterre en Orient. Une réunion des Grandes Puissances fut décidée en vue de reviser le Traité de San-Stéfano et à cet effet on a conclu le fameux Congrès de Berlin en 1878. Ce congrès améliora sensiblement le sort de la Turquie dans le nouveau Traité qui remplaça le Traité de San-Stéfano.

Pendant les délibérations du Congrès, les Arméniens se mirent à l'œuvre et le Patriarcat arménien présenta au Congrès un projet de règlement organique pour l'Arménie turque.

Ce projet, visant une large autonomie administrative en faveur des Arméniens, établissait d'abord les limites de l'Arménie turque, y comprenant la majeure partie de six vilayets de l'Asie Mineure. (Erzeroum, Van Bitlis, Diarbékir, Mamouretul Aziz, Sivas.). La copie de la carte de ce document historique est jointe à cette thèse.

D'après ce projet, la nouvelle Arménie serait administrée par un gouverneur général nommé par la Sublime Porte avec l'assentiment des Puissances garantes. Cet assentiment était indispensable en cas de révocation dudit gouverneur.

Sous les ordres de celui-ci il y aurait 6 hauts fonctionnaires qui forment le Conseil administratif central, avec les attributions suivantes :

- 1° le directeur des finances
- 2° le directeur des travaux publics
- 3° un conseiller légiste
- 4° le commandant de la force publique
- 5° l'inspecteur des écoles chrétiennes
- 6° l'inspecteur des écoles musulmanes.

La province serait administrée par les gouverneurs et les sous-gouverneurs nommés par le gouverneur général.

Le projet organique du Patriarcat allait encore plus loin, il envisageait l'élaboration des lois, exemptait les Kurdes, les Circassiens et autres populations nomades du service militaire et ne laissait aucune représentation de la souveraineté de la Turquie dans la province. Il se bornait à prévoir la remise annuelle à la trésorerie impériale d'une somme fixée par le gouverneur et le conseil général.

Ce projet ne fut pas pris en considération par le Congrès et les stipulations du Traité de San-Stéfano concernant les Arméniens parurent dans le Traité de Berlin dans un nouvel article dont voici le texte :

« Article 61. — La Sublime Porte s'engage à réaliser
« sans plus de retard, les améliorations et les réformes
« qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habi-
« tées par les Arméniens et à garantir leur sécurité
« contre les Circassiens et les Kurdes. *Elle donnera con-*
« *naissance périodiquement des mesures prises à cet*
« *effet aux puissances qui en surveilleront l'application* ».

En vertu de ce dernier paragraphe, les représentants des Puissances Européennes demandèrent à la Sublime Porte par une note datée du 11 juin 1880, de les mettre au courant du mode d'application et d'exécution de l'article LXI du Traité de Berlin.

La réponse à cette note d'*Abedine Pacha*, grand vizir et ministre des affaires étrangères de la Turquie, est très intéressante pour saisir le point de vue de la Sublime Porte au sujet de la question arménienne. Je veux donc reproduire textuellement ci-dessous cette réponse afin de mieux examiner le problème.

« *Abedine Pacha* à M. Goschen.

« Constantinople, le 5 juillet 1880.

« Monsieur l'Ambassadeur,

« J'ai l'honneur de répondre à la partie de la note du
« 11 juin de Votre Excellence, qui a trait aux stipulations
« de l'article LXI du Traité de Berlin, stipulations énon-
« cées dans le dernier paragraphe du même article.

« En dépit des préoccupations et des difficultés de tout
« genre résultant de la guerre, le Gouvernement impérial
« ottoman a toujours eu présent à la pensée l'exécution
« de ces clauses et envoyé dans toutes les parties du
« Kurdistan et dans d'autres vilayets, plusieurs fonction-
« naires compétents, dont la mission consistait à recher-
« cher les moyens les plus efficaces pour assurer la sécu-
« rité tant des Arméniens que des autres sujets fidèles
« de Sa Majesté Impériale le Sultan, à indiquer enfin
« le mode d'application des mêmes moyens, en exécutant
« eux-mêmes quelques mesures rentrant dans leurs attri-
« butions. Outre ces Commissions on n'ignore pas non
« plus que, dans un court espace de temps, le Gouverne-
« ment ottoman a décrété la séparation des tribunaux
« Nizamié du pouvoir exécutif, conformément à ce qui
« se pratique en Europe; qu'il s'efforce encore de leur
« donner une bonne organisation et de faire partout les
« expériences nécessaires tendant à établir un nouveau
« mode de perception des impôts et de la dîme, afin
« d'assurer le repos et la tranquillité des populations;
« qu'il a enfin commencé à instituer la gendarmerie et
« la police dans certaines localités, en chargeant plusieurs
« officiers spéciaux indigènes et étrangers de présenter
« des projets de lois sur ces deux institutions, et en pre-
« nant en considération tout ce qui contribuerait à leur
« succès.

« Il résulte de ces enquêtes que, parmi les réformes
« les plus appropriées au caractère et aux besoins des
« populations, celles reconnues à l'heure qu'il est comme
« les plus urgentes et efficaces, consistent en l'organi-

« sation et en la répartition des nahiés (communes), ainsi
« qu'en la création de Cours d'assises.

« Je crois donc opportun d'entrer dans quelques détails
« relativement à ces deux points qui sont destinés à ga-
« rantir d'une manière sûre et certaine l'ordre et la sécu-
« rité publiques.

« Chaque district (kaza) sera divisé en communes, qui
« comprendront à leur tour des groupes de villages rap-
« prochés les uns des autres.

« Les conseils municipaux seront élus par les habi-
« tants, et le Gouvernement nommera l'un des conseil-
« lers administrateurs de la commune investis de certai-
« nes attributions se rattachant au pouvoir exécutif; ces
« administrateurs relèveront des sous-préfets (kaïma-
« kans) et cumuleront également les fonctions munici-
« pales. Ils doivent appartenir au culte de la majorité
« des habitants qui les auront élus, et auront, dans ce
« cas, pour adjoints, les personnes professant le culte
« de la minorité. Ils seront assistés dans l'exercice de
« leurs fonctions par un conseil mixte, composé de qua-
« tre à six membres, issus du suffrage de la population.
« Les susdits administrateurs et conseils des communes
« seront nommés pour la première fois seulement par
« les conseils administratifs des sous-préfectures, les-
« quels conseils auront à les choisir parmi les habitants
« des localités respectives.

« Chaque administrateur aura sous ses ordres une gen-
« darmerie dont le nombre pourra être augmenté en pro-
« portion des besoins réels de la localité. Cette force

« armée sera chargée d'assurer l'ordre et la sécurité de
« la commune, de mettre en état d'arrestation les mal-
« faiteurs et les vagabonds, et de protéger les habitants
« contre toute violence et vexation. Chaque brigade de
« gendarmes pourra requérir l'aide et la coopération de
« celles des autres communes pour agir ensemble et
« réussir dans la poursuite des brigands.

« Outre les agents mentionnés ci-dessus, il sera orga-
« nisé dans chaque province, en vertu d'un règlement
« spécial, un corps de gendarmerie provincial, dont les
« officiers et soldats seront choisis parmi toutes les clas-
« ses des sujets de l'Empire, et qui sera placé sous les
« ordres du gouverneur général (vali), pour être mis à la
« disposition des préfets (mutessarifs) et des sous-préfets
« (camaïkams). Il aura pour commandant des officiers
« expérimentés et donnera aide et assistance chaque fois
« qu'il en sera requis aux gendarmes se trouvant dans
« les communes.

« Il ne saurait entrer dans le cadre de la présente note
« d'énumérer tous les avantages que comporte l'organi-
« sation qui précède. Il me suffit de constater ici qu'elle
« sera également un moyen efficace pour augmenter le
« nombre des écoles communales, amener le progrès de
« l'agriculture et améliorer les voies de communications
« par les soins des administrateurs et des conseils de
« commune.

« La même expérience faite dans un des districts du
« vilayet de Salonique a produit dans un bref délai les
« meilleurs résultats au grand contentement de la popu-

« lation locale. Une telle mesure aura donc pour effet
« principal d'asseoir sur des bases solides la sécurité
« publique et individuelle.

« Un autre moyen puissant pour garantir cette sécu-
« rité c'est, comme nous l'avons dit, l'institution des cours
« d'assises. Ces tribunaux auront à tour de rôle à par-
« courir les districts où leur présence sera reconnue né-
« cessaire et à y juger les crimes. Un tel mode de procédé
« offre de très grand avantages, attendu que l'instruction
« et le jugement sur les lieux se feront avec beaucoup
« plus de facilité que si la cause devait être soumise aux
« cours criminelles sédentaires dans les sandjaks; car,
« il arrive toujours que les personnes dont le témoignage
« est reconnu indispensable, se refusent à comparaître
« devant ces dernières et même à se constituer comme
« témoins, à cause de la grande distance, des difficultés
« de communication, de la perte de temps et des dépen-
« ses considérables, toutes choses qui entravent forcé-
« ment le cours de la justice.

« Le Gouvernement ottoman a déjà admis aux fonc-
« tions publiques des personnes capables et honnêtes
« sans distinction de culte. Désormais, ce fait recevra
« une plus large application encore, et la Sublime Porte
« tiendra la main à ce qu'il se traduise bientôt par des
« actes.

« Une autre mesure, toute aussi importante, s'impose
« à la sollicitude du Gouvernement impérial; c'est celle
« de veiller attentivement au progrès de l'instruction et
« des travaux publics, cause principale du bonheur d'un

« pays. En conséquence, abstraction faite des revenus
« des douanes, du sel et du tabac de chaque vilayet,
« ainsi que de ceux des fondations pieuses (evcafs) dont
« la gestion relève des conseils des communautés, un
« dixième sera retenu sur le reliquat des dépenses affec-
« tées au service administratif du vilayet, dépenses four-
« nies par les autres revenus généraux du même vilayet,
« et devra, à partir de l'année prochaine, être mis à la
« disposition du vilayet pour le service de l'instruction
« et des travaux publics. Il va sans dire que cette allo-
« cation spéciale sera élevée au fur et à mesure que les
« revenus de l'Etat auront augmenté.

« Un règlement complet concernant les vilayets, règle-
« ment basé sur l'expérience et les enquêtes faites sur
« les lieux, est à l'étude. Il recevra bientôt une applica-
« tion générale dans toutes les provinces de la Turquie
« d'Asie. De même, les attributions des gouverneurs gé-
« néraux seront étendues et leur fonction garantie.

« Tels sont, Monsieur l'Ambassadeur, les points prin-
« cipaux des règlements spéciaux qui vont être mis en
« vigueur.

« En portant ce qui précède à votre connaissance, il
« m'est pénible de constater ici que, chaque fois que des
« crimes de droit commun, dont la perpétration est natu-
« relle dans tous les pays du monde, viennent à se com-
« mettre dans les localités habitées aussi par des Armé-
« niens, des esprits passionnés semblent s'être donné pour
« mission d'inventer des crimes imaginaires et de les
« ajouter à ceux-là, en les représentant comme réels aux
« yeux de l'Europe et des consuls résidant sur les lieux.

« En terminant, je crois devoir affirmer, d'une manière
« catégorique et précise à Votre Excellence, que le recen-
« sement officiel des populations arméniennes de Van,
« de Diarbékir, de Bitlis, d'Erzéroum et de Sivas a donné
« le résultat suivant : le chiffre de ces derniers s'élève
« à 17 %, celui des autres communautés non musulmanes
« à 4 %, et celui des habitants musulmans à 79 % de
« la population.

« Je crois enfin superflu de déclarer que la Sublime
« Porte donnera avis aux Puissances signataires du
« Traité de Berlin des mesures prises par elle pour l'in-
« troduction successive des réformes dans les provinces
« du Kurdistan et d'Anatolie, habitées aussi par des
« Arméniens.

« Veuillez, etc.

« Signé : Abediné ».

L'étude de ce document montre clairement que le Gouvernement ottoman entendait éluder les dispositions de l'article 61 en faveur des Arméniens. Dans ce projet, il est question d'une nouvelle organisation administrative qui sera exécutée dans toutes les provinces de la Turquie d'Asie; mais il n'y a rien de spécial pour les Arméniens; l'expression « les provinces habitées par les Arméniens » est remplacée par celle-ci « dans les localités habitées aussi par des Arméniens ». De plus, pour justifier le refus inavoué de la Sublime Porte d'envisager une réforme spéciale pour les Arméniens, on indique le résultat du recensement officiel de la population arménienne dans les six vilayets dont le chiffre s'élève à 17 %.

En réponse à cette lettre les représentants des six Grandes Puissances adressèrent à la Sublime Porte une note collective datée du 7 septembre 1880 pleine d'observations. Ils critiquent toutes les propositions formulées par le Gouvernement Ottoman trouvant qu'elles ne répondent ni à l'esprit ni à la lettre de l'article LXI du Traité de Berlin.

Je regrette de ne pouvoir reproduire ici cette note très détaillée mais fort intéressante par laquelle on peut juger quelle situation humiliante les signataires réservaient au Gouvernement Ottoman.

La note s'appuyant sur de nombreux rapports consulaires, prouve d'abord qu'aucune amélioration quelconque a été introduite dans l'administration de la justice.

En ce qui concerne la réforme de la gendarmerie et de la police, les Puissances reprochent à la Sublime Porte de ne pas les avoir mises au courant de ces deux projets et estiment que la réponse de la Porte ne leur a donné la moindre satisfaction. La note, relevant les explications données au sujet des crimes commis dans les provinces habitées par les Arméniens, critique le Gouvernement qui se refuse à reconnaître le degré d'anarchie qui règne dans ces provinces et la gravité d'un état de chose dont la prolongation entraînerait selon toute vraisemblance, l'anéantissement des populations chrétiennes dans de vastes districts.

Les Puissances se plaignent également que la réponse du Gouvernement Ottoman n'ait formulé aucune proposition sérieuse tendant à mettre un terme aux excès des Circassiens et des Kurdes. Sur ce sujet la note contient

l'observation suivante : « La Porte paraît vouloir appliquer un même règlement aux Arméniens et aux Kurdes. Il convient avant tout de les séparer administrativement, autant que cela est pratiquement possible, vu l'impossibilité absolue de régir de la même manière des populations sédentaires et des tribus à demi-nomades.

« La distribution des communes et des groupes administratifs en général, devrait, par suite, se faire de façon à réunir le plus d'éléments homogènes possibles; elle devrait tendre à grouper les Arméniens ou au besoin, les Arméniens et les Turcs, en excluant les Kurdes. Par suite encore, l'élément kurde nomade, vivant dans les montagnes et ne descendant dans les plaines habitées par les chrétiens que pour y porter le désordre, ne devrait pas être compris dans les relevés statistiques qui détermineront la majorité des habitants dans chaque commune ».

Les signataires après avoir continué leurs objections contre les propositions de la Sublime Porte, reviennent encore aux excès des Kurdes en disant que : « Il est nécessaire d'exclure les Kurdes de l'ensemble des réformes destinées aux populations de l'Arménie et de leur donner une administration séparée conforme à leurs mœurs guerrières et primitives. A l'occasion de cette même question de rapports des deux éléments sédentaires et nomades, les soussignés expriment la conviction que toutes les servitudes ou corvées imposées par les Kurdes aux Arméniens et qui dérivent non pas d'un principe de droit, mais d'un abus invétéré, doivent être abolies.

« Il est de toute nécessité de réaliser sans perte de temps, les réformes destinées à garantir la vie et la propriété des Arméniens; de prendre immédiatement des mesures contre les incursions des Kurdes ».

La Note collective des Puissances après avoir fait remarquer l'existence de l'écart énorme à proportion des populations musulmanes et chrétiennes, entre le recensement du gouvernement, celui du Patriarcat arménien et les chiffres que donnent d'autres renseignements, préconise une réforme spéciale au profit des Arméniens et pour cela la note estime nécessaire de la nomination d'un gouverneur général avec de larges attributions dans les provinces spécifiées par le Traité de Berlin.

La note se termine avec cette phrase : « Les soussignés, à titre de conclusion, appellent une fois de plus l'attention de la Porte sur ce fait essentiel que les réformes à introduire dans les provinces habitées par les Arméniens doivent, aux termes des engagements qu'elles ont contractés par un acte international, être conformes aux besoins locaux et à s'accomplir sous la surveillance des Puissances ».

Dans cette note apparaît aussi une nouvelle revendication en faveur d'une petite communauté chrétienne :

« Les soussignés pensent également que le bénéfice de toutes les réformes stipulées au profit des Arméniens devait équitablement être acquis aux nombreux Nestoriens qui peuplent le centre et le midi du Kurdistan (Caza de Djoulamerk ».

Ainsi ce clan semi sédentaire d'origine kurde, mais qui

d'après les rapports du Gouvernement britannique, représente les restes des Assyriens, par le seul fait d'appartenir à la religion chrétienne devient l'objet d'une manifestation sympathique de la part des Puissances.

Plus tard, après la Grande Guerre, pendant la discussion de la frontière Turco-Irakienne, cette petite communauté fut l'occasion entre la Grande Bretagne et la République Turque, d'une très grave divergence de vue dont nous parlerons plus loin en étudiant la question de Mossoul.

La Sublime Porte ne répondit pas à cette note mais elle envoya néanmoins au Kurdistan une nouvelle commission composée de *Saïd Pacha*, du général anglais *Baker Pacha* et de *Minas effendi*, notable arménien, en vue d'y opérer un nouveau recensement de la population.

D'après ce recensement, la majorité écrasante des musulmans dans ces provinces fut encore une fois mise en évidence, mais les Puissances n'ont pas moins continué à réclamer les réformes.

D'un autre côté, les soulèvements arméniens se produisirent dans différentes régions. Tous ces mouvements furent réprimés énergiquement, car les Puissances n'étaient pas parfaitement d'accord pour agir catégoriquement contre la Sublime Porte.

Le Gouvernement Ottoman utilisant ce défaut d'entente, cherchait à éluder la question des réformes dont les graves conséquences lui apparaissaient. Il pouvait se référer à tant de succédents analogues. N'avait-on pas

arraché à la Turquie, toutes les provinces balkaniques sous prétexte de réformes ?

Cependant les soulèvements des Arméniens à l'instigation de leur Comité politique et les répressions sanglantes de la Sublime Porte soulevèrent en Europe une réprobation terrible contre cette dernière. On parlait partout des massacres arméniens et les Gouvernements des Puissances subissaient des nombreuses interpellations parlementaires. Finalement la Grande-Bretagne, la France et la Russie s'accordèrent pour adresser à la Sublime Porte un mémorandum exigeant l'exécution des réformes promises et elles élaborèrent à cet effet un projet destiné à concilier les divergences de vue entre les parties contractantes. Craignant de dépasser les limites de cette thèse, je m'abstiens d'étudier ce mémorandum et ce projet qui sont très détaillés et surtout repoussés par la Sublime Porte. Seulement pour saisir clairement le but des trois Puissances, je veux reproduire ici le premier passage de ce mémorandum qui résume en même temps le contenu du projet de réformes.

« Le projet ci-annexé contenant l'ensemble des dispositions qu'il serait nécessaire d'introduire dans l'organisation administrative, financière et judiciaire des vilayets mentionnés, il a paru utile d'indiquer dans une note séparée certaines mesures qui dépassent le cadre d'un règlement administratif, mais qui sont la base même de ce règlement, et dont l'adoption par la Sublime Porte est d'une importance primordiale.

« Ces différents points sont :

« 1° La réduction éventuelle du nombre des vilayets;
« 2° La garantie pour le choix des valis (gouverneur général);

« 3° L'amnistie des Arméniens condamnés ou détenus pour faits politiques;

« 4° La rentrée des Arméniens émigrés ou exilés;

« 5° Le règlement définitif des procès pour crimes et délits de droit commun, actuellement en cours;

« 6° L'examen de l'état des prisons et de la situation des prisonniers;

« 7° La nomination d'un haut commissaire de surveillance pour la mise en application des réformes dans les provinces;

« 8° La création d'une commission permanente de contrôle à Constantinople;

« 9° La réparation des dommages subis par les Arméniens victimes des événements de Sassoun, Talori, etc.;

« 10° La régularisation des affaires des conversions religieuses;

« 11° Le maintien et la stricte application des droits et privilèges concédés aux Arméniens;

« 12° La situation des Arméniens dans les autres vilayets de la Turquie d'Asie ».

Parmi ces propositions, les 1^{er}, 2^e, 7^e et 8^e paragraphes n'indiquent-ils pas suffisamment la tendance de ces Puissances à la création d'une Arménie au milieu de la Turquie, et en plein foyer Kurde, alors que dans toute l'éten-

due des six vilayets en question qui ont une surface aussi grande qu'un tiers de la France, la population entière des Arméniens d'après la statistique établie par leur Patriarcat, évolue exactement aux environs de 1.183.000.

Sur ce sujet, pour couper court, je veux reproduire ci-dessous la déclaration formelle du Ministre des Affaires Etrangères de la République Française faite le 3 novembre 1896 (*Journal Officiel* du 4 novembre 1896, pages 1357-1358) à la Chambre des Députés, au cours d'une discussion sur la question arméniennë :

« Dans les provinces turques, qui seules sont en cause à l'heure présente, d'après les statistiques que nous avons entre les mains, la population arménienne ne représente certainement pas une proportion de plus de 13 % des habitants.

« Dans les vilayets d'Asie, leur répartition est d'ailleurs faite inégalement tantôt plus dense, tantôt plus disséminée. En un mot on ne discerne pas dans ces provinces un point où cette malheureuse population soit véritablement en majorité et où elle puisse former un centre autour duquel s'opérerait la constitution d'une certaine autonomie » (1).

A cette époque (1895), le prince LOBANOFF, ministre des affaires étrangères de Russie avait officiellement confirmé

(1) Voir également (Livre jaune) recueil des documents diplomatiques du Gouvernement français, la brochure publiée en 1893-97 sur la question arménienne.

la minorité des Arméniens dans tout l'Empire Ottoman et la formule du prince « une Arménie sans Arméniens » resta célèbre.

Cependant, la Sublime Porte sur l'insistance des Puissances avait promulgué une nouvelle loi de réformes en 1895, en s'inspirant largement du mémorandum et du projet de réformes élaboré par les ambassadeurs de France, de Russie et de Grande Bretagne à Constantinople.

D'après cette loi, et le projet de ces derniers, le Gouvernement Ottoman s'était engagé à une série de réformes dans le Kurdistan en faveur des Arméniens dans tout le cadre de l'administration.

Principalement auprès de chaque vali (gouverneur général) serait créé un nouveau poste sous le nom de vali mouavin (adjoint de vali) qui devait être un non musulman. Le mouavin serait chargé de coopérer aux affaires générales du vilayet et d'en préparer l'exécution.

De plus seraient également nommés des mouavins non musulmans auprès des mutessarifs (préfets) et des kaïmakans (sous-préfets) musulmans, dans les localités où cette mesure serait justifiée par l'importance de la population chrétienne.

Cette loi posait en outre un autre principe administratif, c'est que désormais les chrétiens seraient nommés aux fonctions administratives proportionnellement aux chiffres des populations musulmanes et non musulmanes dans les vilayets Sivas, Mamourt-ul-Aziz, Diabékir, Van, Bitlis et Erzeroum.

Cette loi des réformes visait ainsi une certaine amélioration dans la justice, la police et la gendarmerie.

De plus, cette loi, comme le projet de réformes des Puissances contenait des positions spéciales pour l'aménagement des tribus kurdes (1) dont l'importance préoccupait sérieusement les Ambassadeurs des Puissances ainsi que la Sublime Porte. Pour en donner un exemple nous avons extrait textuellement ci-dessous les chapitres du projet et de la loi des réformes de 1895.

(1) Extrait du projet de réformes administratives élaborés par les Ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie à Constantinople en 1895 pour les vilayets d'Erzeroum, Van, Bitlis, Mamourt ul Aziz, Diarbékir et Sivas.

CHAPITRE IX

CONTROLE DES KURDES

Art. 24. — Pour l'administration des Kurdes nomades, le vali aura sous ses ordres dans chaque vilayet un (achiret-mémouri : délégué de la tribu). Ce fonctionnaire aura le droit d'arrêter les brigands et autres malfaiteurs et de requérir leur comparution devant les tribunaux ordinaires.

Il devra avoir sous ses ordres, une escorte suffisante et pourra, en outre, requérir l'assistance de la police locale.

Un certain nombre de fonctionnaires placés sous son autorité accompagneront chaque tribu dans ses migrations annuelles. Ils exerceront sur elle un pouvoir de police, feront arrêter les malfaiteurs et les déféreront aux tribunaux ordinaires.

Les limites des campements et pâturages des Kurdes nomades seront nettement déterminées. Les migrations ne devront pas être la cause de dommages pour les habitants des territoires traversés ou occupés provisoirement par les tribus nomades. Si celles-ci

La promulgation de cette loi causa une grande satisfaction aux Puissances. Elles manifestèrent leur contentement par une note verbale collective adressée le 12 octobre 1895 à la Sublime Porte. Dans cette note du texte du décret relatif aux réformes dont S.M.I. le Sultan vient de décider l'application ainsi que du plan qui en contient l'exposé elles écrivent : « c'est avec satisfaction qu'elles constatent que le gouvernement impérial a résolu de mettre en pratique les règles solennellement formulées dans les

committent quelques empiétements ou excès sur les biens ou les personnes des villageois, toute migration leur sera désormais interdite.

Les règlements existants sur le port d'armes seront strictement appliqués à toute la population kurde, tant sédentaire que nomade.

On s'efforcera d'inculquer aux populations nomades les principes de la vie sédentaire en les accoutumant aux travaux des champs et à cet effet on leur assignera des lots de terrain dans les localités où leur installation ne pourra nuire à la tranquillité et au bien-être des populations sédentaires.

Le droit d'élection et de l'éligibilité aux conseils de nahiés (communes) n'appartient pas aux individus faisant partie des populations non sédentaires ou qui ne sont pas établis à titre définitif et permanent sur le territoire d'un nahié (commune).

Je reproduis également ci-dessous les chapitres de la loi des réformes 1895 concernant au même sujet, pour exposer jusqu'à quel point avait été poussé la conformation du gouvernement ottoman aux désirs des Puissances dont l'élaboration de ces chapitres devait être entièrement inspirée du projet des ambassadeurs susmentionnés,

hatts précédents des souverains Ottomans et les mesures découlants des principes exposés par la Sublime Porte dans ses communications des 2, 17 juin, 5, 17 août et 5 octobre de la présente année.

Les garanties dont le Gouvernement impérial déclare dans ses communications susmentionnées vouloir entourer le choix et la nomination des fonctionnaires de sous-ordre, témoignent de l'importance que la Sublime Porte attache à ce que ses agents dans les provinces remplissent leur mission à la satisfaction de toutes les communautés et à ce que les valis; notamment, donnent à l'administration de chaque vilayet une impulsion conforme aux vues que vient d'affirmer à nouveau Sa Majesté impériale.

CHAPITRE XI

CONTROLE DES KURDES

Art. 27. — Les localités de migration des Kurdes seront fixées d'avance de façon à éviter tous dommages aux habitants de la part des achirets (tribus).

Un officier ayant sous ses ordres une force armée suffisante et des gendarmes accompagnera chaque tribu dans sa migration.

Un commissaire de police lui sera adjoint.

Les Kurdes remettront à l'autorité certains d'entre eux pour garantir leur bonne conduite et situation jusqu'à leur retour à leur quartier d'hiver.

Les réglemens sur les feuilles de route et le port d'armes seront appliqués aux Kurdes.

Les tribus nomades et errantes seront engagées à se fixer sur des terres qui leur seront concédées par le Gouvernement.

C'est dans cette confiance que les ambassadeurs de France, de la Grande Bretagne et de Russie croient pouvoir le mieux servir les intentions manifestées par la Sublime Porte en se réservant de lui signaler lors de leur désignation, les personnes dont les antécédents et le caractère ne sembleraient pas répondre aux conditions indiquées comme nécessaires par le Gouvernement ottoman lui-même.

« C'est aussi dans cette confiance qu'ils seront heureux de prêter à l'occasion, tout leur concours au Gouvernement de Sa Majesté impériale pour la réalisation des réformes qu'elle vient de décréter ».

Après la promulgation de la loi des réformes, la Sublime Porte passa sans retard à l'exécution et à cet effet elle envoya au Kurdistan une mission sous les ordres de Chakir Pacha.

Mais les Arméniens n'étant pas satisfaits de ce genre de réformes organisèrent entre temps des manifestations.

CHAPITRE XII

CAVALERIE HAMIDIÉ

Art. 28. — Le port d'armes et d'uniforme par les cavaliers hamidiés en dehors des périodes d'instruction, est prohibé. En dehors de ces périodes les cavaliers hamidiés sont justiciables des tribunaux ordinaires.

Un règlement militaire qui déterminera tous les détails de leur service sera élaboré sans retard.

agressives en pleine Capitale et devant la Sublime Porte, et attaquèrent la Banque ottomane. Ces mouvements se propagèrent également dans différents lieux de la Turquie et prirent la forme d'un soulèvement général important à Zeitoun, Sassoun et à Van.

Ces actes d'hostilité audacieuse dans le pays entraînent une répercussion sanglante et la répression sévère.

Tous ces mouvements des Arméniens étaient organisés dans le dessein de provoquer une intervention plus efficace des Puissances auprès du Gouvernement ottoman. Bien que la répression ait été parfois excessive, les Puissances n'intervinrent pas plus énergiquement en faveur des Arméniens comme ceux-ci l'espéraient. Ce n'est pas dire que l'Europe ne voulait plus s'occuper du sort de cette malheureuse nation, mais les ambassadeurs des Puissances à Constantinople avaient bien saisi l'intention des Arméniens qui avaient prémédité cette succession de troubles.

Plus tard, les auteurs arméniens firent d'ailleurs avec une certaine fierté le récit de leur insurrection contre la Turquie sous le nom de soulèvement national.

Même le rapport présenté en 1919 par les délégations arméniennes à la Conférence de la Paix contient des passages analogues. On a écrit notamment : « Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, de petits groupements arméniens sont restés les maîtres réels de leurs montagnes, en lutte perpétuelle contre la domination ottomane.

Ainsi l'histoire de la région de Zeitoun durant les cin-

quante dernières années, n'a été qu'une longue série d'insurrections contre le joug oppresseur. (1).

Les Zeitouniotes ont lutté, en 1860, contre les 12.000 soldats de Khourdid Pacha, en 1862 contre l'armée régulière et irrégulière, de 35.000 soldats d'Aziz Pacha. En 1896, contre l'armée forte de 40.000 soldats d'Edhem Pacha. Et malgré tout, jusqu'au début de la Grande Guerre, Zeitoun n'a jamais été complètement subjugué : il a toujours incarné la protestation vivante de l'Arménie contre le joug turc, exactement comme le faisaient les Sassouniotes dans une autre partie des mêmes montagnes du Taurus.

Jusqu'à la veille de la Grande Guerre il n'y eut plus

(1) Dans un autre ouvrage publié en 1921 à Paris sous le titre *La Question de Cilicie*, l'auteur raconte les mouvements de Zeitoun ainsi :

Au cours du XIX^e siècle cette petite ville, retranchée dans les montagnes, eut à soutenir « plus de 10 guerres » pour maintenir son indépendance, et chaque fois elle mit en déroute des armées turques composées de 20 à 60.000 hommes, sans compter les bachibouzouks. Le zeitouniote ne connaît et n'aime au monde que trois choses : Dieu (des chrétiens), sa nation (arménienne), et son fusil (qui lui assure son indépendance).

Un autre auteur arménien Krikor Zohab, sous le pseudonyme de Marcel Leart dans son livre publié en 1913 à Paris, en étudiant la question arménienne s'exprime textuellement ainsi :

C'est une erreur de croire que ces massacres ont été l'œuvre personnelle d'Abdul-Hamid.

Ils furent un acte de gouvernement où tous les hommes politiques ottomans eurent leur part. Voilà de quelle façon la Porte'exécuta

d'évènements importants concernant le Kurdistan. L'étude de l'entente entre les Comités arméniens et les jeunes Turcs et les troubles d'Adana en 1908 étant hors de notre sujet, je veux m'arrêter simplement un instant sur la dernière démarche des Puissances renouvelant auprès du gouvernement ottoman la question des réformes.

Après les guerres balkaniques de 1912-1913 et pendant les négociations de la Conférence de Londres, les Arméniens s'adressèrent aux Puissances garantes pour obtenir la mise à exécution des réformes promises par le Traité de Berlin.

Le moment était propice, la Turquie avait vu les dé-

les réformes qu'elle avait promises aux Puissances et quelle fut la mission que Chakir Pacha eut à mener à bonne fin.

En face de ces scènes épouvantables, la diplomatie européenne ne fit rien ou presque rien. Quelques voix généreuses s'élevèrent pourtant en faveur des Arméniens en France, en Angleterre et en Suisse et quelques sympathies leur furent exprimées en Russie. En réalité, les Arméniens étaient réduits à ne plus compter que sur eux-mêmes.

Déjà en 1895, le Zeïtoun s'était soulevé et avait réussi à opposer une résistance heureuse aux troupes envoyées pour l'anéantir. En 1896, le désespoir poussa un groupe de révolutionnaires arméniens à organiser la manifestation retentissante de la Banque ottomane, qui fut suivie du grand massacre d'Arméniens à Constantinople.

De nouveaux soulèvements eurent lieu plus tard à Sassoun et à Van. La nation arménienne vivait son agonie, lorsqu'à la suite de la proclamation de la constitution elle crut enfin pouvoir respirer (1908).

faites complètes de ses armées dans les Balkans, à l'intérieur du pays régnait un mécontentement général contre le Gouvernement des jeunes Turcs. Alors les Puissances Européennes chargèrent leurs ambassadeurs de régler la question arménienne.

Finalement le 8 février 1914 fut signé un accord entre la Russie et la Turquie dont la dernière avait accepté la nomination de deux inspecteurs généraux européens sur l'administration de six vilayets, c'est à dire du Kurdistan ou avec le terme officiel « dans les provinces habitées par les Arméniens ».

Cet accord ne fut pas exécuté, la Grande Guerre, était survenue. La Turquie entra à son tour dans cette lutte mondiale et à ce moment elle proposa aux Arméniens de leur accorder une autonomie locale en échange de leur concours.

Mais les Arméniens refusèrent cette proposition et prirent les armes pour lutter contre la Turquie.

Leur rôle fut très important, surtout sur le front du Caucase dépassa singulièrement les limites d'une guerre régulière.

Au commencement des hostilités ils avaient vite organisé quatre légions de volontaires. Ce chiffre se multiplia au fur et à mesure que l'invasion de l'armée russe progressa en Asie Mineure, et l'activité des Arméniens y atteignit alors son point culminant.

Sur ce sujet on a publié jusqu'à présent des quantités de documents, mais pour apprécier les sacrifices intentionnels de cette nation, nous recommandons l'ouvrage du

Général G. Korganoff, ancien sous-chef de l'Etat Major général du Caucase. Ce livre a été publié en 1927 à Paris sous le nom « La participation des Arméniens à la Guerre Mondiale sur le Front du Caucase ».

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail les atrocités d'une guerre de représailles qui se déchaîna dans le Kurdistan. Pendant toute la durée des hostilités mondiales on y a répété les tragédies les plus horribles de l'histoire.

Les représailles furent terribles. Arméniens, Kurdes, Nestoriens et Turcs jouèrent parfaitement leurs rôles dans cette affreuse guerre. Tout le monde parle des massacres des Arméniens mais peu de personnes ne sont au courant des terribles vengeance de ces derniers, qui si elles ne dépassent pas les excès Turco-Kurdes, les égalent en atrocité. (1).

(1) Extrait du rapport de la Commission d'enquête de la Société des Nations qui avait été constituée pour étudier sur place la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

Page 42. — Pendant la guerre, quand les armées russes sont descendues jusqu'à Djoulamerk, Nerva et Farachine, quand ils ont brûlé Oramar et que leurs patrouilles sont descendues vers Amadia jusqu'à Hirik, beaucoup de Kurdes, surtout des Cherafan, Shida, Margavars, Shikaki, sont descendus par Zakho et par Rovondouz vers les collines et plaines de Dohouk, Mossoul et Arbil, C'était au cours d'un hiver excessivement rigoureux. En grande partie privées de tentes, ces populations ont beaucoup souffert. Les trois quarts dit-on ont péri par le froid et les maladies.

Elles n'ont pas eu de pâturage, leurs troupeaux ont péri et elles ont perdu le butin enlevé aux chrétiens des montagnes. Et sur la

Durant quatre longues années, le Kurdistan a été dépouillé de ses biens et de ses habitants et réduit à la ruine complète. Les déportations des Arméniens, les retraites des Turco-Kurdes devant l'armée russe et les terribles collisions des forces adverses ont laissé dans ce pittoresque pays des souvenirs inoubliables et infiniment tristes.

L'armistice sur le front de Caucase n'amena pas la fin de ces misères. Après la révolution bolchévique et la dissolution des armées russes, la Turquie eut encore à lutter quelques mois contre la force organisée des Arméniens pour réoccuper son territoire. Elle s'avance même jusqu'au bord de la mer Caspienne, mais battue sur le front de Palestine, la situation générale du pays et de ses alliés l'obligea de quitter l'arme et à demander la paix.

route d'Arbil à Rovandouz, dans le Deraharir, il y a des cimetières immenses.

Aussi, comme nous le savons par le témoignage de Maison (Central Kurdistan, Géographical Journal, 1919) les troupes arméniennes qui étaient avec les Russes ont en automne 1916 massacré environ 5.000 Kurdes, hommes, femmes et enfants en les précipitant sous la menace de leurs baïonnettes, du haut des parois de la Gorge de Rovandouz (Driving them over the cliffs of Rovandouz gorge).

LES REVENDICATIONS KURDO-ARMENIENNES SUR LE SOL DE LA TURQUIE

C'est au commencement de l'année 1919 qu'on apprit officiellement les revendications de ces deux minorités de l'Empire ottoman; c'était au moment tragique où la Turquie semblait entrer en agonie.

Les lourdes clauses de l'armistice avaient donné l'occasion aux alliés de pénétrer jusqu'au fond de l'Anatolie; à Merzifon et à Marache on voyait les troupes anglaises. Le vilayet d'Adana avait été occupé par les Français et dans la ville de Konia se promenaient les soldats italiens.

Les ports importants de la Turquie jusqu'à sa Capitale avaient été déjà occupés par les flottes et les armées de terre et de mer des Alliés. De plus, les agents officiels et non officiels de ceux-ci avaient pénétré partout jusqu'au fin fond du Kurdistan où ils étaient en inspection.

Comme si ces malheurs ne suffisaient pas, toutes les minorités, livrées à leurs inspirations d'indépendance, avaient pris une position hostile contre le Gouvernement.

Les Turcs eux-mêmes, accablés par cet état de choses, avaient organisé séparément quelques associations pour défendre leurs provinces.

Ainsi, les habitants musulmans des vilayets orientaux avaient fondé entre eux une association pour défendre leurs droits nationaux contre les convoitises arméniennes.

Cette organisation s'était formée à Erzéroum et à Marouret-ul-Aziz sous le nom « l'Association pour la défense des Droits Nationaux dans les Provinces Orientales », dont le siège central était à Constantinople.

Il y avait également une autre organisation qui s'occupait du relèvement des Kurdes pour créer un état indépendant sous un mandat étranger.

Ainsi en Thrace, à Trébizonde, à Smyrne et à Konia on voyait se former des petits groupements turcs cherchant à lutter contre les menaces qui couvaient déjà dans ces endroits à l'instigation des Patriarcats greco-arméniens et avec l'aide de la Croix Rouge hellénique.

Il y avait entre autres à Constantinople deux groupements turcs qui travaillaient l'un pour s'assurer la protection des Etats-Unis d'Amérique, l'autre de la Grande Bretagne.

Toute cette fermentation était sans doute de mauvaise augure pour l'avenir.

Tout le monde croyait que la Turquie touchait à sa fin, tandis que l'Empire Ottoman était déjà rentré dans l'histoire. En effet, le 8 janvier 1918 le Président Wilson devant le Congrès, en parlant du programme de la paix, avait condamné définitivement l'impérialisme. Après avoir expliqué ses fameux quatorze points, l'illustre américain avait dit notamment : « En tout ce qui concerne ces redressements essentiels des torts causés et ces reven-

dications de justice, nous nous sentons intimement solidaires de tous les gouvernements de tous les peuples actuellement ligués contre l'impérialisme.

« On ne pourra dissocier nos intérêts ni diviser nos desseins. Nous restons debout ensemble jusqu'à la fin ».

Et voici ce qu'avait dit textuellement le Président WILSON au sujet de la Turquie au cours de cette déclaration fondamentale :

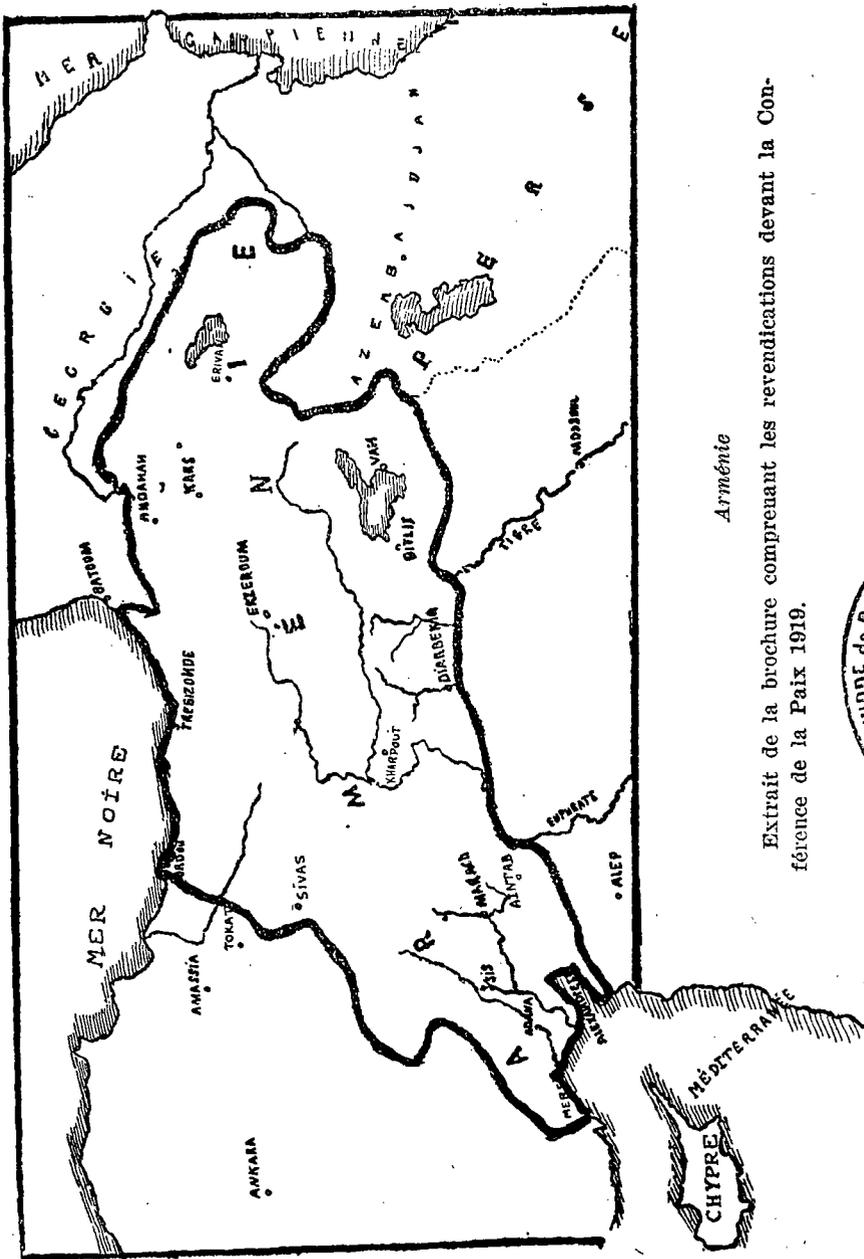
« 12. Aux régions turques de l'Empire Ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité, mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées.

« Quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection des garanties internationales ».

C'est dans ces conditions que pendant l'Armistice les événements se déroulèrent en Turquie et c'est pour cela que toutes les minorités de l'Empire sans exception, jusqu'aux petites communautés Nestorienne, Assyrienne, Chaldéenne, s'adressant aux Alliés, réclamèrent leur autonomie ou l'indépendance.

Parmi toutes ces revendications, celles des Arméniens était la plus importante et sa réalisation impliquait la destruction complète des Turco-Kurdes en Asie Mineure.

Les Arméniens présentèrent officiellement leur reven-



Arménie

Extrait de la brochure comprenant les revendications devant la Conférence de la Paix 1919.



dication à la Conférence de la Paix le 12 février 1919 par une brochure de 25 pages composée de deux parties, six tableaux et trois cartes. La première partie exposait sommairement la question arménienne et les grands services rendus par les Arméniens à la cause des Alliés sur tous les fronts, principalement au Caucase et en Palestine, elle s'élevait contre la tyrannie des Turcs et les massacres perpétrés par ceux-ci et réclamait la constitution d'une Arménie intégrale et les autres revendications arméniennes. Cette partie était signée par : « *A. Aharonian*, Président de la Délégation de la République Arménienne à la Conférence de la Paix; *Boghos Nubar*, Président de la Délégation Nationale Arménienne ».

La deuxième partie comprenait trois chapitres sous les titres : la Cilicie, la population de l'Arménie et la République Arménienne du Caucase. Les tableaux étaient consacrés à la comparaison des populations turques et arméniennes et les cartes indiquaient les positions géographiques et administratives de l'Arménie intégrale ; c'est-à-dire depuis le Caucase jusqu'à la Méditerranée et de la Mer Noire jusqu'au commencement du désert de Syrie.

Pour montrer plus nettement l'étendue des convoitises territoriales des Arméniens, j'ai joint à cette thèse une reproduction de la carte de la grande Arménie imaginaire qui devait contenir les sept vilayets, quatre sandjaks et la majeure partie du Caucase. D'après le texte des revendications ces régions sont les suivantes :

1° Les sept vilayets de Van, Bitlis, Biarbékir, Khar-pout,, Sivas, Erzéroum et Trébizonde.

2° Les quatre sandjaks Ciliciens, c'est-à-dire: Marache, Kozan, Djebel-Beréket et Adana avec Alexandrette.

3° Tout le territoire de la République arménienne du Caucase comprenant: toute la province d'Erivan, la partie méridionale de l'ancien Gouvernement de Tiflis, la partie sud-ouest du Gouvernement d'Elisabethopol, la province de Khars, excepté la région située au nord d'Ar-dahan.

Les délégations demandaient la constitution de ce vaste Etat au nom de tous les Arméniens vivants et morts. Pour les sept vilayets elles fondaient leur droit sur l'acte des réformes qu'on avait signé à la veille de la Grande Guerre entre les Puissances et la Sublime Porte.

De plus, elles faisaient état de la densité de population arménienne dans ces provinces avant la guerre et, en prenant chaque nation séparément les délégations prouvaient la supériorité de leur nation. En outre, elles faisaient valoir que « le nombre n'est pas le seul facteur qui doit servir à déterminer l'attribution des territoires et des frontières d'un état. On doit tenir compte non seulement des morts, mais du degré de civilisation et du fait que les Arméniens sont le seul élément capable actuellement de constituer un Etat apte à la civilisation et au progrès ».

En effet, les délégations n'oubliaient pas de promettre aux populations musulmanes et non arméniennes qui se

trouveraient englobées dans l'Etat Arménien, la jouissance des libertés admises par la Conférence de la Paix.

A ce propos la brochure contient pour les Kurdes des propositions très intéressantes dont je veux reproduire ici textuellement ce passage pour montrer les intentions des Arméniens envers les Kurdes.

« Parmi les populations de l'Arménie la plus importante est celle des Kurdes. Ils se divisent en sédentaires et en nomades. La plupart sont des montagnards qui ont une réputation de pillards et qui ont été toujours dans les mains du Gouvernement Turc des instruments de massacre.

« Leur évolution politique n'a pas dépassé le régime de la tribu. Une partie importante des Kurdes est fixée dans la région proprement appelée Kurdistan, dans la partie sud des vilayets de Diarbékir et de Van (Hekkiari). Ces régions seront détachées de l'Etat Arménien. Les autres Kurdes vivront en Arménie à l'abri des lois.

« Il est à noter pourtant que, parmi les Kurdes, un bon nombre sont d'origine arménienne et que, une fois l'influence turque éliminée, il sera facile d'établir une solidarité entre les deux races arméniennes et kurdes; les Arméniens seront appelés à faire bénéficier les Kurdes des bienfaits de la civilisation dans l'intérêt mutuel des deux peuples.

« Quant aux nomades, des lois spéciales régleront les conditions de la transhumance pour sauvegarder la sécurité du pays et empêcher les ravages ».

Les revendications des Arméniens allaient encore plus

loin (1). Après avoir insisté sur la constitution de cette plus grande Arménie, ils réclamaient que celle-ci fut placée sous la garantie collective des Puissances alliées et ou de la Société des Nations, et après le choix de la nation arménienne, une grande puissance devait donner son assistance pour le relèvement économique et financier de ce nouvel Etat, à condition que cette assistance ne prit jamais la forme d'un protectorat, même provisoire ?

Cette grande puissance qui accorderait son assistance devait se charger en même temps de l'exécution d'une série de mesures dans le pays, notamment : évacuation des autorités turques, tartares et autres, expulsion des

(1) Ces revendications qui révèlent clairement la psychologie de cette nation avec toutes ses convoitises, ses prétentions et sa méfiance, ont une importance capitale pour les Turco-Kurdes.

Je les reproduis textuellement ici comme document historique :

REVENDICATIONS ARMÉNIENNES

Le programme des revendications nationales arméniennes peut se résumer comme suit :

Nous demandons :

1° La reconnaissance d'un Etat indépendant Arménien, formé par l'union des sept vilayets et de la Cilicie avec les territoires de la République arménienne du Caucase.

2° Que l'Etat arménien ainsi constitué soit placé sous la garantie collective des Puissances alliées et des Etats-Unis ou de la Société des Nations, dont il demande à faire partie.

3° Qu'un mandat spécial soit donné par la Conférence de la Paix

nomades et punition de ceux qui avaient nui aux Arméniens, désarmement général des populations, renvoi des émigrés musulmans et enfin assurer de retourner à leur religion primitive tous ceux qui sont convertis à l'islamisme.

La deuxième partie de la brochure des revendications arméniennes, ainsi que je l'ai succinctement exposé, contenait une note complémentaire sur la Cilicie, sur la population de l'Arménie et sur la République arménienne du Caucase.

Le chapitre premier, consacré à la Cilicie était un plaidoyer en faveur des droits des arméniens sur cette province

à l'une des Puissances pour prêter son assistance à l'Arménie pendant une période transitoire. Pour le choix de la Puissance mandataire, la Conférence arménienne réunie actuellement à Paris, représentant toute la nation arménienne, devrait être consultée. La durée du mandat serait au maximum de vingt ans.

4° Qu'une indemnité soit fixée par la Conférence de la Paix pour réparer les dommages de toute nature subis par la Nation arménienne du fait des massacres, des déportations, des spoliations et des dévastations.

L'Arménie, de son côté, sera prête à supporter sa part de la Dette publique ottomane consolidée, antérieure à la guerre.

5° Que la Puissance assistante ait notamment pour mandat :

a) d'obliger les autorités turques, tartares et autres, qui occupent encore ces territoires à les évacuer.

b) de procéder au désarmement général des populations.

c) d'expulser et de châtier ceux qui ont participé aux massacres,

contre les revendications du Comité Syrien en vue du rattachement de la Cilicie à la Syrie.

Sur ce sujet, d'après la thèse arménienne, la position géographique de l'Arménie et celle de la Cilicie d'après les analogies topographiques, formeraient un tout bien homogène et par son système hydrographique la Cilicie se rattacherait aussi au haut plateau arménien, car les sources des fleuves de la Cilicie Djihan, Seihan et Sydnus se trouvent dans les montagnes arméniennes.

L'exposé arménien touchait également l'histoire de la Cilicie? Il disait qu'après les Hittites, c'est grâce au peuple

violenté les populations, pris part aux pillages ou qui ont bénéficié des dépouilles des victimes.

d) de chasser hors du pays les éléments perturbateurs de l'ordre et des tribus réfractaires.

e) de renvoyer les mouhadjirs (colons musulmans) qui y ont été amenés et implantés sous les régimes hamidiens et Jeune-Turcs.

f) de faire prendre enfin partout, à l'intérieur et à l'étranger les mesures nécessaires pour le retour à leur religion primitive des femmes, jeunes filles, enfants et autres convertis de force à l'Islamisme ou séquestrés dans des harems.

La Turquie devra s'engager également à payer la contre-valeur de ses réquisitions et à restituer avec indemnité équitable aux ayants-droits arméniens, les propriétés immobilières sises sur son propre territoire de même que les églises, écoles, monastères avec leur dépendance, terres et biens, qui ont été enlevés à la Communauté arménienne sous une forme quelconque.

Quant aux propriétés nationales ou particulières des Arméniens

et aux princes arméniens que la Cilicie avait conquis pour la première fois son indépendance et que jusqu'au milieu du XIX^e siècle cette province, comme haut plateau arménien n'avait jamais été intégralement soumise à la domination turque, de petits groupements arméniens étant restés les maîtres réels de leurs montagnes, en lutte perpétuelle contre la domination ottomane.

Selon les indications de ce plaidoyer le nombre de la population arménienne s'élevait jadis dans cette province à un demi-million et avant la guerre à 200.000 (Adana ; Kozân, Djebel-Bereket, Marache) tandis que le nombre de Turcs n'y dépassait pas 78.000 et les turkmeno kurdes 60.000.

Il va sans dire que cet exposé n'est pas conforme à la science géographique et ni à l'histoire. Il n'y a aucun rapport géographique entre la Cilicie et l'Arménie. Cette région désignée parfois sous le nom d'Arménie comprend les bassins septentrionaux de l'Euphrate et du Tigre, mais ne s'étend pas jusqu'aux portes de la Cilicie. D'ailleurs

qui se trouveraient en déshérence en Turquie, les autorités religieuses arméniennes de Constantinople auront le droit d'en disposer, de les vendre et d'en affecter le produit aux besoins de leurs ouailles.

Toute personne d'origine arménienne, domiciliée ou naturalisée en pays étranger jouira pendant un terme de cinq ans de la faculté d'opter tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, pour la nouvelle nationalité au préalable par écrit les autorités compétentes des deux pays.

cette dernière est séparée de l'Anatolie par la chaîne du Taurus qui forme une énorme et puissante barrière ne permettant que deux ou trois passages.

La Cilicie est limitée du côté de l'est et du sud-est par la chaîne Amanus. Cette partie de l'Asie Mineure avec sa position géographique et sa richesse naturelle peut être très favorable à la création d'un état indépendant. Mais étant le seul passage praticable entre la Syrie et l'Anatolie, elle n'a jamais résisté devant les grandes invasions qui venaient de tous côtés.

Le royaume des Arméniens en Cilicie ne devait pas dépasser la limite d'une fantaisie historique. La vérité c'est que les Arméniens refoulés par l'invasion des Seldjoukides se réfugièrent en partie en Cilicie et y obtenant le concours des Croisés et surtout des seigneurs francs, ils fondèrent une petite principauté qui disparut avec les Croisés devant les forces des Seldjoukides et celles des Mamelouks.

La prétention des arméniens fondée sur la proportion des divers éléments de la population de Cilicie, est absolument contraire à la vérité. Je n'ai pas l'intention de détailler toutes ces questions qui sont hors de mon sujet. Seulement, étant Cilicien et ayant exercé dans plusieurs régions de cette province les fonctions de maire, sous-préfet et préfet, il m'est difficile de ne pas relever des contre-vérités trop manifestes touchant ce pays.

En Cilicie comme dans toute l'Asie Mineure d'ailleurs, les Turcs forment une majorité écrasante parmi les diverses communautés et comme je l'ai indiqué dans le pré-

cèdent chapitre, il y a en Cilicie des éléments kurdes qui sont plus ou moins fusionnés avec la majorité du pays.

La deuxième partie des notes complémentaires de la brochure des Revendications Arméniennes est consacrée à l'étude comparative des populations de l'Arménie.

Comme cette malheureuse nation excepté dans quelques districts, ne pouvait constituer la majorité nulle part dans les vastes provinces où elle rêve créer une Arménie, la brochure s'engage à ce propos une série d'explications qui finalement ne changent rien à la réalité des faits.

Elle parle notamment de l'émigration des Arméniens en Russie, de l'installation des émigrés des Balkans aux endroits abandonnés, des massacres périodiques des Arméniens par les Turco-Kurdes, les agressions perpétuelles de ces derniers et enfin la déportation en masse de la nation pendant la Grande Guerre qui devait considérablement diminuer le nombre des Arméniens dans les provinces en question.

Ainsi, après avoir fait de longs calculs la note arrive à ce résultat : « D'ailleurs il n'est heureusement pas vrai que les Arméniens soient exterminés. Du nombre de trois millions et demi que nous représentons aujourd'hui, un million et demi se trouvent sur notre sol natal. — Je ne saisis pas la signification des termes sol natal; s'il s'agit des provinces habitées par les Arméniens, il n'ont jamais atteint le chiffre susmentionné, car la statistique dressée par leur Patriarcat en 1912 indique pour le nombre des Arméniens dans les six vilayets 1.018.000 — demain ce nombre peut facilement atteindre 2 millions et demi. Au Cau-

case, en Russie, à Constantinople, en Europe, en Egypte, en Amérique, dans les Balkans, partout avec impatience, attend l'heure du retour dans la mère patrie et tous tré-saillant d'espoir, s'y préparent.

La note complémentaire de la brochure à ce propos en parlant du nombre des musulmans dans les mêmes provinces après avoir reconnu l'extermination d'une partie de ceux-ci pendant l'occupation de ces régions par l'armée russe dont les volontaires arméniens ont naturellement bien profité des occasions, dit : « A la fin de l'année 1917 dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum, il y avait en tout 46.000 à 50.000 Kurdes environ.

Il est vrai que les habitants musulmans de ces provinces ont souffert beaucoup pendant toute l'occupation et ont été décimés systématiquement par des ennemis acharnés.

Cependant, après la dissolution de l'armée russe, c'est cette poignée de musulmans qui restèrent maîtres de leur patrie. Alors que d'après le calcul de la note arménienne, le nombre des Arméniens restant dans le pays s'élevait environ à 1.500.000 habitants qui firent leur soumission.

Le dernier chapitre de la brochure des Revendications Arméniennes concerne la République du Caucase. Il évoque notamment dans ce chapitre les souvenirs de l'histoire et de la civilisation arménienne qui avait atteint à son apogée dans l'art et l'industrie avant l'invasion du pays par les Russes.

La brochure va encore plus loin dans ses prétentions, car elle affirme que si les Russes chrétiens purent déli-

vrer ce pays du joug musulman ce fut grâce aux mèliks (rois) arméniens, ceux-ci s'étant fiés à la parole des tzars qui leur promettaient la reconstitution d'une Arménie indépendante sur les territoires occupés.

Alors, comme l'effondrement de l'Empire Ottoman est un fait accompli et que la plus grande partie de l'Arménie a été libérée, les délégations arméniennes estiment qu'il n'est plus possible d'abandonner à la Russie une partie importante de l'Arménie. D'autant plus que l'Assemblée Nationale Arménienne, en mai 1918, a proclamé au nom de deux millions d'Arméniens de Russie la constitution de l'Arménie russe en République indépendante avec Eriwan comme capitale.

Lorsque les Revendications Arméniennes présentées dans cette brochure à la Conférence de la Paix le 12 février 1919 furent officiellement connues, la Turquie tressaillit sous le coup d'un pareil mépris et à partir de cet instant commença l'activité de son organisation nationale. Lorsque Moustafa Kémal Pacha débarqua à Sam-soun le 19 mai 1919 avec de larges pouvoirs comme inspecteur de la troisième armée de l'Anatolie, comprenant toutes les provinces orientales, un comité de « l'Association pour la défense des droits nationaux des provinces orientales » était déjà entré en activité : il faisait des proclamations contre la propagande arménienne, il publiait en français un journal intitulé « *Le Pays* » et il présentait un mémoire aux Représentants des Alliés.

Le but de cette association était d'une part, explique le Ghazi dans son fameux discours de six jours, imprimé

à Leipzig, en octobre 1927, de recourir à tous les moyens légitimes pour assurer à tous les éléments de ces provinces le libre exercice de religion et de leurs droits politiques, de défendre au besoin devant le monde civilisé, les droits historiques et nationaux de la population musulmane de ces provinces, de faire faire une enquête impartiale pour établir les mobiles et rechercher les auteurs et les instigateurs des exactions et des cruautés commises dans les Provinces Orientales afin de punir sans délai les coupables; d'autre part, de s'employer à dissiper le malentendu qui régnait entre les différents éléments et à rétablir leur bons rapports d'autrefois; enfin, d'avoir recours au gouvernement pour remédier dans la mesure du possible à la misère causée par la guerre.

S'inspirant de ces directives données par le Siège central de Constantinople, la section d'Erzérout décide tout en sauvegardant les droits du Turc, de faire connaître au monde civilisé par des documents probants, que la nation n'est absolument pour rien dans les excès commis lors des déportations, que les biens des Arméniens ont été protégés jusqu'à l'invasion des Russes; que par contre, les musulmans ont subi des violences très cruelles et que certains Arméniens, exceptés de la déportation, contrairement à l'ordre reçu, se sont attaqués à leurs protecteurs mêmes.

La section devait s'efforcer de contrecarrer les convoitises ayant pour objet les Provinces Orientales.

De plus, en examinant les éléments de la propagande faite tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ainsi que

les questions turques, kurdes et arméniennes, la section d'Erzérourm se résolut à mettre tous ses moyens pour empêcher l'émigration en toutes circonstances, et former immédiatement des organisations scientifiques, économiques et religieuses et pour s'unir en vue de défendre toute parcelle des Provinces Orientales qui viendrait à être attaquée.

Ce petit comité d'Erzérourm qui a eu l'honneur grâce au génie du Ghazi, d'incorporer toutes les autres associations nationales et de garder une homogénéité indéfectible avec l'aide des Kurdes, doit peut-être ses succès aux revendications démesurées des Arméniens. C'est la convoitise de ceux-ci qui unit encore une fois les Turco-Kurdes pour un seul but : l'indépendance de la patrie ou la mort.

Sur ce sujet, l'avis de Moustafa Kémal Pacha est de la plus haute importance, il a dit notamment que : « la cession éventuelle des « Provinces Orientales » à l'Arménie » a été le motif le plus important de la création de cette association pour la défense des droits nationaux des Provinces Orientales ».

Cette éventualité se serait réalisée si ceux qui essayaient de représenter les Arméniens comme formant dans ces provinces une majorité ayant des droits historiques plus anciens, avaient réussi à induire en erreur l'opinion publique par des prétendus documents scientifiques et historiques, s'ils étaient parvenus ensuite par la calomnie à représenter les musulmans comme des sauvages, voulant massacrer les Arméniens.

Les revendications arméniennes n'ont pas simplement

fouetté les sentiments nationaux des Turcs. Elles ont agité aussi fortement l'orgueil et l'amour propre du monde Kurde, à tel point que la propagande en faveur de la création d'un Etat Kurde sous le mandat de la Grande Bretagne, a complètement avorté et les principaux partisans de cette idée furent rapidement dispersés sur l'ordre de *Moustafa Kémal Pacha* au nom du Congrès de Sivas que ceci n'était qu'une évolution politique de la Section d'Erzérourm de l'Association pour la défense des droits nationaux des Provinces Orientales (1).

(1) Extrait du discours de Chazi Moustafa Kémal Pacha prononcé devant l'Assemblée Nationale, traduit en français et imprimé à Leipzig en 1927.

Mais nous recevons aussi une courte nouvelle. Un major anglais, Nowill, est arrivé à Malatia accompagné de Kiamouran, Djeladet et Djemil Bey, de la famille des Bedrhanis et escorté de 15 cavaliers kurdes. Il a été reçu par le Mutessarif de Malatia, Halil Bey, Bedrhanis lui-même. D'autre part, le Vali de Kharpout est également arrivé à Malatia en automobile sous le prétexte de poursuivre des bandits detrouseurs de convois postaux. Sous le même prétexte on leur a adjoint le détachement de Hasnumansour.

Nous avons compris que leur but véritable était de soulever les Kurdes et de les pousser à des attentats contre nous, en leur promettant la constitution d'un Kurdistan indépendant.

Au début de juillet, étant encore à Erzérourm, nous apprîmes que deux individus Djeladet et Kiamouran Ali, munis de sommes considérables, allaient être envoyés par des étrangers, de Constantinople en Kurdistan pour s'y livrer à des agissements et à

D'un autre côté un délégué kurde, le général *Chérif Pacha*, qui était reconnu officieusement par la Conférence de la Paix, présenta à ce dernier un mémorandum contre les revendications arméniennes qui lésaient profondément les droits et les intérêts nationaux des Kurdes.

des intrigues contre nous. Leur départ m'était annoncé comme ayant déjà eu lieu ou devant avoir lieu incessamment.

Messieurs, enfin grâce à nos contre-mesures, le Vali de Kharpout, désespéré, s'enfuit à Ourfa d'abord puis à Alep, Major Nowill fut reconduit par Elbistan dans de bonnes conditions, mais sous surveillance. Tous les autres s'enfuirent également.

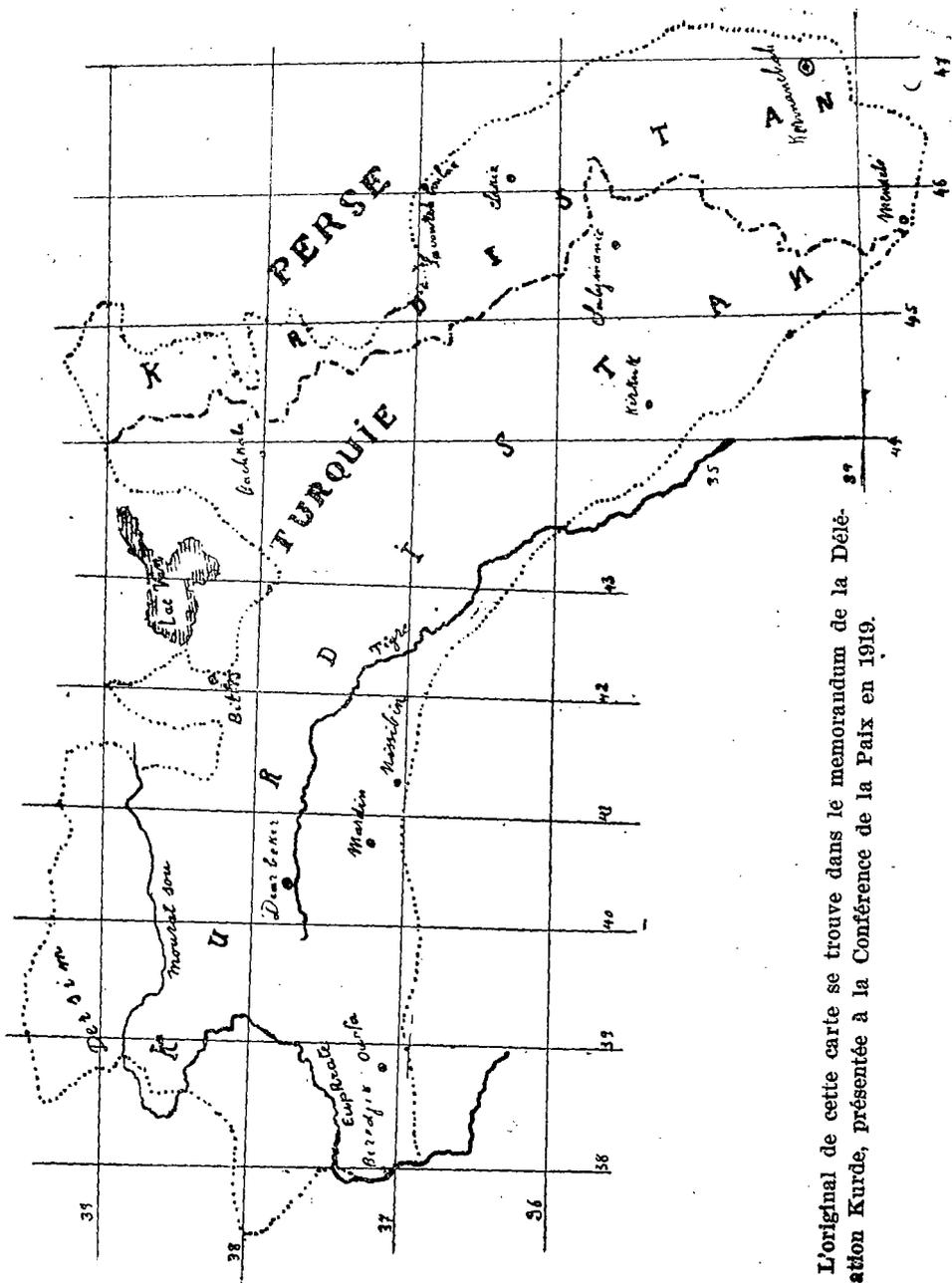
LES REVENDICATIONS DU PEUPLE KURDE

Ces revendications ont été présentées à la Conférence de la Paix le 22 mars 1919 dans une petite brochure imprimée et comprenant une carte du Kurdistan intégral.

D'après cette carte, le Kurdistan comprenait une vaste partie orientale de la Turquie en enclavant les régions voisines de la Perse où les Kurdes habitent en masse. C'est à dire que ce Kurdistan s'étend de Kirmanchah jusqu'à Sivas et du mont Ararat jusqu'à Birédjik. Il englobe ainsi les plus grandes parties des Provinces Orientales de la Turquie que les Arméniens revendiquaient déjà pour la formation d'une Arménie.

Chérif Pacha, s'insurgéant contre ces revendications (démésurément impérialistes, *sic*) commence d'abord par préciser les frontières du Kurdistan et en donne la carte que nous reproduisons dans notre thèse. Il ajoute que les Kurdes ont occupé ces contrées sous divers noms pendant les temps les plus reculés de l'histoire et depuis treize cents ans sous le nom de Kurdes.

Jusqu'à leur soumission volontaire au Sultan *Selim I^{er}*, le Kurdistan était composé de 46 principautés indépendantes dont dans nos chapitres précédents nous avons amplement étudié la question.



L'original de cette carte se trouve dans le memorandum de la Délégation Kurde, présentée à la Conférence de la Paix en 1919.

Le mémorandum du délégué Kurde défend les droits nationaux du peuple en s'appuyant sur les attestations des grands savants comme MOMMSEN, NUTTALS, Elisée RECLUS et reproduit quelques textes de ceux-ci concernant cette question

D'après MOMMSEN, l'Arménie est située entre les sources de l'Euphrate et du Tigre et celle du Kur.

NUTTALS dans l'Encyclopédie Britannique précise les limites de l'Arménie encore plus nettement : l'Arménie, un pays situé dans l'ouest de l'Asie, à l'ouest de la mer Caspienne, au nord des montagnes du Kurdistan, divisé entre la Turquie, la Russie et la Perse, occupant un plateau sillonné par des vallées fertiles qui culminent sur le Mont Ararat.

Après s'être référé à ces hautes autorités scientifiques, *Chérif Pacha* dit textuellement : « Ceci semble indiquer clairement aux Arméniens à qui ils doivent s'adresser comme détenteurs de leur territoire, au lieu de manifester sur les pays kurdes des convoitises injustifiées. Qu'on nous permette cependant de faire observer que si dans l'Arménie en voie de création, on englobe des centres où les Kurdes sont en majorité, comme ces populations sont guerrières et jalouses de leur indépendance nationale, il n'y aura pas de doute que dans cette future Arménie, le désordre régnera à l'état endémique à moins que les Alliés y entretiennent à perpétuité une forte armée qui sera elle-même exposée à toutes les attaques d'une guerre de guerrillas ».

Le mémorandum de *Chérif Pacha* examine ensuite l'existence historique et actuelle des Arméniens, en disant que ceux-ci n'ont jamais eu leur indépendance complète, même sous le règne de *Tigrane*, l'Arménie fit partie intégrante de l'Empire Romain. Nous nous sommes suffisamment étendu sur ce sujet en étudiant la question arménienne.

Quant à leur position ethnique, le mémorandum va simplement recourir encore une fois au témoignage de *NUTTALS* qui étant intéressant, je reproduis ici textuellement ce passage : « Les Arméniens depuis les temps les plus anciens ont toujours émigré dans les pays voisins. Pareils aux Juifs, ils ne s'occupent que d'entreprises commerciales et sont pour la plupart des banquiers. Les Kurdes ne cherchent nullement à nier que, guidés par leur instinct commercial la minorité actuelle des Arméniens résidant au Kurdistan, trouve un vaste champ de bénéfices dans ces contrées, et que dans la seule intention d'exploiter les Kurdes ils ont préféré une émigration volontaire vers le Kurdistan ».

La brochure des revendications kurdes donne des renseignements très précieux sur les chiffres des populations kurdes et arméniennes dans les provinces en question.

D'après les résultats de ces renseignements les Kurdes forment dans ces provinces la majorité des habitants. Surtout dans plusieurs contrées comme Siirt, Guentsch, Van, Bitlis et Hakiari, cette majorité est tellement frappante que les Arméniens qui y résident ne peuvent parler d'autre langue que le Kurde. Ainsi l'Evêque de Diar-

békir, *Meguerditch Tigranian*, a écrit ses ouvrages en kurde et les a publiés en caractères arméniens.

Je regrette de ne pouvoir puiser ici les détails de la brochure qui concernent les emplacements des tribus kurdes et les régiments de cavalerie kurde Hamidié.

Le mémorandum à ce propos touche à l'activité des Missionnaires (1) et aux phases de la question arménienne ainsi qu'aux exigences exagérées de cette nation qui avaient déjà produit entre les Kurdes et Arméniens une série de conflits économiques et politiques dont les résolutions étant indispensables pour l'avenir il demande donc finalement la formation d'une commission européenne mixte pour examiner la question. Ensuite, en vertu du

(1) A ce propos la brochure contient un curieux passage d'un rapport de l'Etat Major russe, distribué confidentiellement à quelques personnalités seulement dont la discrétion était hors de doute et écrite dans le seul intérêt de l'armée et de la politique russe.

J'extrais ici ce passage que je trouve très intéressant pour ceux qui veulent approfondir la psychologie de la question d'Orient.

« Dans le Vilayet de Van depuis trente ans les missionnaires catholiques et protestants se sont établis dans les centres les plus importants et dans les villes de Van et de Bitlis. Parmi eux on compte spécialement les Américains qui firent de la propagande religieuse et coururent au secours des pauvres sans distinction de race ni de religion, et leurs écoles sont mieux organisées.

Il est curieux de constater que les écoles américaines fréquentées par les élèves arméniens, fournissent les révolutionnaires les plus acharnés et les plus habiles propagandistes du monde. »

principe Wilsonien le délégué kurde revendique la création d'un Etat kurde entièrement libre et indépendant.

A ce propos, il dit notamment que les quatorze points de M. WILSON étant intégralement acceptés par le gouvernement ottoman, les Kurdes croient qu'ils ont bien mérité le droit de demander leur indépendance, sans nullement manquer de loyauté envers l'Empire, sous la souveraineté duquel ils ont vécu pendant de nombreux siècles, en conservant leurs mœurs et leurs traditions ».

Chérif Pacha termine son mémorandum en protestant énergiquement contre les prétentions arméniennes sur le Kurdistan qui avec ses limites indiquées sur la carte doit rester aux Kurdes.

Cependant le Pacha n'oublie pas de promettre que dans ce nouveau Kurdistan s'il se trouve des agglomérations suffisantes d'autres allogènes, il leur sera accordé un statut particulier conforme à leur particularité nationale.

Mais un peu plus tard, le bruit courut que *Chérif Pacha* avait signé un accord avec les délégués arméniens en leur promettant son consentement aux décisions qui seraient prises par la Conférence au sujet des deux nations kurde et arménienne.

L'activité du Pacha fut mal accueillie par les Kurdes qui avaient déjà donné leur appui en faveur de l'association pour la défense des droits nationaux des Provinces Orientales, dans laquelle un Kurde *Hadji Moussa Bey*, chef de tribu Moutki, figurait parmi les membres actifs de la Section d'Erzérour. D'autre part, un groupe de notables kurdes protesta contre les actes de *Chérif Pacha*

auprès de la Conférence en disant que celui-ci n'avait aucun mandat légitime pour représenter la Nation Kurde.

De même, au cours de mes recherches j'ai rencontré dans le rapport de la Commission d'enquête de la Société des Nations qui était constituée par la décision du Conseil en 1927 pour étudier sur place la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak, une phrase sur la position équivoque de *Chérif Pacha* aussi bien envers sa Nation que vis à vis de la Conférence.

A propos de la question du nom de l'Irak, le rapport de la Commission d'enquête a inséré dans sa 24^e page cette phrase empruntée aux documents fournis par *Ismet Pacha* alors Ministre des Affaires Etrangères et Président de la Délégation Turque à la Conférence de Lausanne : « Aussi, lorsqu'en 1919 *Chérif Pacha* formula sous l'impulsion des Alliés sa demande (concernant le Kurdistan) Mossoul était aussi séparé de l'Irak ».

D'autre part en me documentant sur ce sujet, j'ai trouvé une petite brochure publiée à Paris en 1919 pour défendre les droits de souveraineté nationale de la Turquie vis à vis des revendications grecques.

Cette brochure était signée par plusieurs personnages plus ou moins connus, chacun appartenant à une des nationalités de l'ancien empire ottoman parmi lesquels le nom du Général *Chérif Pacha* figure avec cette mention : « Délégué élu par le Congrès des Turcs ententistés résidant en France, en Suisse, en Egypte et à Chypre ».

Devant ces informations divergentes, quelle idée se faire du rôle tenu par le Pacha ? Était-il vraiment un délégué

légitime ayant le mandat d'une organisation responsable vis à vis de sa nation ? Comment était-il admis par la Conférence de la Paix ? Quelle était l'attitude des Alliés, du Gouvernement du Sultan et de l'organisation nationaliste turque envers lui ?

Était-il seul et à quel titre était-il admis à la Conférence, était-il simplement chargé d'expliquer, d'observer, ou était-il un délégué ? Je me suis trouvé ainsi devant une série de points d'interrogations auxquels mes recherches n'ont pas permis de répondre d'une façon satisfaisante.

Enfin, je me suis adressé par lettre au *Chérif Pacha* en le priant de m'accorder son précieux concours pour élucider toutes ces questions qu'il avait seul compétence pour résoudre. La réponse du Pacha malheureusement n'est pas satisfaisante, il s'excuse en disant : « Les questions que vous me posez me font voir que je suis incapable de me rappeler des choses tombées depuis bien longtemps en désuétude. Mes archives ne sont pas avec moi ici comme je vous l'ai déjà dit et d'ailleurs je me propose de partir ces jours-ci en voyage ».

A ce propos, on peut dire seulement que la manifestation politique du Général convenait parfaitement aux intentions des Alliés qui visaient au morcellement définitif de la Turquie; elle leur donnait l'occasion d'offrir aux Kurdes ainsi qu'à d'autres minorités une autonomie locale sur une parcelle de la Patrie.

Le traité de Sèvres qui comprenait tous les projets de ces combinaisons politiques, laissera sans doute dans l'histoire de la question d'Orient un souvenir inoubliable.

TRAITE DE SEVRES,
LA CONSTITUTION DE L'ARMENIE INDEPENDANTE
ET DU KURDISTAN AUTONOME

Ce Traité de Paix entre les principales Puissances alliées: l'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon, et les Puissances alliées comme l'Arménie, la Belgique, le Hedjaz, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène et la Tchécoslovaquie, d'une part; et la Turquie d'autre part, signé à Sèvres le 10 août 1920.

C'était une sentence définitive qui condamnait la Turquie

EXTRAIT DU TRAITE DE SEVRES.

SECTION III

Kurdistan.

Article 62. — Une commission, siégeant à Constantinople, et composée de trois membres respectivement nommés par le Gouvernement britannique, français et italien, préparera dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'autonomie locale pour les régions où domine l'élément Kurde, situés à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la

à mort, en la dépouillant de tous ses patrimoines nationaux.

Ce *Traité*, malgré ses graves et terribles stipulations, fut accepté et signé par les Délégués du Gouvernement du Sultan, mais catégoriquement rejeté par le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, n'étant même pas considéré comme pouvant être une base de discussion possible.

D'après les stipulations de ce *Traité*, la Turquie reconnaissait le Protectorat de la France sur le Maroc et la Tunisie; elle renonçait à tous ses droits et titres sur la Libye, le Soudan, l'Égypte, le Hedjaz, la Palestine, la Mésopota-

Mésopotamie, conformément à la description donnée à l'article 27, II-2° et 3°.

A défaut d'accord unanime sur quelque question, celle-ci sera référée par les membres de la Commission à leurs Gouvernements respectifs.

Ce plan devra comporter des garanties complètes pour la protection des Assyro-Chaldéens et autres minorités ethniques ou religieuses dans l'intérieur de ces régions et, dans ce but, une commission comprenant des représentants britanniques, français, italiens, persans, et kurdes, visitera les lieux pour examiner et décider quelles rectifications, s'il y a lieu, devraient être faites à la frontière de la Turquie, là où, en vertu des dispositions du présent *Traité*, cette frontière coïncide avec celle de la Perse.

Article 63. — Le Gouvernement ottoman s'engage, dès à présent, à accepter et à exécuter les décisions de l'une et l'autre commission prévues à l'article 62, dans les trois mois de la notification qui lui en sera faite.

mnie, la Syrie, les Provinces orientales de l'Anatolie, la Thrace, Chypre et les îles de la mer Egée.

De plus, ce traité mettait la région de Smyrne sous la dépendance de la Grèce, et plaçait les Détroits, la mer de Marmara, sous l'administration d'une Commission avec de larges attributions en vue d'assurer la liberté de navigation.

Les clauses militaires, navales et aériennes du traité étaient encore pires. La Turquie désormais n'aura plus le droit d'organiser une armée, une flotte et ni une aviation militaire ou navale.

De même le traité plaçait ce pays sous le contrôle financier et la protection économique des Alliés avec toutes ses conséquences fâcheuses.

Article 64. — Si dans le délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, la population Kurde, dans les régions visées à l'article 62, s'adresse au Conseil de la Société des Nations en démontrant qu'une majorité de la population dans ces régions, désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tous droits et titres sur ces régions.

Les détails de cette renonciation seront l'objet d'une convention spéciale entre les Principales Puissances alliées à l'encontre de l'adhésion volontaire à cet Etat Kurde indépendant des Kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le Vilayet de Mossoul.

Parmi toutes ces clauses, nous étudierons ici seulement le sort fait aux Provinces orientales qui concernent particulièrement au sujet de cette thèse.

Le traité y prévoyait la construction d'un Etat arménien libre et indépendant et d'un Kurdistan autonome. L'Arménie comprenait les quatre vilayets : (Erzeroum, Trébizonde, Van, et Bitlis.) de la Turquie d'Asie, et la détermination de la frontière de ce nouvel Etat était soumise à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique.

À ce propos nous signalons ici que cet arbitrage a été accepté et exécuté par le Président Wilson lequel indique comme frontière une ligne commençant à l'embouchure du Harchid sur la Mer Noire, suivant en amont cette rivière pour rejoindre le territoire occupé par l'armée russe

SECTION VI.

Arménie.

Article 88. — La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme un Etat libre et indépendant.

Article 89. — La Turquie et l'Arménie ainsi que les autres Hautes Parties contractantes, conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique, la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie, dans les vilayets d'Erzoum, Trébizonde, Van et Bitlis, et d'accepter sa décision ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la mer et relativement à la démilitarisation de tout territoire ottoman à ladite frontière.

pendant la Grande Guerre, c'est-à-dire, que les revendications arméniennes sur ces quatre vilayets étaient satisfaites.

Quant au Kurdistan, il occupait dans le *Traité* une section spéciale dont nous donnons le texte dans ces pages. D'après les stipulations de cette section, on envisageait une autonomie locale aux Kurdes de l'est de l'Euphrate et de la frontière méridionale de l'Arménie dans une région où domine cette population. La détermination de la frontière de cette région était attribuée à une commission qui serait composée de trois membres respectivement nommés par les Gouvernements britannique, français et italien.

Le plan de constitution de ce Kurdistan devait comporter des garanties complètes pour la protection des minorités et surtout des Assyro-Chaldéens qui sont enclavés dans la région.

On prévoyait également la possibilité de la création d'un foyer Nestorien au préjudice de la Turquie.

Cependant, une grande partie du pays Kurdes était rattachée à l'Arménie et la région du bassin des deux Zaps où les Kurdes vivent en masse, était séparée de ce Kurdis-

Article 90. — Au cas où la fixation de la frontière en vertu de l'article 89 impliquera le transfert à l'Arménie de tout ou partie du territoire des dits vilayets, la Turquie déclare, dès à présent, renoncer à dater de la décision, à tous droits et titres sur le territoire transféré.

tan autonome en faveur de la Grande-Bretagne qui voulait s'installer dans cette région pour exploiter les sources de pétrole de la Mésopotamie. De même le sort des Kurdes désormais aurait été un atout entre les mains de cet Empire principalement contre la Turquie. Car, l'article 64 du Traité de Sèvres envisage nettement l'indépendance de ce Kurdistan autonome, et seulement en cas de la réalisation de cette idée les Kurdes de Mossoul auraient employé leur adhésion volontaire à cet Etat kurde indépendant.

Les dispositions du présent Traité, applicables aux territoires détachés de la Turquie seront dès ce moment applicables à ce territoire.

La proposition et la nature des charges financières de la Turquie, que l'Arménie aura à supporter, ou des droits dont elle pourra se prévaloir, en raison du territoire placé sous la souveraineté, seront fixés conformément aux articles 241 à 244, Partie VII (Clauses financières) du présent Traité.

Des conventions ultérieures régleront, s'il est nécessaire, toutes questions qui ne seraient pas réglées par le présent Traité et que pourrait faire naître le transfert dudit territoire.

Article 91. — Si une portion du territoire visée à l'article 89 est transférée à l'Arménie, une commission de délimitation, dont la composition sera ultérieurement fixée, sera constituée dans les trois mois de la décision prévue audit article entre l'Arménie et la Turquie telle qu'elle résultera de ladite décision.

On peut se demander pourquoi les Alliés avaient détaché cette région du Kurdistan autonome, puisque les Kurdes y sont incontestablement en majorité, et ensuite puisqu'il s'agissait d'émanciper les minorités de la Turquie, pourquoi la Puissance mandataire de cette région Kurde n'avait pas voulu y créer un foyer Kurde autonome sinon indépendant. Devant ces points d'interrogations il n'est pas difficile de deviner que le but de l'article 64 du Traité de Sèvres au nom de l'indépendance du Kurdistan, visait encore à annexer quelques régions de la Turquie.

Nous sommes donc forcés de douter ainsi de la bonne

Article 92. — La frontière de l'Arménie avec l'Azerbaïdjan et la Georgie respectivement seront déterminés d'un commun accord par les Etats intéressés.

Si dans l'un ou l'autre cas, les Etats intéressés n'ont pu parvenir, lorsque la décision prévue à l'article 89 sera rendue, à déterminer d'un commun accord leur frontière, celle-ci sera déterminée par les Principales Puissances alliées, auxquelles il appartiendra également de pourvoir à son tracé sur place.

Article 93. — L'Arménie accepte, en en agréant l'insertion dans un Traité avec les principales Puissances alliées, les dispositions que ces Puissances jugeront nécessaires pour protéger en Arménie les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion.

L'Arménie agréé également l'insertion dans le traité avec les principales Puissances alliées des dispositions que ces Puissances jugeront nécessaires pour protéger la liberté du transit et un régime équitable pour le commerce des autres nations.

volonté de cette Puissance mandataire tant qu'elle persistera pour conserver ce pays Kurde.

Dans les vallées où ils sont groupés en territoire transféré, notamment dans le bassin du Grand Zab, les Kurdes constituent une nationalité assez puissante pour qu'en face des Turcs et des Persans ils aient l'ambition de former un état distinct.

La Nouvelle Géographie universelle : Elisée Reclus, T. IX.

D'après le recensement du Gouvernement de l'Irak dans le vilayet de Mossoul les Kurdes forment une grande majorité parmi les autres populations.

Vilayet de Mossoul.

	Recensement turc; statistiques présentées à Lausanne.	Evaluation faite par des officiers britan. du service pol. (1921)	Dernier recensement du gouv. de l'Irak. 1922-1924.
Kurdes	263.830	424.720	494.007
Arabes	43.210	185.763	166.941
Turcs	146.960	65.893	38.652
Chrétiens	31.000	62.255	61.336
Juifs.		16.865	11.897
Yésidis.	18.000	30.000	26.257
Nomades	170.000		
Total.....	673.000	785.468	801.090

Extrait du rapport de la Commission d'enquête de la S. D. N. constituée pour examiner la question de la frontière sur place entre la Turquie et l'Irak.

ZONE D'INFLUENCE ÉCONOMIQUE

A ce propos, nous ne voulons pas omettre le fameux accord qui divisait le reste de la Turquie en deux Zones d'influence économique signé entre l'Empire britannique, la France et l'Italie, le 10 Août 1920, à Sèvres.

Cet accord devait être publié et mis en vigueur en même temps que le Traité de Sèvres serait appliqué par les Puissances contractantes.

Suivant cet accord, la France manifeste son désir de venir en aide à la Turquie, pour le développement de ses ressources, ainsi qu'au Kurdistan, pour faciliter son développement économique et lui apporter toute l'assistance dont son administration aurait besoin.

L'Italie, à son tour, manifestant son désir de venir en aide à la Turquie en Anatolie méridionale pour empêcher les rivalités internationales, ces deux Puissances divisèrent finalement entre eux la Turquie d'Asie en deux Zones d'influence.

La zone d'influence française comprenait le territoire situé du nord de la frontière syrienne en enclavant Adana Césarée, Sivas, Karpout, Diarbekir et Mouch; elle arrivait jusqu'à Djésiré ibn Eumer.

La Zone d'influence italienne était limitée entre la Zone française et la Zone de Smyrne comprenant presque toute l'Anatolie occidentale.

Le Traité de Sèvres s'étant heurté à un refus catégorique de la part de la grande Assemblée Nationale de Turquie, cet accord également tomba en désuétude, sans même avoir été ratifié par les trois Puissances contractantes.

LE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT NATIONALISME TURC ET LA POSITION KURDO-ARMÉNIENNE

Ce sont les convoitises des Arméniens et des Grecs qui déterminèrent la formation du mouvement en fouettant l'orgueil national des Turcs, mais l'honneur de l'avoir organisé appartient en propre à Ghazi Moustafa Kémal Pacha. C'est grâce à son énergie et à sa conviction inébranlables que d'un modeste groupement d'Erzeroum de: l'Association pour la défense des Droits Nationaux de Provinces Orientales sortit bientôt un : Congrès de Sivas et une : Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Les revendications arméniennes furent portées officiellement le 12 Février 1919 devant la Conférence de la Paix, et les Revendications de Chérif Pacha au nom des Kurdes présentées à ladite Conférence le 22 Mars 1919.

L'occupation de Smyrne par l'armée hellène eut lieu le 15 mai 1919. Quatre jours plus tard, c'est-à-dire le 19 mai 1919, le Ghazi débarqua à Samsoun.

Désormais, la Turquie sortant du coma sous l'influence providentielle de cet homme, fit face à ses ennemis sur tous les fronts. Les Kurdes ralliés aux Turcs dans cette

lutte de l'indépendance, apportèrent tout leur concours pour la victoire commune.

Il n'entre pas dans mon sujet de détailler ici l'œuvre extraordinaire de Moustafa Kémal dans son entreprise infiniment difficile et remplie d'obstacles. Pour pouvoir réaliser son idée fixe de sauver la Turquie, il a dû lutter contre les ennemis à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Il fut l'objet de vives critiques, de la haine et de la jalousie jusque là parmi ses proches, mais, surmontant toutes les difficultés, il prépara entre temps l'expédition d'Arménie tournant ensuite vers l'armée grecque, il l'anéantit.

Dans son discours, prononcé en 1927 devant l'assemblée Nationale de Turquie, en parlant des Arméniens il s'exprima textuellement en ces termes : « Vous n'ignorez pas «-quë depuis l'armistice de Moudros, les Arméniens, soit « à l'intérieur de l'Arménie, soit dans les régions voisines de la frontière, n'ont cessé de se livrer à des massacres de Turcs, accomplis en masse. En automne de l'année 1920, les atrocités arméniennes devinrent intolérables. Nous décidâmes l'expédition d'Arménie.

« Notre armée de l'est, qui attendait des ordres sur les champs de bataille, commença, le 28 octobre 1920, son mouvement sur les Kars. L'ennemi abandonna cette ville sans offrir de résistance.

« Elle fut occupée par nous le 30 octobre. Nos troupes occupèrent le 7 novembre, la Zone s'étendant jusqu'à Arpa-Tchäi, ainsi que Gumru. Le 6 novembre, les Arméniens avaient demandé la suspension des hostilités et la conclusion de la paix.

« Les pourparlers de paix prirent fin le 3 décembre, et
« dans la nuit fut signé le traité de Gumru.

« Messieurs, le traité de Gumru est le premier traité con-
« clu par le gouvernement national. Par ce traité, l'Armé-
« nie a qui, dans l'imagination de nos ennemis, des ter-
« ritoires turcs avaient déjà été accordés, qui s'étendaient
« jusqu'à la vallée de Kharchid, se trouvait mise hors de
« cause, par le fait qu'elle nous abandonnait à nous, c'est-
« à-dire au gouvernement national, les territoires que le
« gouvernement ottoman avait perdus dans la campagne
« de 1876-1877. ».

En ce qui concerne les Kurdes, ainsi que nous l'avons déjà dit, ils adhèrent presque entièrement au mouvement nationaliste turc. Cependant, le gouvernement britannique et le gouvernement ottoman tentèrent à maintes reprises de soulever les Kurdes contre la personne de *Moustafa Kémal* ainsi que contre son entreprise, mais leurs efforts restèrent sans résultat et les individus qu'ils employèrent à ces fins furent châtiés ou prirent la fuite. Monsieur le Général BRÉMOND, alors chef du contrôle de l'administration de Cilicie, fait allusion à cette entreprise anglaise, dans son ouvrage intitulé : « La Cilicie en 1919-1920 » en expliquant la situation critique de Marache. Il a dit notamment : « Au point de vue de l'administration des nouveaux territoires, le colonel de PRÉPARE avait donné l'ordre de continuer l'attitude des Anglais. Ceux-ci se bornaient à une occupation militaire pure et simple, ce qui n'avait pas d'inconvénient puisque les autorités et la population ne manifestaient pas alors d'hostilités. Il y avait

eu cependant une propagande anglo-kurde, une tentative d'enlèvement de *Moustafa Kémal* avec des contingents Kurdes qui avaient créé extérieurement un état d'hostilités contre les Anglais ».

Pour mettre entièrement en évidence l'intention des Anglais de faire naître l'hostilité entre les Turcs et les Kurdes et employer ces derniers comme agents de propagande en leur promettant un Kurdistan indépendant ; nous avons déjà parlé dans notre chapitre précédent de l'affaire du Capitaine anglais NOWILL et de ses acolytes.

A ce propos, je veux ajouter ici quelques mots sur le voyage d'un autre officier anglais, le Colonel PEEL qui était arrivé le 12 septembre 1919 à Malatia pour visiter les notables et les fonctionnaires civils et militaires des régions. Mais, on le ramena sous escorte à la frontière.

Avant d'en finir avec cette question qui, est peut-être une des plus importantes parties de notre thèse je transcris ici la copie d'une des lettres de *Said Moulla*, Président de la « Ligue des Amis de l'Angleterre », adressée au Pasteur FREW, Chef d'une organisation d'espionnage en Turquie sous la protection de l'Ambassade d'Angleterre.

« Cher Maître,

« J'ai causé avec nos intimes amis de l'association
« pour le relèvement des Kurdes. Ils nous ont dit qu'étant
« venus tout récemment, ils se conformeraient dans leurs
« dispositions aux instructions données quelques jours
« après leur arrivée, et qu'ils auraient besoin de subsides

« assez considérables pour l'envoi de leurs divers com-
« pagnons en Kurdistan.

« Je ne trouve pas juste les considérations par les-
« quelles on voudrait empêcher les Zéki Pacha d'arriver
« à la Présidence du Conseil. Ce personnage a de l'auto-
« rité et de l'influence sur les Kurdes. Les anciens mas-
« sacres arméniens sont oubliés.

« L'observation que vous émettez est en tous cas, pré-
« maturée. On peut à la rigueur, tourner les choses habi-
« lement. Nous attendons à tout moment votre concours.
« Nous tâcherons d'appliquer les autres dans cette affaire.

« Je vous offre mes respects.

« 4.11.1919. S. ».

Je reproduis cette lettre de l'ouvrage intitulé « Discours du Ghazi *Moustafa Kémal* » et imprimé à Leipzig, en français. Il y a encore dans cet ouvrage plusieurs lettres de ce genre, du dit *Saïd Moulla*, adressées toujours au Pasteur FREW.

D'après les explications du Ghazi, l'authenticité de ces documents est indéniable, car les copies de ces lettres ont été prises dans la maison même de *Saïd Moulla* et extraites mot à mot d'un cahier dans lequel étaient transcrites les minutes.

Le Ghazi ajoute encore qu'il connaît personnellement le Pasteur FREW. A Constantinople, il avait eu l'occasion de s'entretenir une ou deux fois avec lui.

Ne doutant pas que ces organisations perfides étaient l'œuvre de ce fameux pasteur dont le but était de troubler

la Turquie et réduire les Turcs en servitude, *Moustafa Kémal* envoyait lui-même personnellement une lettre écrite en français à ce Pasteur, pensant qu'il suspendrait pendant quelque temps son activité, ou que peut-être, il se retirerait définitivement.

La copie de cette lettre se trouve dans l'ouvrage « Le Discours du Ghazi *Moustafa Kémal* », p. 241. Son contenu ayant une importance capitale pour le sujet de cette thèse, je le reproduis ici, en vue d'élucider parfaitement l'origine des mouvements Kurdes.

« Monsieur Frew,

à l'Ambassade d'Angleterre, à Constantinople.

« Monsieur,

« Je me rappelle avec plaisir les conversations que j'ai eues avec vous par l'entremise de Monsieur MARTEN.

« J'avais eu l'impression, que, grâce à votre long séjour en Turquie, au milieu du peuple Turc, vous aviez acquis des notions parfaitement justes concernant le pays. Or je m'aperçois maintenant avec regret que le contact avec certaines personnes douteuses et intéressées vous a fait prendre une fausse direction.

« Vous me permettrez de vous faire observer, par exemple, que le plan que d'après des renseignements de source authentique, vous aviez combiné et même commencé à mettre à exécution avec Saïd Moulla, provoquera certainement la réprobation de la nation anglaise.

« Si au lieu de se fier à Saïd Moulla, on jugeait la
« Turquie et les Turcs d'après les sentiments des vrais
« patriotes, on comprendrait aussitôt combien de pareils
« plans sont irréalisables.

« Pour le prouver, il suffit de citer le lamentable échec
« auquel ont abouti les échauffourées d'Ada Bazar et de
« Karadja Bey, qui sont des incidents d'hier. Ils étaient
« pour le moins superflus.

« En effet, au point de vue de son résultat, l'entreprise
« combinée à Malatia, contre Sivas, par le capitaine
« NOWILL avec l'ex-Vali d'El Aziz et le Muttesarif de
« Malatia, entreprise qui devait reposer sur le concours
« des Kurdes qu'on ne parvint pas à égarer malgré tous
« les efforts faits dans ce sens, ne s'est-elle pas terminée
« par la confusion de ses auteurs ?

« Je tiens à vous informer en toute sincérité et de la
« façon la plus sérieuse que, si la nation anglaise n'ac-
« corde pas de prix à la confiance et au bon vouloir du
« peuple turc, elle commet une faute grossière. Dans le
« cas contraire, les moyens que vous croyez devoir pren-
« dre pour réussir, sont entièrement faux et contraires
« au but que vous voulez atteindre.

« Je vous signale comme particulièrement dangereux
« de représenter Sa Majesté Impériale le Sultan comme
« étant votre collaborateur et étant mêlé à vos entreprises,
« comme le font les imposteurs avec qui vous vous trou-
« vez en rapports. Vous n'êtes pas sans savoir que notre
« Souverain étant comme tel, irresponsable et obligé de
« rester impérial, ne voudra assurément pas modifier les

« choses concernant la volonté et la souveraineté nationales.

« Si la conduite des fonctionnaires anglais se trouvant en Turquie et agissant sans doute à l'encontre des désirs et des intérêts de la nation anglaise, était rapportée à celle-ci (les documents prouvant ces agissements sont entre nos mains), je crois que les Anglais, ainsi que le reste du monde, réprouveraient une telle conduite.

« Il y a encore un point que je voudrais relever en raison de son étrangeté :

« Vous êtes au service de Dieu. L'ardeur que vous déployez à vous mêler de manœuvres politiques et à jouer un rôle actif dans des situations qui peuvent facilement aboutir à des luttes sanglantes, est-elle compatible avec votre mission sacrée ?

« Dans des conversations que j'ai eues avec vous, j'ai cru voir en vous, non pas un politicien de ce genre, mais un homme de bien dévoué à la cause de l'humanité et de la justice. Mais les dernières informations authentiques qui viennent de me parvenir, m'ont prouvé combien je me suis trompé sous ce rapport.

« Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués ».

Cependant l'activité du Haut-Commissariat de la Grande-Bretagne n'a pas cessé un instant de se manifester contre *Moustafa Kémal* et les autres nationalistes Turcs.

Il a accordé tout son appui à ceux qui travaillent contre ces derniers.

D'ailleurs, durant l'armistice, la Sublime Porte resta entièrement à la disposition des Hauts Commissaires des Alliés, notamment sous les ordres de la Grande Bretagne.

Je reproduis ici quelques phrases de la copie d'une circulaire en télégramme chiffré d'*Ali Kemal Bey*, Ministre de l'Intérieur, en date du 23 juin 1919, expliquant clairement l'influence du Haut Commissaire britannique sur la Sublime Porte; l'original de ce télégramme a été indiqué par le Ghazi dans le discours qu'il a prononcé devant la Grande Assemblée Nationale en 1927.

« Encore qu'il soit un grand capitaine, *Moustafa Kemal Pacha*, n'étant pas suffisamment compétent dans la politique actuelle, n'a pas du tout réussi dans ses nouvelles fonctions, malgré son grand patriotisme et le zèle qu'il a déployé.

« Il a été révoqué sur la demande et les instances du Haut Commissaire britannique. Ce qu'il a fait et écrit depuis sa révocation a mis ses défauts encore plus en évidence. Il a aggravé ses fautes politiques sur le terrain administratif par les télégrammes qu'il n'a cessé d'adresser en faveur de certaines organisations, telles que les ligues anti-annexionistes, formées sans instructions, sans réflexion, d'une façon illicite, organisations qui ne servent en définitive, qu'à provoquer injustement l'extermination des musulmans des régions de Karassi et d'Aidin, et qui en profitent pour extorquer de l'argent à cette population.

« C'est au ministère de la guerre qu'il appartient de « le rappeler à Constantinople ».

Le Gouvernement britannique se méfia beaucoup du mouvement nationaliste turc et voulut étouffer à tout prix ce mouvement dès qu'il commença à se former, sous l'influence morale de *Moustafa Kémal*.

Un beau jour, on ramassa et déporta à Malte, tous les personnages politiques turcs de Constantinople dont la présence pouvait favoriser le développement du mouvement nationaliste.

De même, la politique anglaise donna tout son appui possible à l'extension des opérations de l'armée grecque en Anatolie pour la destruction de ce mouvement. Ainsi la préparation de soulèvement Kurde fut l'objet de cette politique, en vue de frapper les Turcs d'un coup mortel dans le dos.

Heureusement, l'activité britannique subit partout de graves échecs, et l'entente franco-turque assura la liberté d'action d'Angora, et finalement, le succès du nationalisme turc. Le Ghazi a parlé dans son discours, avec plaisir, de cette entente, et Monsieur HERRIOT a vu dans la nouvelle Turquie une fille de la révolution française. Il est vrai que la France fut la première, parmi les Grandes Puissances, à tendre la main aux Turcs. Elle a raisonnablement renoncé, malgré l'active propagande des Arméniens et des Grecs et de leurs partisans qui voulaient l'y pousser, à de nouvelles conquêtes dans la Cilicie et le Kurdistan.

Entre temps, la Turquie reçut une nouvelle proposition

de paix à la fin de la Conférence de Londres qui se réunit après la bataille d'In Eunu. C'est la France encore qui prit l'initiative de la préparation de cette Conférence par la décision de son Conseil réuni le 25 janvier 1921, à Paris.

Cette Conférence estimant la modification du Traité de Sèvres justifiée par les événements, invita le gouvernement du Sultan ainsi que les délégués de la grande Assemblée nationale de Turquie, tout en réservant à ceux-ci une place subordonnée à celle de la délégation du Sultan.

C'était tout de même un grand succès remporté par *Moustafa Kémal* sur ceux qui, jusqu'alors, le tenaient pour un Général rebelle ou même un simple chef de brigands. Néanmoins il y avait là un inconvénient; c'est que le pays serait représenté par deux délégations différentes.

La Conférence de Londres dura du 25 février au 12 mars 1921, sans aucun résultat positif. Le nouveau Traité de paix n'était pas satisfaisant pour la Grande Assemblée Nationale de Turquie, il était basé sur le Traité de Sèvres et les modifications proposées à ce Traité furent vraiment insuffisantes.

Pour ne rien dire des autres modifications, on trouvait dans ce projet quelques vagues promesses susceptibles de faire espérer une amélioration de la situation du Kurdistan et de l'Arménie. La détermination des frontières de cette dernière était confiée, dans le projet, à une commission constituée par la Société des Nations.

Pendant son voyage à Londres, *Békir Sami Bey*, chef de délégation, ministre des Affaires étrangères d'Angora, avait signé une convention avec Monsieur BRIAND, en date du 11 mars 1921, concernant la cessation des hostilités entre la France et le Gouvernement National Turc. Parmi les différentes clauses, on y envisageait la situation économique de la Cilicie et de son hinterland les vilayets de Mamouret ul Aziz, Diarbékir et de Sivas. Les Français auraient droit de préférence, et devaient recevoir des concessions financières dans ces régions pour le développement économique du pays.

Cette clause remplaçait l'accord tripartite signé entre la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, à la suite du Traité de Sèvres, divisant l'Anatolie en deux zones d'influence économique.

Lorsque la délégation du Gouvernement National de Turquie munie de cette convention et la proposition de paix des Alliés était encore en route, l'armée grecque dans le dessein de s'opposer sans doute à Angora à l'acceptation de cette proposition de paix, passa avec toutes ses forces à l'offensive sur tous ses fronts.

Après un combat qui dura plus de dix jours, les Hellènes ne parvinrent qu'à faire gagner aux Turcs une nouvelle victoire sur leurs armées, et naturellement, la proposition des paix des Alliés et la convention de Messieurs Briand et Békir Sami Bey, restèrent sans résultat.

Mais la France et la Turquie, ne voulant plus continuer d'absurdes hostilités entre elles, des deux côtés on s'employa à prendre contact et, quelques mois plus tard, le

Gouvernement Français envoya à Angora Monsieur FRANKLIN-BOUILLON. Le Ghazi lui-même négocia avec celui-ci, et grâce à la bonne volonté de ces deux intelligences pondérées qui se lièrent l'une à l'autre par une heureuse amitié les causes d'inimitié entre les deux peuples furent dissipées. A la date du 20 octobre 1921, les aspirations nationales de la Turquie furent reconnues pour la première fois par la France. La Cilicie et les autres régions occupées par les troupes de celle-ci furent évacuées, et l'accord sur la zone économique où l'on avait reconnu des intérêts financiers à la France dans les provinces orientales de la Turquie, voisines à la Syrie, était annulé.

Moustafa Kémal Pachà, dans son discours, après avoir détaillé les phases de la négociation de cet accord, il résume son point de vue ainsi :

« Messieurs, durant des journées entières, nous eûmes
« des échanges de vue avec Monsieur FRANKLIN-BOUILLON
« sur une foule de questions, les unes importantes, les
« autres d'ordre secondaire. Je crois qu'en fin de compte,
« nous sommes arrivés à nous connaître réciproquement,
« tels que nous étions réellement, avec nos idées, nos
« sentiments et nos caractères.

« Mais il fallut encore quelque temps pour arriver à
« fixer les points d'un arrangement définitif entre le
« Gouvernement national et le Gouvernement français.

« Qu'attendait-on ? Peut-être que l'existence nationale
« s'affirma par un événement encore plus impression-
« nant que les deux batailles d'In Eunu.

« En effet l'accord d'Angora que Monsieur FRANKLIN-
« BOUILLON signa après l'avoir fait définitivement agréer
« à son Gouvernement, est un document qui entra en
« vigueur, ainsi que je vous l'ai déjà dit, le 20 octobre
« 1921, trente-sept jours après la grande bataille de la
« Sakaria. Grâce à cet accord, des parties précieuses de
« la patrie furent délivrées de l'occupation sans que rien
« eut été sacrifié de notre indépendance politique, écono-
« mique, militaire ou autre.

« Par cet accord, nos aspirations nationales furent ad-
« mises et formulées pour la première fois, par une
« Puissance occidentale. Par la suite, Monsieur FRANKLIN-
« BOUILLON vint encore plusieurs fois en Turquie, cher-
« chant toujours l'occasion de manifester les sentiments
« d'amitié qui s'étaient établis entre nous à Angora, dès
« les premiers jours ».

Après l'accord d'Angora, le 22 mars 1922, la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Puissances de l'Entente, proposa aux deux gouvernements belligérants turc et grec, une armistice, et quatre jours plus tard, cette conférence des Ministres, se réunissant à Paris, par une autre note envoyée aux dits gouvernements fixa les nouvelles propositions des Puissances, relatives aux bases de paix. Cette proposition dans son ensemble, était beaucoup plus favorable que les deux précédentes pour la Turquie, mais on n'admettait pas que celle-ci aurait pu réaliser ses aspirations nationales :

Dans cette proposition, le problème du Kurdistan n'était pas mis en question, mais la création d'un foyer arménien

à l'est par la participation de la Société des Nations était toujours envisagée.

Le Gouvernement national turc n'accepta cette proposition que sous la condition essentielle de l'évacuation de l'Anatolie dès la conclusion de l'armistice.

Cette condition étant refusée par les Puissances de l'Entente, il fallut donc attendre jusqu'à l'écrasement complet de l'armée grecque qui détermina finalement la réunion d'une nouvelle conférence internationale à Lausanne en vue de l'établissement définitif de la paix dans le Proche Orient.

LE TRAITÉ DE LAUSANNE ET LA POSITION KURDO-ARMÉNIENNE EN TURQUIE

Après avoir anéanti l'armée grecque en Anatolie, la nouvelle Turquie se présente à Lausanne pour signer un traité de paix honorable. Elle était victorieuse et par conséquent revendiquait la confirmation de son indépendance complète et sa souveraineté nationale.

Il faut reconnaître que le Ghazi avait bien réalisé son rêve. Lorsqu'il avait débarqué à Samsoun, le 19 mai 1919, il avait seul son plan en tête. Il lui fallut lutter quatre ans avec tous les ennemis, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et traverser les dures vicissitudes des événements, pour parvenir à la création d'une nouvelle Turquie sur les ruines de l'Empire ottoman.

Ecrasant et poursuivant le débris des troupes grecques, Moustafa Kémal Pacha arriva à Smyrne et il y fut saisi encore une fois par les consuls des Alliés d'une nouvelle proposition de paix.

Entre temps il reçut la visite de Monsieur le Général Pellé, Haut Commissaire de France à Constantinople. Celui-ci lui montra un télégramme de Monsieur Franklin-Bouillon, lequel voulait s'entretenir avec le Ghazi ?

Quelques jours plus tard, Monsieur Franklin-Bouillon arriva à Smyrne à bord d'un cuirassé français et pendant qu'il était en pourparlers avec le Ghazi, ce dernier reçut une note des Alliés datée du 23 Septembre 1922, et qui avait trait principalement à la cessation des hostilités et à la réunion d'une conférence pour la paix.

Après maintes discussions et préparations, on se réunit à Lausanne, et la première séance de la Conférence eut lieu le 21 Novembre 1922. C'est Ismet Pacha qui représentait la Turquie; il eut beaucoup de difficultés pour expliquer et surtout faire admettre aux Alliés que le nouvel Etat turc n'avait aucune intention de sacrifier le moindre de ses droits à l'indépendance. Cet Etat était en réalité le successeur de l'Empire ottoman. Mais comme il se livrait depuis des années à une dure lutte pour l'existence et que pour atteindre ce but le sang de ses enfants avait coulé à flots il s'estimait délivré ainsi de tous les engagements séculaires de la Sublime Porte. Ce point de vue était inadmissible pour les Alliés. Depuis de longues années, ils jouissaient dans l'Empire Ottoman du bénéfice, des capitulations et de nombreux privilèges économiques, juridiques, et politiques. Ils avaient largement assuré aux éléments chrétiens les bienfaits d'une vie sociale particulière. La Porte était presque sous leur protection et c'est eux qui dirigeaient le sort de l'Empire.

Comment pourraient-ils renoncer à toutes ces acquisitions historiques? et, quelle allait être leur attitude devant les exigences d'Ismet Pacha.

Le problème était vraiment très épineux. Il ne s'agissait

pas simplement du règlement des hostilités turco-grecques, ou bien de l'indépendance complète du nouvel Etat turc. Il y avait les comptes séculaires de l'Empire ottoman. Il fallait régler toutes ces questions difficiles.

En effet, la discussion fut longue et pénible. Elle dura huit mois. Finalement, les Alliés prirent une attitude conciliante et reconnurent l'indépendance complète de la nouvelle Turquie. Toutes les concessions et capitulations qui portaient atteinte à celle-ci furent éliminées ou modifiées dans un nouveau traité. De même les questions de l'Arménie et du Kurdistan, objet important du Traité de Sèvres, n'occupent pas une seule phrase du Traité de Lausanne.

Le gouvernement national turc avait déjà réglé la question arménienne avec la République du Caucase par le Traité du Gumru (2 décembre 1920), et en confirma plus tard le règlement avec la Russie par les traités de Moscou, du 16 mars 1920, et celui de Kars du 13 Octobre 1921. Quant à la question du Kurdistan, Ismét Pacha ne voulut rien entendre à ce sujet. Il dit notamment que les Kurdes par leurs traditions, coutumes, religion, forment une unité inséparable de la Turquie. La Turquie ne les a même pas rangés parmi les minorités.

En effet la section relative à la protection des minorités dans le traité de Lausanne dans l'ensemble et le détail vise plutôt la situation des minorités non-musulmanes.

Seulement, après la signature dudit Traité, et pendant la discussion sur les frontières entre la Turquie et l'Irak survint une série de questions, grâce auxquelles le pro-

blème Kurde fut d'une importance capitale, devint l'objet d'un conflit entre Angora et Londres, et occupa ainsi, très sérieusement durant plus d'un an, le Conseil de la Société des Nations.

L'origine de ce litige, c'est que, au cours des négociations du Traité de Lausanne sur la détermination des frontières de l'Irak, la Turquie et la Grande-Bretagne, ne pouvant arriver à une entente, la solution de cette question avait été ajournée après la signature dudit Traité.

A cet effet, on avait ajouté à l'article 3 du Traité la clause suivante : « La frontière de l'Irak sera déterminée à l'amiable entre la Turquie et la Grande-Bretagne, dans un délai de neuf mois. A défaut d'accord entre les deux gouvernements dans le délai prévu, le litige sera porté

Extrait de la publication du Ministère des Affaires Etrangères sur les affaires du Proche-Orient. XIV. Protocole relatif à l'évacuation des territoires turcs occupés par les forces britanniques, françaises et italiennes, les déclarations signées le 24 juillet 1923 à Lausanne (VII. Le Gouvernement britannique et le Gouvernement turc s'engagent respectivement, en attendant la mise en vigueur du Traité de Paix, à ne rien faire qui puisse modifier le statu quo, que le troisième alinéa de l'article 3-2° dudit Traité, a pour objet de maintenir jusqu'à la détermination de la frontière.

Les dits gouvernements sont d'accord pour que les négociations prévues au premier alinéa de l'article 3-2) du Traité de Paix, relativement à la frontière entre la Turquie et l'Irak soient entamées dès l'accomplissement des opérations d'évacuations visées au paragraphe I, et que le délai de neuf mois prévu audit alinéa court de la date à laquelle seront entamées lesdites négociations.

devant le conseil de la S. D. N. Les gouvernements turc et britannique s'engagent réciproquement à ce que, en attendant la décision à prendre au sujet de la frontière, il ne sera procédé à aucun mouvement militaire ou autre, de nature à apporter un changement quelconque dans l'état actuel des territoires dont le sort définitif dépendra de cette décision ».

En vertu de cette clause et de l'article VII du Protocole relatif à l'évacuation des territoires turcs, les délégations turco-britanniques se réunirent du 19 mai au 9 juin 1924 à Constantinople pour résoudre amiablement la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

Mais le représentant de la Grande-Bretagne au lieu d'aborder le litige en question, souleva une nouvelle revendication, à laquelle jusqu'à lors, aucun des deux gouvernements n'avait pensé.

Envisageant la situation des Nestoriens dans le dessein de créer un foyer pour cette population, le représentant britannique proposait une frontière qui enclavait encore quelques districts du territoire turc au nord du vilayet de Mossoul. Devant une pareille prétention, l'entente amiable entre les deux gouvernements — c'était bien évident — n'avait aucune chance de se réaliser. Aussi la Conférence de Constantinople se sépara-t-elle sans arriver à un résultat quelconque.

Le gouvernement britannique s'adressa alors à la Société des Nations par une lettre n° E 5331/7/65, en date du 6, puis du 14 août 1924, demandant que la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak fut inscrite à

l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de la Société des Nations. Avec cette lettre, le Foreign Office adressait 15 exemplaires d'un mémorandum qui résumait son point de vue, et qui devait être communiqué aux membres du Conseil.

De son côté, le gouvernement turc envoya au secrétaire général de la Société des Nations un mémorandum en 20 exemplaires à distribuer aux membres du Conseil, où il exposait succinctement les motifs de son insistance à réclamer le retour du vilayet de Mossoul à la Turquie.

LES MEMORANDUMS TURC ET BRITANNIQUE SUR LA QUESTION DE MOSSOUL

Je me permets de résumer ici les points essentiels de ces deux mémorandums qui sont très détaillés et concernent le sort d'une région où les Kurdes sont en majorité: la décision définitive qui interviendra à ce sujet intéresse évidemment l'existence de ce peuple.

D'après le mémorandum du gouvernement britannique, la question ne se limite pas simplement aux territoires situés immédiatement sur la ligne de la frontière proposée, elle comprend encore une étendue de territoire beaucoup plus vaste située au sud de cette ligne.

Cette position de la question s'explique comme une réponse à l'insistance avec laquelle la délégation turque réclamait catégoriquement le retour à la Turquie de tout l'ancien vilayet de Mossoul.

En effet, d'après le mémoire turc, la question en litige de la frontière Turco-Irakienne n'est autre que celle de la fixation du sort du vilayet de Mossoul, car le gouvernement turc n'accepte pas l'annexion de ce vilayet à l'Irak mais consent simplement à céder un territoire qui reste au sud du vilayet en question. Tandis que le gouverne-

ment britannique persistait à maintenir l'annexion du vilayet de Mossoul à l'Irak, et proposait une frontière qui décidément enclavait tout le territoire de ce vilayet.

De plus, la demande britannique telle qu'elle est formulée dans le mémorandum, allait encore plus loin. Elle réclame depuis la Conférence de Constantinople, en plus du vilayet de Mossoul, une parcelle de territoire turc pour y créer un foyer assyrien. Les Assyriens qu'ils ont soulevés dès le commencement de la grande guerre contre la Turquie et ont décidés d'épouser la cause des Alliés.

Le gouvernement britannique invoquait pour rejeter la demande de la délégation turque des raisons ethniques, politiques, historiques, économiques et stratégiques.

Considération d'ordre ethnographique. — Le mémorandum britannique différencie les Turcs de Mossoul des Turcs d'Anatolie. D'après lui, les Turcs de Mossoul ne sont pas des Osmanlis, ils s'appellent Turcomans et le touranien qu'ils parlent ressemble au dialecte de l'Azerbaidjan plutôt qu'au Turc de Constantinople ou de l'Anatolie.

Leur arrivée dans cette contrée est bien antérieure à la fondation de l'empire ottoman par *Osman*. Ces Turcs ou Turcomans sont disséminés dans la plaine de Mossoul et surtout dans les villes et aux alentours d'Arbil, d'Altoun Keupreu, de Kerkuk, de Taza Khourmato, de Taouk, de Kifri, de Kara Tépé.

Ces Turcomans sont groupés aux confins du désert de Syrie et à l'ouest de Mossoul dans une ville (Telafar) qui

se dresse comme une sentinelle et qui compte avec les villages avoisinants, plus de dix mille habitants. Cependant, d'après le calcul britannique, le nombre de Turcomans dans le vilayet de Mossoul est de 64.895 âmes, tandis que dans la même région vivent 185.700 Arabes, 454.000 Kurdes (30.000 Yézidis sont compris parmi les Kurdes), 77.000 chrétiens composés d'Assyriens, de Nestoriens, de Syriens catholiques, et 16.800 Juifs.

Le Gouvernement britannique considérait que, même si l'on admet provisoirement que les Turcomans de cette région désirent formellement être rattachés à la Turquie, il ne peut faire de doute que les autres habitants ont le désir contraire. Il ne serait donc guère conforme aux principes reconnus de disposer d'un territoire de cette étendue en tenant compte uniquement des désirs d'une minorité turque.

Sur ce sujet le moyen d'information le plus efficace était celui de recourir au plébiscite pour décider le sort du territoire contesté, comme dans le cas de la Haute-Silésie, de la Sarre, de quelques districts de la Prusse Orientale, des régions du Slesvig et d'autres encore. Mais cette proposition de la délégation turque fut rejetée par Lord CURZON à la Conférence de Lauzanne pour les raisons suivantes :

1° Le plébiscite peut élire un Chef d'Etat mais ne peut pas décider d'une frontière. Pourtant Lord CURZON a reconnu nettement qu'il ne s'agit pas d'une frontière mais que c'est le sort d'un vilayet entier qui est en litige (Voir procès-verbaux, tome I, p. 200).

2° Il serait nécessaire de disposer d'une armée neutre pour le maintien de l'ordre.

3° Une grande partie de la population étant nomade, il serait difficile de désigner les personnes qui devraient voter.

4° La majorité des Kurdes et un grand nombre d'Arabes sont illettrés et ne sauraient comment voter

Cependant le Gouvernement britannique depuis l'occupation de l'Irak par les troupes anglaises, a fait deux fois une consultation populaire : au début de 1919 le Gouvernement de la Grande-Bretagne a demandé aux habitants du vilayet de Mossoul, s'ils désiraient faire partie d'un seul Etat comprenant les trois vilayets de Bassora, de Bagdad et de Mossoul.

Ensuite dans la même année on a encore demandé leur avis aux populations au sujet de l'attribution de la couronne royale au roi Fayçal. Ces deux exemples ne sont-ils pas suffisants pour dissiper toute hésitation à cet égard. Dans sa réplique, le mémorandum turc observe nettement que « dans toute la série des déclarations et des notes anglaises relatives au vilayet de Mossoul, la tendance à se séparer de la Turquie attribuée à la population de ce vilayet, forment la pierre angulaire de la thèse britannique ».

Le mémoire turc réplique aux autres considérations du mémorandum britannique. Notamment, au sujet des chiffres de la population, il reproduit une statistique officielle qui diffère considérablement de la statistique britannique.

Voici les chiffres donnés par les deux mémorandums :

POPULATION TOTALE DU VILAYET DE MOSSOUL .

D'après statistique :

		<i>Officielle Turque</i>		<i>Non</i>	<i>Les</i>
<i>Kurdes</i>	<i>Turcs</i>	<i>Arabes</i>	<i>Yezidis</i>	<i>musulmans nomades</i>	
263.830	146.960	43.210	18.000	31.000	170.000
		<i>Britannique</i>			
424.700	65.000	185.700	30.000	77.000

Sur l'observation du mémorandum britannique touchant la différence entre Turcs et Turcomans, la brochure turque croit superflu de revenir encore une fois sur cette question. Il est universellement reconnu qu'il n'y a pas de différence entre les Turcs d'Anatolie et les Turcs du vilayet de Mossoul.

D'ailleurs, au point de vue ethnique de cette région contestée la considération importante est celle de la majorité écrasante des Turco-Kurdes parmi les autres populations, les Arabes ne venant qu'au deuxième rang et en nombre bien inférieur.

Considérations d'ordre politique des deux mémorandums. — D'après le gouvernement britannique, les Arabes de Mossoul désirent ardemment leur attachement à l'Etat arabe d'Irak.

Il n'y a aucune différence ethnique entre les tribus arabes de Mossoul et le reste de l'Irak. Elles seront sûrement très satisfaites d'échapper à la domination turque et de pouvoir se développer librement sous un gouvernement de leur race.

Sur ce sujet, le mémorandum turc fait cette observa-

tion : les Arabes de Mossoul avec les non-musulmans, ne constituent que moins d'un cinquième de la population du vilayet; le reste est composé de Turco-Kurdes.

Si l'on objecte le désir de rattachement des Turcs à la Turquie, le Gouvernement britannique réplique que les autres habitants ne sont pas dans la même disposition.

Bien que les Turcs forment à eux seuls plus d'un tiers de la population, ne pourrait-on pas objecter le même argument aux conclusions du Gouvernement britannique ? De plus, il ne faut pas oublier que le vilayet de Mossoul est une des plus importantes provinces de la Turquie où la population se compose d'éléments turco-kurdes, tandis que l'Irak est peuplé par les Arabes. Il n'y a donc aucune raison d'arracher une région de son unité ethnique et politique, pour l'incorporer à un Etat étranger qui n'a même pas encore sa forme définitive.

En ce qui concerne les autres communautés, notamment les Yéziids, d'après les assertions britanniques, ceux-ci vivent heureux depuis cinq ans sous la protection anglaise. Ils redoutent unanimement le retour de la domination turque, sous laquelle ils ont souffert pendant des siècles.

Sur les Yézidis, le mémoire turc est assez bref. Il se borne à déclarer que les Yézidis sont des Kurdes musulmans d'une secte différente. Ils portent d'ailleurs des noms musulmans. Nous avons donné assez de détails sur cette mystérieuse population dans un chapitre précédent.

Le mémorandum turc ne parle pas non plus des Juifs. Toutefois, la note anglaise confirme que ce peuple vit

prospère sous le régime turc. En dépit de cet avis, les Juifs de Mossoul ont manifesté leur désir de rester sous la protection de la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne les Chrétiens, ils sont partisans unanimement de vivre plus ou moins autonomes sous l'égide de l'Angleterre. C'est surtout pour les Assyriens-Nestoriens que le mémoire insiste davantage, pour cette petite communauté qui, malgré sa position isolée, dès le commencement de la grande guerre, décida d'épouser la cause des Alliés et de saisir cette occasion pour secouer le joug de ceux qu'elle considérait comme ses perpétuels oppresseurs.

Le Gouvernement britannique désire donc vivement assurer à cette malheureuse population le foyer où ils puissent s'installer chez eux, dans une partie du territoire qu'ils habitent reste encore au nord de la frontière en litige et sous la domination turque. Le gouvernement d'Irak approuve cette politique, et il est prêt, pour sa part, à apporter la collaboration nécessaire en vue de la réalisation de ce projet britannique.

Le mémorandum turc confirme que cette malheureuse minorité non musulmane en effet, durant la grande guerre prit les armes contre ses compatriotes musulmans à l'instigation du dehors. Mais la sympathie anglaise envers cette communauté ne suffit pas pour justifier qu'une grande province soit détachée de la Turquie à seule fin d'être agréable à une minorité qui forme à peine un dix-septième de la population locale.

Le gouvernement britannique désire rassembler sur la

frontière entre la Turquie et l'Irak une masse de population chrétienne. L'idée de ce rassemblement donne lieu de se demander si elle a été conçue dans l'intérêt véritable de ces communautés, ou bien si elle n'est pas due à d'autres considérations politiques.

L'observation suivante du mémorandum turc est très importante : « La séparation du vilayet de Mossoul de la Turquie offre des inconvénients très graves au point de vue politique. La disjonction d'une partie importante du Kurdistan, outre qu'elle créerait un irredentisme implacable, fournirait en même temps une source féconde à toutes espèces d'agitations de part et d'autre et occasionnerait des frictions permanentes entre la Turquie d'une part et l'Irak et la Grande-Bretagne, d'autre part.

« Le Gouvernement factice sur la frontière des Assyriens, qui pourraient être utilisés contre les Kurdes et qui seraient animés d'un esprit agressif contre la Turquie, ne pourrait décidément produire les résultats que le Gouvernement britannique se proposait d'atteindre, à savoir, l'établissement d'une paix durable dans ces régions, de bonnes relations entre la Turquie et l'Irak, et la possibilité d'une existence sûre pour les Assyriens ».

D'après le mémorandum britannique les Turcs même aussi sont satisfaits du régime actuel, et ils jouissent d'une grande prospérité. Entre eux, il y a sûrement des personnes qui sont favorables au retour de la domination turque, mais ils ne peuvent former dans aucune partie du territoire un bloc considérable, et leurs vœux ne devraient donc pas influencer les désirs ardents des autres

communautés ethniques qui sont très heureuses de vivre sous la protection de la Grande-Bretagne.

Quant aux Kurdes, ils constituent une majorité écrasante dans le pays. Leur vœu national étant évidemment très important dans cette contestation politique, les deux gouvernements antagonistes consacrèrent des études complémentaires sur l'existence générale de ce peuple; mais malheureusement leurs publications ne semblent avoir dépassé le niveau des notions banales. Sans aucune prétention nous avons tâché d'approfondir dans cette thèse la question des Kurdes, et de l'éclairer de plus de renseignements que n'en donnent les ouvrages qui ont paru jusqu'à présent. D'après l'avis du Gouvernement britannique, les Kurdes forment une population distincte aussi bien des Turcs que des Arabes. Dans la région contestée, ils représentent plus de la moitié de la population totale. Les Kurdes parlent une langue entièrement différente, d'origine iranienne. Au point de vue économique, ils se rattachent incontestablement à Bagdad. Les sentiments politiques des Kurdes après le projet du Traité de Sèvres, l'espoir de constituer une nation distincte se sont considérablement développés. Cependant, avec une certaine garantie relative à l'usage de leur propre langue et à la nomination chez eux des fonctionnaires Kurdes, ils désirent ardemment faire partie intégrante de l'Etat d'Irak.

La réponse du Gouvernement turc à cette thèse, c'est que le Kurde étant descendant des anciens Gutus, Cardu, Cardaces, on peut le classer parmi les tribus touraniennes. L'Encyclopédie britannique en parle d'ailleurs suffisam-

ment. C'est là un fait admis d'ailleurs dans une brochure intitulée : « Arménie-Kurdistan », n° 62, publiée en 1920, avec l'autorisation du ministre des Affaires Etrangères de la Grande-Bretagne.

Les Kurdes en effet forment la majorité dans la région contestée. Le délégué turc ajoute cette phrase à son assertion : « Je n'ai aucun doute au sujet de la volonté des Kurdes d'être eux-mêmes le plus grand facteur pour maintenir l'unité politique au sein de laquelle ils ont toujours vécu et qu'ils ont gouvernée ensemble avec les autres éléments. A cette occasion je dois dire que l'occupation en Irak se maintient en s'appuyant sur la force ».

De plus il faut noter que les Sandjaks Kirkuk et Suleimanyé s'opposèrent nettement à l'élection du Roi et même les Kurdes de Suleimanyé rejetèrent toute espèce d'incorporation à l'Irak.

A ce propos, le mémorandum britannique contient une observation très importante; il dit notamment que la région de Suleimanyé, étant habitée presque entièrement par les Kurdes n'a pas été comprise dans ces deux référendums, parce que cette région passait pour constituer spécialement le foyer d'un nationalisme alors beaucoup plus développé qu'actuellement et qu'il aurait été impolitique de décourager, étant donné le projet du Traité de Sèvres. En second lieu, les Kurdes de cette province sont si arriérés et si étrangers à la civilisation moderne qu'il aurait été tout à fait impossible d'obtenir d'eux l'expression d'une opinion cohérente. Grâce à la protection britannique, cette région s'est rendu compte qu'elle ne pou-

vait être séparée de Bagdad et maintenant elle désire presque unanimement jouir de l'unité politique de l'Irak.

La valeur de cette thèse britannique est inaccessible pour moi, je ne la discute donc pas mais je veux simplement rappeler à mes lecteurs que Suleimanyé est un des centres les plus éclairés et les plus avancés de tout le Kurdistan, ainsi que je l'ai exposé dans un chapitre précédent.

Considérations d'ordre économique, géographique, stratégique. — D'après l'assertion anglaise le mouvement commercial entre la Turquie et Mossoul est insignifiant. La Turquie envoie à l'Irak principalement des bois, des graines légumineuses, des cordages et des fruits secs.

Les exportations de l'Irak en Turquie consistent en cotonnades et en produits d'épicerie, antérieurement importés dans l'Irak par le port de Bassora.

Cependant l'Irak a toujours besoin de produits de la région de Mossoul. C'est le blé de cette région qui nourrit Bagdad et Bassora. Des raisins secs, fruits secs, noix, noix de galle et de tabacs de la région montagneuse du vilayet de Mossoul sont échangés sur les marchés de Kerkuk et de Suleimanyé. De plus, les plaines de Mossoul sont les indispensables pacages des nomades Kurdes. Cette population a également besoin des montagnes septentrionales pour leur estivage. Cette région est aussi nécessaire à l'Irak afin qu'on puisse surveiller les passages et arrêter les brigands qui peuvent venir du côté de la Turquie. Et c'est encore sur des considérations d'ordre géographique

et stratégique que le Gouvernement britannique revendique l'annexion du vilayet de Mossoul à l'Etat d'Irak; surtout que la frontière nord de ce vilayet constitue avec ses montagnes inaccessibles, une muraille gigantesque pour séparer la Turquie de l'Irak. Une telle barrière est indispensable pour la sécurité des deux pays.

Dans son mémorandum, le Gouvernement turc donne une grande importance à la ville et au vilayet de Mossoul, sous le rapport des communications de l'Anatolie méridionale avec la Perse et avec la Syrie; car c'est là que se croisent les routes reliant Suleymanié, Kirkuk, Diarbékir, Ourfa, Bitlis, Siirt.

L'Irak n'a pas besoin des produits de la région de Mossoul. Il est vraiment difficile de croire qu'un vaste et fertile territoire arrosé par deux grands fleuves puisse avoir besoin du blé et des fruits secs de Mossoul.

Un nouveau facteur économique relie encore plus solidement la région de Mossoul aux ports de la Méditerranée. C'est depuis la construction du chemin de fer que cette contrée fut bien plus étroitement attachée à l'Anatolie.

Le Gouvernement britannique insiste sur l'inséparabilité économique de l'Irak du vilayet de Mossoul. Cependant c'est le même gouvernement qui avait signé avec la France, en 1916, un accord plaçant ledit vilayet sous le mandat français.

Enfin, le Gouvernement turc s'abstient de discuter sur les avantages stratégiques ou géographiques d'une frontière qui, ne tenant aucun compte des droits évidents de

la Turquie sur le vilayet de Mossoul, tend à les lui enlever.

De plus, le mémorandum turc contient une considération historique qui manque dans le mémoire britannique. Dans ce passage, le mémorandum turc évoque, en s'appuyant sur les témoignages des Encyclopédies française et britannique, les souvenirs du peuple turc qui demeurent vivant dans toutes les régions depuis plus de mille ans.

Tout le monde connaît cette histoire, et j'en ai fait, d'ailleurs un résumé dans le chapitre précédent.

*
**

Le Conseil de la Société des Nations, au cours de sa trentième session, dans sa séance tenue à Genève le 30 septembre 1924, après avoir examiné les mémorandums des gouvernements turc et britannique que nous venons de résumer le plus brièvement possible, et les procès-verbaux de la Conférence de Lausanne, pour remplir la mission qui lui avait été confiée par l'article 3 du Traité de Lausanne, décida la constitution d'une Commission spéciale de trois membres.

Cette Commission munie de larges pouvoirs, se composait d'un président, M. Af. WIRSEN, ministre plénipotentiaire de Suède, du Comte TÉLÉKI, ancien premier ministre de Hongrie, et du Colonel PAULIS, belge.

La Commission « devra apporter au Conseil tous renseignements et toutes suggestions propres à lui permettre de prendre sa décision. Elle devra tenir compte des documents existants et des vues exprimées tant sur la procédure que sur le fond de la question par les parties inté-

ressées. Elle pourra procéder à des investigations sur les lieux et se faire dans ce cas, assister par des assesseurs désignés respectivement par chacun des deux gouvernements intéressés... ».

Cette Commission après avoir visité Londres, Angora et Bagdad, arriva le 27 janvier 1925 à Mossoul. Elle s'y consacra à une enquête générale qui dura plus de deux mois, et dut effectuer plusieurs voyages d'études sur le territoire contesté, pour pouvoir consulter directement la population et examiner ainsi la position géographique et ethnique de la région.

Elle se réunit enfin à Genève le 20 avril de la même année; là elle entreprit la rédaction de son rapport qui fut terminé le 16 juillet et contient 90 pages. Ce rapport examine toutes les considérations des deux gouvernements intéressés. Il approfondit le problème de tous les points de vue ayant l'avis et la conviction de la Commission pour faciliter la tâche suprême du Conseil de la Société des Nations.

Les limites de cette thèse ne me permettent pas d'examiner ici le contenu du rapport de la Commission. Pour la même raison, je m'abstiens également de résumer ces études et ces enquêtes qui sont fort intéressantes. Je me contenterai de reproduire ici simplement les points essentiels des conclusions générales de ce précieux rapport.

Voici les conclusions définitives de la Commission : au point de vue géographique et stratégique, la frontière proposée par le Gouvernement britannique est excellente. La frontière revendiquée par le Gouvernement turc est

aussi bonne dans sa partie ouest; elle est moins bonne dans sa partie est.

Au point de vue économique, le rattachement du territoire contesté à l'Irak est plus favorable. En cas de partage du pays entre la Turquie et l'Irak il y a plusieurs solutions qui pourraient être acceptables: dans ce cas on peut profiter le cours du Tigre, du Grand Zab et du petit Zab, pour les en servir comme ligne de frontière.

La détermination d'une frontière ethnique est assez difficile; dans la région le mélange des races est très prononcé.

Parmi les populations, ce sont les Kurdes qui forment la majorité. Ils ne sont ni Turcs ni Arabes; ils parlent une langue aryenne, et vivent groupés. Entre ceux-ci et les Arabes, on peut déterminer une ligne de démarcation de race.

Les Chrétiens (Chaldéens, Nestoriens, Assyriens), les Turcs, les Yézidis et les Juifs sont disséminés dans la région.

Il n'y a pas de différence ethnique entre les Turcs de Mossoul et ceux de l'Anatolie.

Les Yézidis sont apparentés aux Kurdes; ils parlent Kurde; mais ils ne sont pas musulmans.

Au point de vue juridique, la Commission est d'avis que le territoire contesté doit être considéré comme faisant partie intégrante de la Turquie. L'Irak n'a aucun droit juridique sur le pays contesté. Il ne peut pas prétendre même au droit de conquête. Cependant la Commission

estime de n'avoir pas la compétence pour trancher la question.

Parmi ses conclusions finales, la Commission n'a pas passé sous silence la question assyrienne introduite par la Grande-Bretagne dans les débats de la Conférence de Constantinople, afin de réclamer une frontière englobant une partie du vilayet de Hakkîari. La Commission ne justifie pas cette prétention de la Grande-Bretagne.

Quant aux vœux des populations, dans son ensemble, elles penchent plutôt en faveur de l'Irak qu'en faveur de la Turquie. C'est l'appui effectif du mandat et aussi des considérations économiques qui favorisent cette tendance de la majorité; si ces deux facteurs n'avaient pas été pesés, il est probable que la majorité eut préféré le retour à la Turquie plutôt que le rattachement à l'Irak.

Finalement, la Commission estime qu'il y a un certain avantage pour la population, à ce que le territoire contesté ne soit pas divisé et que le pays reste sous le mandat effectif de la Société des Nations pendant une période que l'on peut évaluer à 25 années.

« Il devra être tenu compte des vœux émis par les
« Kurdes qui demandent que des fonctionnaires de race
« Kurde soient désignés pour l'administration de leur
« pays, pour l'exercice de la justice et pour l'instruction
« dans les écoles, et que la langue Kurde soit la langue
« officielle dans tous ces services.

« Si le contrôle de la Société des Nations devait prendre
« fin à l'expiration du Traité de quatre années actuelle-
« ment en cours entre la Grande-Bretagne et l'Irak, et si

« certaines garanties d'administration locale n'étaient pas
« données aux Kurdes, la Commission a la conviction que
« les préférences de la majorité du peuple eussent été
« à la souveraineté turque plutôt qu'à la souveraineté
« arabe ».

La Commission avant de clore son rapport attire l'attention du Conseil de la Société des Nations sur trois questions importantes qui sont les suivantes :

- 1° Mesures propres à assurer l'apaisement;
- 2° Protection des minorités, principalement des minorités non musulmanes;
- 3° Mesures commerciales.

Après la remise de ce rapport au Conseil de la Société des Nations, pendant la trente cinquième session de ce Conseil, on a consacré plusieurs séances pour résoudre ce problème épineux.

La plaidoirie des délégués des deux Gouvernements intéressés fut souvent très sévère et par moment menaçante l'un contre l'autre.

C'est plutôt la question des Kurdes qui provoqua l'attitude des délégations. Ils ne perdaient aucune occasion pour insinuer ce point délicat. Le délégué turc, par exemple, faisant remarquer le soulèvement de *Cheikh Mahmoud* de Saleymanîé contre la Grande-Bretagne, le représentant de celle-ci lui répliqua d'une façon plus vive encore :
« Je n'ai nullement l'intention d'émettre une appréciation quelconque sur les affaires intérieures d'un autre
« pays, mais le Conseil ne pourra s'empêcher de se de-

« mander si la récente révolte générale contre la Turquie
« des Kurdes placés sous la domination turque, indique
« que les Kurdes qui ne se trouvent pas actuellement
« sous la souveraineté turque désireraient entrer sous cette
« souveraineté, et auraient réellement sympathisé, à ce
« moment avec le Gouvernement turc, contre les popu-
« lations de leur race qui s'efforçaient de se soustraire
« à l'autorité de ce Gouvernement ».

Après une longue observation de ce genre, le représen-
tant britannique revint encore sur la question kurde en
déclarant que le Gouvernement britannique accordera une
autonomie linguistique et le self-gouvernement pour les
Kurdes. Mais il veut savoir nettement à ce propos, en cas
de cession à la Turquie de ce territoire, si ces privilèges
seraient conférés à la population kurde et si la Turquie
serait disposée à donner au Conseil la même assurance
que le Gouvernement britannique donne explicitement.

La réponse du représentant de la Turquie à ce sujet
étant très importante, je la reproduis ici textuellement :

« On nous demande quel régime nous promettrions
« d'appliquer aux Kurdes du vilayet de Mossoul ? Est-il
« nécessaire que je réponde à une telle question ? Tous
« les Kurdes possèdent en Turquie sans aucune restric-
« tion, tous les droits que possèdent les Turcs. Ils ont le
« droit de devenir députés, ministres, gouverneurs, etc.
« En réservant respectueusement le droit de la Perse,
« puissance amie et voisine de la Turquie, sur les Kurdes
« de la Perse, le Gouvernement de la République plus que
« tout autre Etat, a le droit de parler au nom de l'élément

« Kurde, dont la majorité se trouve en Turquie et gou-
« verne la Turquie avec le peuple turc. Tout le monde
« sait d'ailleurs comment et par qui l'agression vers le
« vilayet de Diarbékir a été défendue durant la période
« d'armistice. Elle a été repoussée par les Kurdes.

« Je vois une allusion dans les paroles de Monsieur
« AMERY à la réaction qui, survenue dans certaines
« parties des provinces orientales, a été réprimée. Je ne
« veux pas croire qu'il approuve le point de vue du Cheik
« Saïd et de ses partisans qui, devant les tribunaux, ont
« ouvertement déclaré qu'ils s'étaient soulevés contre le
« régime de la souveraineté du peuple et de la liberté
« de conscience. En outre je ne puis vraiment pas com-
« prendre le but qu'on poursuit en cherchant à diviser
« un élément national, sous prétexte de le protéger. Est-ce
« qu'il s'agirait d'avoir ainsi sous la main une petite frac-
« tion de l'élément kurde en vue de s'en servir pour des
« projets dirigés contre les pays qui contiennent de ce
« peuple ?

« Cependant, quels que soient ces projets, je n'ai aucun
« doute à ce sujet sur la volonté des Kurdes d'être eux-
« mêmes le plus grand facteur pour maintenir l'unité
« politique au sein de laquelle ils ont toujours vécu et
« qu'ils ont gouvernée ensemble avec les autres élé-
« ments ». (Voir les procès-verbaux des 5^e et 6^e séances
publiques du Conseil de la Société des Nations, pendant
le mois de septembre 1925).

Les observations et les critiques des deux parties inté-
ressées soit sur le contenu du rapport et des autres docu-

ments, soit sur les incidents survenus dans les régions contestées occupèrent ainsi plusieurs séances.

Finalement, pour résoudre le litige d'une façon juste et pacifique, le Conseil désigna parmi ses membres un Comité composé des représentants de l'Espagne, de la Suède et de l'Uruguay en vue d'examiner les documents, avec le concours des délégués des deux gouvernements intéressés. Mais, au cours des conversations, entre le Comité du Conseil et le représentant des deux parties, un nouveau désaccord se manifesta au sujet de la portée et de la nature de la décision à prendre par le Conseil sur la procédure qui lui charge de l'article 3 du Traité de Lausanne.

Quel genre de décision doit prendre le Conseil ? Sera-ce une médiation, une recommandation ou une sentence définitive et obligatoire ? Ainsi se produisit une question juridique dont sa solution devint plus importante que le litige et impliqua encore une série de discussions entre les parties intéressées.

Le représentant britannique considérait que l'article 3 du Traité de Lausanne avait conféré au Conseil un pouvoir absolu pour la détermination de la frontière, et que sa décision devait être définitive et obligatoire. Le représentant de la Turquie, au contraire, soutenait que la décision du Conseil ne pouvait pas dépasser la limite d'une recommandation que le pacte de la Société des Nations avait déjà prévue.

Le Conseil ayant jugé que la solution du problème était trop importante aussi bien pour la portée de sa compé-

tence que pour l'intérêt des deux parties engagées, jugea utile de consulter la Cour permanente de justice internationale pour le cas suivant :

« I. Quelle est la nature de la décision à prendre pour le Conseil en vertu de l'article 3, paragraphe 2, du Traité de Lausanne (sentence arbitrale, recommandation ou simple médiation ?).

« II. La décision doit-elle être prise à l'unanimité ou peut-elle être prise à la majorité ?

« III. Les représentants des parties intéressées peuvent-ils prendre part au vote ».

La Cour après avoir pris connaissance des questions susmentionnées donna ainsi son avis : « La décision du Conseil sur la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Irak, sera définitive et obligatoire pour les parties intéressés.

Cette décision devait être prise à l'unanimité du vote. Toutefois les parties engagées ayant voté seront exclues dans le calcul du vote. »

Le Gouvernement britannique se rallia à l'avis consultatif, mais, le représentant turc déclara que ni la décision du Conseil, ni l'avis de la Cour permanente de Justice internationale ne devront pas atteindre le moindre droit de souveraineté de la Turquie sur le pays contesté.

Le gouvernement turc avait consulté sur ce sujet Monsieur GIDEL, Professeur à la Faculté de droit de Paris. Les considérations et l'avis de cet éminent savant furent favorables à la thèse de la Turquie. Mais le Conseil de la

Société des Nations, inspiré plutôt pour l'avis consultatif de la Cour permanente de Justice internationale, prononça son jugement par une décision définitive et unanimement votée le 16 décembre 1925 pendant une séance publique tenue à Genève.

D'après cette décision, la frontière entre la Turquie et l'Irak est déterminée en laissant la totalité du territoire contesté à l'Irak.

La Grande-Bretagne est invitée à soumettre au Conseil un nouveau traité avec l'Irak qui assurera la continuation du régime de mandat dans ce pays pendant 25 ans.

Le gouvernement britannique étant puissance mandataire est invité également à soumettre au Conseil les mesures administratives dont l'application aux populations Kurdes sera décidée et à se conformer aussi fidèlement que possible aux autres suggestions de la Commission d'enquête envisagées dans son rapport.

Quelques heures avant la déclaration de cette décision *Rouschdy Bey*, Ministre des Affaires étrangères de la République turque, adressa une lettre explicative au Secrétaire général de la Société des Nations concernant ce sujet, que je reproduis ici textuellement :

« Je viens de recevoir cet après-midi, à 4 heures et
« demi une invitation pour assister à la séance que doi-
« vent tenir à 6 heures les membres du Conseil, ainsi
« qu'une copie d'un volumineux rapport devant être lu
« à la même séance et que nous eûmes à peine le temps
« de parcourir.

« Je tiens à cette occasion, à vous renouveler les dé-

« déclarations faites par *Munir Bey*, à la séance du 8
« décembre, au sujet des pouvoirs que possède notre dé-
« légation.

« Je dois ajouter encore que toutes les propositions que
« j'avais précédemment faites dans le but d'arriver à
« une entente en vue de faciliter le rôle de médiateur
« et de conciliateur que nous avons toujours reconnu au
« Conseil, n'ayant reçu aucune suite, et celui-ci ayant
« renoncé à remplir ce rôle, je me vois dans l'obligation
« de faire savoir que mes propositions susmentionnées
« deviennent *ipso facto*, nulles et non avenues.

« Je tiens, en outre, à déclarer que les droits de souve-
« raineté d'un Etat sur un territoire ne pouvant prendre
« fin qu'avec son consentement, il en résulte que nos
« droits souverains sur la totalité de Mossoul demeurent
« entiers.

« Signé : Rouschdy Bey ».

Conformément à la décision du Conseil, le Gouverne-
ment britannique a signé à Bagdad, le 13 janvier 1926,
un nouveau Traité d'alliance avec l'Irak. Ce traité contient
les mesures nécessaires pour remplir les conditions pré-
vues par la décision du Conseil en vue d'assurer la conti-
nuation du régime actuel pendant 25 ans.

Le Gouvernement britannique s'engage également par
ce traité à l'examen périodique de la question de l'admis-
sion de l'Irak dans la Société des Nations, et à n'accepter
aucune modification du traité d'alliance sans l'assenti-
ment du Conseil de la Société des Nations.

Quant aux recommandations formulées par la Commission d'enquête au sujet des populations Kurdes et mentionnées dans la décision du Conseil concernant l'usage de la langue kurde comme langue officielle dans tous les services gouvernementaux et la nomination des fonctionnaires kurdes dans les districts où cette population est en majorité, tout avait été prévu par la Grande-Bretagne. Le Secrétaire d'Etat des Colonies de l'Empire le 3 septembre 1925, lorsqu'il a parlé de cette question devant le Conseil, a déclaré que le système actuel de l'administration a envisagé largement les recommandations de la Commission. Il a détaillé à ce propos les participations des fonctionnaires Kurdes dans les cadres gouvernementaux dont le nombre évalué est déjà satisfaisant. De même, les Kurdes prennent pleinement leur part dans les pouvoirs du gouvernement central. Parmi les Sénateurs et les Députés, il y a dix-sept Kurdes sur un nombre total de quatre-vingt-huit et parmi les ministres, il y a 3 Kurdes.

Le Secrétaire d'Etat anglais ajoute que : « On a réduit progressivement le nombre des fonctionnaires non kurdes employés dans les districts kurdes et on applique d'une manière constante la politique qui consiste à employer uniquement les Kurdes, lorsqu'on trouve des personnes répondant aux conditions requises et disposées à accepter les postes offerts ».

En ce qui concerne l'usage de la langue Kurde, le Secrétaire d'Etat affirme que toutes les mesures possibles sont prises pour le développement de cette langue qui est déjà reconnue comme la langue officielle pour les com-

munications écrites avec les bureaux du Gouvernement. Il parle également des publications récentes de quelques journaux kurdes dans l'Irak.

Après la décision du Conseil de la Société des Nations en faveur de l'Irak, le premier ministre de ce pays dans son discours à la Chambre des Députés le 21 janvier 1926, prononça également quelques phrases concernant la position des Kurdes de la région annexée. Le premier ministre s'est exprimée en ces termes :

« Messieurs, ce pays ne saurait vivre s'il ne consacre
« les droits de tous les éléments irakiens. Nous devons
« assurer aux Kurdes l'exercice de leurs droits. Leurs
« fonctionnaires doivent être choisis parmi eux; leur
« langue doit être langue officielle, et, dans les écoles,
« l'enseignement doit être donné à leurs enfants dans
« leur propre langue (Applaudissements); il nous incom-
« bé de traiter tous les éléments, qu'ils soient musulmans
« ou non musulmans, avec équité et justice et d'assurer
« leurs droits ».

Le Haut-Commissaire britannique en Irak, à l'occasion d'un banquet pour célébrer le nouveau traité, a défini en ces termes le but du gouvernement de l'Irak :

« Le Gouvernement de l'Irak doit avoir pour but, et a
« effectivement pour but, de faire de tous les éléments
« de la population de bons citoyens de l'Etat de l'Irak,
« et il y parviendra surtout en encourageant, plutôt qu'en
« s'efforçant de détruire le sentiment de leur individua-
« lité religieuse ou ethnique, dont ils ont la fierté. Le

« Kurde n'est pas un Arabe, pas plus qu'un Ecossais n'est
« un Anglais, et vous ferez de lui un bon citoyen de
« l'Irak non pas en l'obligeant à adopter la langue et les
« usages arabes, non pas, pour nous résumer en essayant
« de faire de lui un bon Arabe, mais en lui fournissant
« toutes les occasions de devenir un bon Kurdë, en mul-
« tipliant les encouragements dans ce sens. Telle est la
« politique que Votre Majesté et que le gouvernement
« de Votre Majesté ont déjà adoptée, et une application
« persévérante de cette politique éclairée contribuera, au-
« tant que tout le reste, à inspirer à la Société des Nations
« la conviction que l'Etat de l'Irak est digne de figurer
« parmi ses membres ».

Le Roi Fayçal, dans sa réponse, à son tour prononça
aussi de belles phrases pour les Kurdes ainsi conçues :

« L'un des premiers devoirs de tout vrai Irakien sera
« d'encourager son frère le Kurde irakien, à rester atta-
« ché à sa nationalité et se joindre à lui sous le drapeau
« de l'Irak — emblème commun de leur pays — pour le
« bonheur matériel et intellectuel de tous. Grâce à leur
« union et à leur coopération, ils deviendront les artisans
« actifs de la prospérité d'un foyer commun. Je suis éga-
« lement certain que tout véritable Irakien est imbu de
« ce même sentiment à l'égard de tous les éléments ethni-
« ques de son pays ».

Est-il besoin de dire que tous ces discours ne sont que
des voiles jetés sur les dessous d'une combinaison poli-
tique. On peut trouver également l'influence de cette habi-

le diplomatie dans la recommandation de la Commission d'enquête et la décision définitive du Conseil de la Société des Nations.

Enfin la résistance de la Turquie ne put durer longtemps devant ce terrible adversaire.

Bientôt le soulèvement des Kurdes prit une expansion assez inquiétante et le gouvernement turc fut obligé de renoncer officiellement au vilayet de Mossoul en acceptant la décision du Conseil de la Société des Nations.

A cet effet, fut signé un nouveau traité à Angora le 5 juin 1926, entre l'Angleterre, l'Irak et la Turquie, relatif à l'établissement de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

D'après ce traité, la ligne frontière entre la Turquie et l'Irak, est fixée définitivement suivant le tracé adopté par la Société des Nations, dans sa séance du 29 octobre 1924.

On créa à ce propos une zone frontière comprenant 75 kil. en profondeur de part et d'autre de cette frontière pour empêcher la libre circulation et la préparation du banditisme et des actes de pillage. Ainsi les autorités des deux gouvernements s'abstiendront de toutes correspondances de nature officielle ou politique avec des chefs ou autres membres de tribus ressortissant de l'autre Etat et qui se trouvent effectivement sur le territoire de celui-ci. Surtout les parties contractantes ne permettront dans la zone frontière aucune organisation de propagande ni réunions dirigées contre l'un ou l'autre Etat. A cet effet, fut décidée la constitution d'une commission permanente de

frontière. Cette commission doit se réunir une fois tous les six mois ou plus souvent.

Ce Traité contient en même temps une clause financière qui a pour but d'élargir le champ des intérêts communs entre les deux pays, le Gouvernement de l'Irak paiera au Gouvernement turc durant une période de 25 ans à partir de l'entrée en vigueur de ce Traité, 10 % sur toutes redevances qui lui reviendront de la Turkish Petroleum Company.

Ainsi la question de frontière entre la Turquie et l'Irak est définitivement réglée, et on a décidé, dans l'application, certaines mesures de précautions pour la sécurité de la zone limitrophe; mais la révolution des Kurdes n'est pas complètement étouffée. On a eu encore quelques années, par ci, par là, la répercussion de ce soulèvement, qui se produisit sous l'influence de plusieurs facteurs.

Voici l'origine et les causes de cette insurrection qui troubla quelques années assez sérieusement la sécurité du pays.

LE DERNIER MOUVEMENT DES KURDES ET SES CAUSES

Avant d'aborder la question, il faut souligner tout de suite, que cette révolution ne se fit que contre le gouvernement d'Angora et, plus précisément, contre les réformes du Ghazi.

La suppression du Khalifat et du Mechikha, l'adoption du régime laïque, la fermeture des Tekkés (asile des derviches), des mausolées, ainsi que la suppression de toutes les sectes et de toutes sortes de titres tels que ceux de Cheikh, Derviche, Baba, Murid (disciple), Tchelebi, Magicien, Gardien de Mausolée et autres, provoquèrent un mécontentement général dans le peuple; et le remplacement du droit civil (medjellé) qui avait pour base le droit musulman, par le droit civil suisse, le remplacement du fez par le chapeau, des caractères arabes par des caractères latins et encore une série de réformes qui choquèrent jusqu'aux plus idéalistes partisans de Moustafa Kémal, les incitèrent à faire opposition. Finalement Ismet Pacha, seul et dernier confident du Ghazi, assumait la responsabilité du pouvoir.

Est-il nécessaire d'ajouter ici que parmi les dirigeants

et les militants de l'opposition, il y avait peu de personnes qui fussent sincères dans leurs actes, le reste étant composé des ambitieux et des envieux des succès de Moustapha Kémal. Les réformes de celui-ci furent ainsi un bon prétexte pour eux et ils se mirent à exciter les sentiments religieux du peuple contre le gouvernement.

Des manifestations polémiques entre les journaux et des attaques sanglantes entre les députés furent suivies de fâcheux complots contre la politique et la personne même du Ghazi. Cependant, le gouvernement de la République ne perdit pas un instant son énergie et finit par briser toute opposition.

Il ne restait qu'un seul moyen, pour les mécontents du régime, celui de créer un soulèvement général dans le pays.

Les Kurdes, qui sont très fanatiques, et attachés aux mœurs et aux traditions nationales, se révoltèrent plus facilement que les Turcs contre le nouveau régime. D'ailleurs la Turquie était travaillée par une opposition générale.

Les réformes étaient radicales et le Gouvernement ne reculait devant rien pour transformer le plus vite possible le pays en un Etat tout moderne.

En effet l'histoire n'a pas jusqu'à présent enregistré l'exemple d'un réformateur aussi résolu et aussi audacieux que Moustafa Kémal. C'est surtout la promptitude de celui-ci qui effraya les esprits routiniers, et la fureur de la masse se déploya, finalement, dans le soulèvement d'un chef kurde, Cheikhe Saïd. Ce pauvre homme périt

avec ses partisans dans son entreprise après avoir été certainement encouragé par les opposants, mais la force de la jeune République ne tarda guère à étouffer cette insurrection.

L'opération militaire fut suivie d'une série de réformes administratives au Kurdistan : les rebelles furent sévèrement châtiés et l'influence des chefs définitivement brisée.

On nomma, ensuite, un inspecteur général, avec de vastes attributions, ayant sous ses ordres une organisation administrative spéciale.

Entre temps, la dureté dans la punition des insurgés et la sévérité du régime amenèrent des réactions, et quelques officiers Kurdes qui furent personnellement atteints par cette opération quittèrent leur poste dans l'armée turque et commencèrent à organiser les forces Kurdes. L'insurrection reprit ainsi pendant l'hiver suivant et continua désespérément jusqu'à l'année dernière.

Les rebelles qui s'étaient abrités sur le Mont Agri, profitèrent infiniment de la région limitrophe et fortement accidentée de ce massif inaccessible. Pour les arracher de là il fallait assiéger la région entière dont une partie touchait le territoire de la Perse, ce qui, par conséquent, donnait libre accès aux agissements des rebelles ; lesquels étaient, d'ailleurs, favorisés par le Gouvernement persan.

Donc, après une longue négociation, celui-ci consentit à une révision de frontière, et, finalement, la Turquie domina sur la région. Ce fut une détresse complète pour les insurgés et l'une des plus graves révolutions kurdes étouffée ainsi très énergiquement.

Actuellement un grand silence règne dans cette région. La République turque a pris les mesures nécessaires pour ne pas se laisser surprendre par une nouvelle agitation.

Au cours de cette révolte, il a été souvent question du travail accompli en secret par des agents anglais pour attiser le feu. Ils ont été les instigateurs d'un rapprochement politique entre les Kurdes et Arméniens et à cet effet, le capitaine anglais MOD-FOLD a réuni à Bagdad quelques personnages de ces deux Nations. Ceux-ci après une courte discussion, décidèrent la formation d'une association kurdo-arménienne sous le nom de Hoyboun-Indépendance, en vue d'organiser le mouvement des Kurdes, de lui donner une forme nationale et d'affaiblir ainsi, et, de séparer si possible, les Provinces Orientales de la Turquie.

ASSOCIATION KURDO-ARMÉNIENNE HOYBOUN-INDEPENDANCE

A partir de 1927, cette organisation prit sa forme définitive et entra en activité sous la présidence de Monsieur PAPASIAN. Le comité révolutionnaire arménien Daschnaktzoutioun s'intéressa très sérieusement au développement de cette association.

En effet, il y avait là une occasion politique à saisir dans l'intérêt national des Arméniens. La réalisation d'une rupture Turco-Kurde aurait évidemment facilité la constitution de l'Arménie.

Encouragées par des officiers anglais, quelques personnes au nom de la nation kurde donnèrent ainsi leur consentement à travailler sous la directive du comité arménien Daschnaktzoutioun et ils formulèrent le programme de cette association dans les termes suivants :

« I. La dissolution de toutes les organisations patriotiques pour les amalgamer en une seule à créer.

« II. Continuer la lutte jusqu'à ce que le dernier soldat turc soit rejeté hors des frontières du Kurdistan.

« III. Avant d'entreprendre une nouvelle révolution générale :

- a) Créer un commandement général des forces kurdes.
- b) Organiser ces forces militairement et les munir des armes et des munitions modernes nécessaires.
- c) Créer sur une des montagnes du Kurdistan occupé par les Turcs, un centre militaire qui servirait de dépôt d'instruction et de base pour la lutte définitive.

« IV. Chercher à résoudre définitivement tout malentendu avec la nation arménienne.

« V. Entretenir avec le gouvernement persan et la nation sœur persane les meilleures relations d'amitié.

« VI. Se contenter des droits assurés aux Kurdes de la Mésopotamie et de la Syrie par les chartes du mandat et ne revendiquer aucun droit politique pour eux; entretenir enfin avec ces gouvernements des relations amicales ».

Je ne veux pas m'arrêter à ce programme très net et qui explique clairement l'intention de ses auteurs. En effet, ceux-ci ont fait tout leur possible pour agir de loin sur le mouvement des Kurdes et bénéficier ainsi des concours financiers du Comité arménien. Pour s'attirer la confiance de ce dernier, Hoyboun a publié quelques brochures contre la Turquie et le peuple turc pleines d'injures et de calomnies. Il a consacré cependant aux Arméniens des pages tellement flatteuses qu'on peut se demander s'il y a quelque sincérité dans cette entreprise orientale.

Voici l'un de ces passages de la sixième publication du Hoyboun : « ...le sang innocent d'un million d'Arméniens

versé par les Turcs, les mêmes atrocités que ces mêmes Turcs commettaient contre les Kurdes après les Arméniens devait fatalement créer un courant de sympathie entre ces deux nations. Toutes les deux devaient se faire la réflexion que si elles avaient uni leurs forces dès le premier jour contre leur bourreau commun, elles ne seraient pas aujourd'hui là où elles en sont ?

« Le malheur devait leur faire oublier cet antagonisme fictif, artificiel, créé par les Turcs et raviver le souvenir des heureux temps durant lesquels ils vécurent côte à côte.

« Hoyboun espère que ni les intrigues à venir, ni les fautes commises par les deux nations par le passé ne pourront plus influencer sur les relations amicales et quasi fraternelles qui se sont rétablies entre les Arméniens et les Kurdes. Ils est à espérer que cette amitié qui reprend par suite des malheurs communs du noble sang des martyrs des deux nations versé par le même bourreau sera assez solide pour résister à toutes ces intrigues et à tous ces souvenirs.

« Une fois l'Arménie et le Kurdistan arrachés des griffes de leur tyran nous espérons que la question de la délimitation des frontières des deux pays sera réglée dans cet esprit d'amitié et de fraternité et que l'abandon ou le gain de quelques villes ou villages sera beaucoup moins précieux que l'amitié et la bonne entente arméno-kurde ».

Depuis que le comité arménien Daschnaktzoutioun a cessé de fournir ses subsides, Hoyboun a suspendu ses publications. D'ailleurs la politique anglaise prescrit actuellement un temps de repos dans le Proche-Orient.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR DES KURDES

Il y a seulement trois ans que cette pauvre population goûte le bienfait de la paix. Le démembrement de la Turquie a fatalement comporté la division des Kurdes. Ils vivent actuellement sous la domination de plusieurs Etats. La plus grande partie reste toujours en Turquie et forme avec les Turcs une République qui ne laisse place à aucune distinction entre les deux nations. Un Kurde peut devenir un jour Président de la République dans ce pays.

Après la Turquie, c'est en Perse que vit la majeure partie des Kurdes. Il n'y a pas non plus dans ce pays de régime ni de statut politique spécial pour les Kurdes. Ceux-ci mènent dans ces contrées leur éternelle vie nomade.

Les Kurdes forment dans la région nord de l'Irak une majorité compacte et presque sédentaire dont nous avons suffisamment étudié la position politique au chapitre précédent.

En Syrie aussi, il y a une centaine de mille Kurdes. Ils y bénéficient intégralement des droits des minorités. D'ailleurs la politique française leur est très favorable.

Quelques tribus Kurdes vivent également au sud du Caucase et sur la frontière de la Russie; il y a encore une vingtaine de mille Yézidis. Leur position sociale est très précaire dans cette région.

Quant à l'avenir des Kurdes, il dépend de l'avenir de la Turquie. Tant que cette dernière restera debout, les Kurdes pourront vivre tranquillement sous ses ailes, comme ils ont vécu jusqu'à présent.

La disparition de la Turquie réduirait les Kurdes en servitude. Nous recommandons de relire nos chapitres précédents à ceux qui défendraient une thèse contraire.

Je ne crois pas à la sincérité de la Grande-Bretagne envers les Kurdes; il ne s'agit pas de la prophétie, mais nous ne tarderons pas à voir se révéler le but réel de cette protection. D'ailleurs, j'ai l'intention d'exposer plus tard, dans un autre ouvrage, la politique impitoyable de cet Empire qui, selon la juste expression du journal *Le Temps*, depuis deux siècles, en Orient, sème la tempête et récolte le malheur.

Quant à l'idée de la création d'un Kurdistan indépendant ce n'était qu'une simple fantaisie diplomatique à laquelle il faudrait être trop naïf pour ajouter foi. En dehors de la Turquie, est-ce qu'il reste un autre pays d'Islam qui ait pu sauvegarder son indépendance devant les événements ou qui nous promette d'espérer la création d'un nouvel état musulman ?

Depuis le Danube jusqu'aux îles de l'Océanie nous voyons partout la lamentable situation des coreligionnaires des Kurdes; devant cet état de choses comment croire

à la possibilité de créer un Kurdistan indépendant ? Qu'on n'oublie pas le projet du Traité de Sévres où l'on disposait du sort des Kurdes après la destruction de l'Empire ottoman.

D'après ce projet, le Kurdistan était englobé par l'Arménie et aux Kurdes on n'avait laissé qu'un petit coin de Diarbékir. De plus cette région figurait dans la zone d'influence de la France. Si les Kurdes se séparaient de la Turquie ce serait pour eux une catastrophe, un véritable suicide national.

CONCLUSION

Au point de vue ethnique les Kurdes n'ont pas encore été suffisamment étudiés. Pourtant, la majeure partie de ce peuple appartient incontestablement à la race turque.

Les mœurs et les caractères de ces deux peuples présentent une homogénéité remarquable.

On peut y trouver également des apports ethniques de plusieurs races, qui sont le résultat de croisements causés par les grandes invasions.

En effet l'Asie occidentale, depuis l'aube de l'histoire a été un parcours et un champ de lutte pour divers peuples.

Chez les Kurdes actuels, peuvent être retrouvés les vestiges de toutes ces races.

Grâce à leur position géographique, les Kurdes ont résisté aux invasions et conservé jusqu'à présent leur existence sociale. La politique de l'Empire ottoman fut il est vrai fort bienveillante envers les Kurdes, mais ceux-ci méritaient cette faveur à tous les points de vue : par leurs qualités physiques et morales.

Avec toutes leurs qualités, ils forment une part pré-

cieuse de l'unité turque. Ce sont deux nations qui ont créé toujours ensemble depuis une haute antiquité les grands Empires de l'Asie occidentale. L'Histoire et la Science l'ont nettement établi.

Le dernier soulèvement des Kurdes, comme nous l'avons suffisamment montré, n'était qu'une agitation superficielle de la masse contre les réformes radicales du Gouvernement. Il ne faut pas confondre ce genre de troubles avec un mouvement de séparation.

Au début de l'organisation nationale de Moustafa Kémal nous avons bien vu cette entreprise rencontrer des résistances dans tous les coins de l'Anatolie. Ce n'est pas à dire que les Turcs ne voulaient plus défendre leur pays et qu'ils étaient contre le programme du Ghazi ? C'est là une question de psychologie nationale qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici ; seulement, je me permets de dire simplement que ceux qui jugent les événements d'après les apparences et sans remonter aux origines resteront toujours dans l'erreur.

En ce qui concerne le mouvement Kurde nous savons bien que des intrigues étrangères tentèrent de le mettre à profit et de lui passer un masque national, en créant une organisation kurdo-arménienne sous le nom de Hoyboun (indépendance). On a pu facilement recruter parmi les Kurdes quelques personnes pour attiser une flamme qui a déçu, encore une fois, l'espoir de ses agitateurs. L'incendie a été étouffé et les coupables sévèrement châtiés. Mais les vrais auteurs de la tentative sont toujours

hors de danger et préparent un nouveau complot.

Il faut donc être prévoyants, et instruire ce brave peuple kurde si plein de qualités.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOULFEDA. — Géographie d'Aboufedâ (672 h. 1273 J. C.)
Traduite de l'arabe par M. Reinaud, Paris, Imprimerie Nationale, 1848-1883.
- ABOU ISHAK UL FARSY UL ISTAKHRY. — (Persépolitain),
(951 J.-C.) « Kitâbul êkâlm ». Livre des Climats,
Hambourg, 1845.
Du même auteur : « Kitâb mécalik ul mémâlik ».
Edit. M. J. de Gegé. Lugduni Batavorum, apud E. J.
Brill, 1870.
- ADJARYAN (H.). — « Recueil de mots kurdes » en dialecte
de Navo Bayazet; extrait des mémoires de la Société
de Linguistique, Paris, 1911.
- ANNUAIRE OFFICIEL DE LA TURQUIE. — 1929-1930, Ankara.
- DR ARMAND (Léonard). — « Une enquête sur la peste
dans le Kurdistan persan ». Constantinople, 1882.
- AUBIN. — « La Perse d'aujourd'hui ». — Paris, 1908.
- BAHAEDDIN-IBN-CHADDAD. — « En névadir us-soultâniyé »
Anecdotes et beaux traits de la vie de Saladin, dans
« Historiens Orientaux des Croisades », t. III,
Paris, 1876. Publié par les soins de l'Académie des
Inscriptions et Belles Lettres,

- BASMADJIAN (K. of.). — Histoire moderne des Arméniens, Paris, 1922.
- BEIDAR (Abbé Paul). — Prêtre chaldéen. — Grammaire Kurde, Paris, la Haute-Loire, 1906.
- Dr BLETCH CHIRGUH. — La Question Kurde. Publication de la Ligue Nationale Kurde Hoyboun, Le Caire, 1930, Impr. P. Barbey.
- E. BRÉMOND (Colonel). — Notes historiques et géographiques sur l'Arménie. 1918, Le Caire.
- E. BRÉMOND (Général). — La Cilicie en 1919-1920. Paris, 1921.
- Mme B. CHANTRE. — « Le Tour du Monde en Asie Mineure » ; souvenirs de voyage en Capadoce et en Cilicie. — Paris, Hachette, 1896-98.
- CHANTRE (Ernest). — « Exploration dans le Kurdistan et l'Arménie ». Au Congrès des Sociétés Françaises de Géographie, Lyon, 1881.
- CHANTRE (Ernest). — « Rapport sur une Mission scientifique en Asie-Mineure, spécialement en Capadoce, Paris, 1893-94.
- CHANTRE (Ernest). — Rapport sur une Mission scientifique dans l'Asie Occidentale et spécialement dans les régions de l'Ararat et du Caucase. — Paris, 1883.
- CHANTRE (Ernest). — Aperçu sur les Caractères ethniques des Anshariés et des Kurdes. — Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, T. I., 1881-82.
- CHARMOY (François-Bernard). — Traducteur de Chéref-nâneh, fastes de la nation kurde, St-Pétersbourg.

- CHARMOY (François-Bernard). — Dictionnaire kurdo-français, publié par Justi, St-Pétersbourg, 1879.
- CHEMSUDDIN abou Abdoullah Mouhammed ibn abou Tali-bul Ansary, (mort suivant Hadji-Khalifé, 794 h. 1392 J-C. « Noukhebetul dehir fi adjâyibul ber vel bahir ».
- CHEMSUDDIN SAMY BEY. « Kahmous ul aalam ». — Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie, 1889. Istamboul.
- CHERFOUDDIN BITLICY. — « Chéref nameh » (Histoire des Kurdes), 1596, traduit du persan en français par F. B. Charmoy, St-Pétersbourg, 1860.
- CHIHABEDDIN ABOU CHAMA. — « Kitaboul ravdateïn » : Histoire de Noureddin et Salaheddin, dans Historiens Orientaux des Croisades. Paris, 1876. Publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- CHÉRIF PACHA (Général). — Memorandum sur les revendications du peuple kurde. — Signé : Général Chérif Pacha, Paris, 1919.
- CHÉRIF PACHA. — Les Turcs et les revendications grecques. Paris, 1919.
- CLEMENT. — Excursion dans le Kurdistan de Turquie. — Globe. (Journ. Geogr.) Genève, 1860.
- CONFÉRENCE DE LAUZANNE SUR les Affaires du Proche Orient. 1922-23. Actes signés à Lausanne le 3 janvier et le 24 juillet 1923. (Supplément) et actes signés à Sèvres, le 10 août 1920. Paris, 1923.
- COSTOPOULO (Stavro). — Aspects économiques et sociaux de la question d'Orient. Paris, 1925.
- M. S. DAVID-BEY. — La question de Cilicie, Paris, 1921,

DENIKER. — Les Races et les Peuples de la Terre. Paris, 1898.

ENCYCLOPEDIA BRITANNICA. — 1911, T.

ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE (LA GRANDE). — 18. T.

Encyclopédie de l'Islam. — Sous presse, 1908-32; jusqu'à présent, 64 brochures parues; articles importants de M. Minorski sur les Kurdes et le Kurdistan.

EVLİYA TCHELEBI Seiyahatnâmeçi. — Célèbre voyageur turc, 1611-1679. — Istamboul, T. IV.

FOWLER (George). — Drei jahre in Persien und Reise nabendtner in Kurdistan, 2 v. Achen, J. A. Mayer, 1845. — (« Trois ans en Perse et aventures de voyage en Kurdistan »), traduit p. C. Richard, 2^e édit. (Lebens und Kriegsbilder ans Asien. 4. 5.).

GENTIZZON. — Moustapha Kémal, ou Orient en marche. Paris, 1929.

GUINET. — La Turquie d'Asie. Paris, 1892.

HADJI KHALIFE (Kâtib tchélebi). — Géographe turc, « Djihan numâ » Cosmorana. — Publié à Constantinople (1145 h. 1732 J.-C.).

HAMDOULLAH UL MOUSTAOUFI UL KAZVINY. — (740 h. 1340 J.-C.) « Nuzhet ul kouloûb »; Edit. G. L. Strange, London, 1915.

HAMMER (J. de). — Histoire de l'Empire Ottoman. Traduit par M. J. J. Hellert, Paris, 1835-41, V. XVIII.

HAMMER PURGSTALL. — Histoire de l'Empire Ottoman. Trad. par M. Dochez, Paris, 1840-42.

HOYBOUN. — (Publications de la Ligue Nationale Kurde). Massacres (les) Kurdes en Turquie. — Le Caire, 1928.

- IBN BATOUTA-AL-MAGRABI.** — Voyage d'Ibn 'Batouta dans l'Asie Mineure. — Traduit de l'arabe et accompagné de notes historiques et géographiques.
- IBN HAVKAL.** — Kitab meçalik ul mémâlik tasnif Ibn Havkal. — London, T. Codell Jun. and W Davies, 1800.
- IBN KHALDOUN.** — Abd ul Rahman ibn Mohammed. — Traduit de l'arabe par M. le Baron Guckin de Slan, Paris, Imprimerie Royale, 1844.
- Du même auteur : Histoire des Berbères, traduite également par M. le Baron de Slan, Alger, Impr. du Gouvernement, 4 vol., 1852-56.
- IBN KHALLIKAN.** — Ahmed ibn Mohammed, ibn Ibrâhim ibn abou Bekir. — Publié par le Baron Mac Guckin de Slan, T. I, Paris, 1842.
- IBN UL-ATHIR.** — Kamil ul Tevârikh, 1085-1190. — Histoire des Atabeks de Mossoul. — Traduit en franç. sous le nom « Historiens des Croisades, Historiens Orientaux » et publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1876.
- IDRISI.** — Abou abd Allah Mohammed ibn Mohammed ibn Idris, 1100-1166 J. C.
« Kitab nuzhet ul muchtâk fi zikril emsar vel ektar vel buldan vel djezr vel médâyin vel Afâk ». Romae, 1529. — Traduit par Amédée Jaubert, 1836-40.
- IDRIS (Hakim).** — Sélim namé, persan. Bibliothèque Nationale de Paris, (Cote 235, fol. 109).
- JABA (Alexandre).** — Recueil de notices et récits kurdes servant à la connaissance de la langue, de la littérature, et des tribus du Kourdistan, réunis et traduits

- en français, St Pétersbourg, 1860.
- Du même auteur : Dictionnaire kurdo-français, St-Pétersbourg, 1876.
- JAUBERT (Amédée). — Voyage en Arménie et en Perse, Paris, 1821.
- KEVORK ASLAN. — Etudes historiques sur le Peuple Arménien. — Paris, 1928.
- KHANZADIAN. — Rapport sur l'unité géographique de l'Arménie. — Paris, 1920.
- G. KORGANOFF (Général). — La participation des Arméniens à la guerre mondiale sur le front du Caucase, 1914-1918, Paris, 1927.
- KOURDY ZADEH. — Ahmed Ramez, Mevloud-ul-Nebi, en kurde, Le Caire, 1906.
- LAPRADELLE (de) (Professeur à la Faculté de Droit de Paris). — « Les Principes généraux du Droit International, Paris, 1932.
- LAROUSSE. — (Grand Dictionnaire du XIX^e siècle), Paris, 1875.
- LIVRE JAUNE. — Recueil des Documents diplomatiques du gouvernement français. — Paris, 1893-97.
- MANDELSTAME (André), Ancien premier drogman de l'Ambassade de Russie à Constantinople. — La Société des Nations et les Puissances devant le Problème Arménien, Paris, 1926.
- MANDELSTAME. — Le sort de l'Empire Ottoman. Paris, 1893-97.
- V. MARAC. — Aperçu sur la question d'Orient. — La Turquie au point de vue international; Paris, 1921.

- Dr J. MARQUART (Professeur). — L'origine et la reconstitution de la Nation Arménienne. Traduction de Marie K. J. Basmadjian; Paris, 1919.
- Marcel LÉART. — La question Arménienne à la lumière des documents. Paris, 1913.
- MARTIN (Victor). — Histoire Générale, tome 1^{er} comprenant l'Histoire des peuples d'Orient; Paris, 1900.
- MAS-OUDI. — Muroudj ul Déheb (Les prairies d'or), 912 J.-C. Traduit par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Publié aux frais de la Société Asiatique de Paris; 1861-1877.
- MASPERO (Gaston). — Histoire Ancienne des Peuples de l'Orient. Paris, Hachette, 1878, 1912, XI^e édit.
- MISKAVAIH. — Tedjârib ul umem. — Trad. Gébé. Le tableau version arabe publiée et traduite par M. René Basset, Alger, 1898.
- MOUSTAFA KEMAL PACHA (Ghazi). — Discours du Ghazi Moustafa Kemal. Leipzig, 1927.
- E. NICOL. — Angora et la France. Une réponse à M. Franklin-Bouillon, Paris, 1922.
- NIKITINE. — La Féodalité Kurde, dans la Revue du Monde Musulman, T. LX. 3^e trimestre 1925.
- OPPERT (Jules). — Le Peuple et la Langue des Mèdes, Paris 1879.
- PARIS (Gaston). — La Légende de Saladin dans le Journal des Savants. Mai-août 1893.
- PERROT (Georges). — Les Kurdes de Haïmana. — Article paru dans la Revue des Deux-Mondes, fév. 1865.
- PERROT (Georges). — Souvenir de voyage. Paris, 1897.

PIERRE REDAN. — La Cilicie et le problème Ottoman, Paris, 1921.

PINON (René). — L'Europe et l'Empire Ottoman. Paris, 1917.

PITTARD (Dr Eugène). — Ethnographie de la Dobrodja. — Contribution à l'étude anthropologique des Kurdes, Lyon, 1902.

PITTARD (Eugène). — A travers l'Asie-Mineure. Le visage nouveau de la Turquie; Paris, 1931.

PUAUX (René). — La Question d'Orient, Alençon, A. Coueslant, 1922. (*Revue du Christianisme social*).

RECLUS (Elisée). — Nouvelle Géographie Universelle, Paris, 1885-1894, T. IX.

René GROUSSET. — Les Civilisations de l'Orient; Paris, T. I, l'Orient.

RENOUVIN (Professeur). — Histoire Diplomatique; Paris, 1932.

ROGER (Noëlle). — La Turquie du Ghazi; Paris, 1930.

La Société des Nations. — Recueil des Traités.

La Société des Nations. — Journal Officiel de la Société des Nations.

La Société des Nations. — Les procès-verbaux de la question de frontière entre la Turquie et l'Irak.

La Société des Nations. — Rapport présenté au Conseil de la Société des Nations par la commission d'enquête concernant à la question de frontière entre la Turquie et l'Irak.

SOREL (Jean-Albert). — Le mandat français et l'expansion économique de la Syrie et du Liban, Paris, 1929.

SOREL (Albert). — La Question d'Orient au XVIII^e siècle,
Paris.

STRABON. — Della Geografia; Roma, 1884.

TASSART. — Nécessité de développer l'influence française
dans le Nord de la Mésopotamie et le Kurdistan.
Paris, 1919.

TILKE (Max). — Le costume en Orient; Paris, G. Hué,
1922. Imprimé en Allemagne.

VINCENT (J. L.). — Histoire abrégée de l'Empire Ottoman,
d'après la Grande Histoire de M. de Hammer; Paris,
1839.

XENOPHON. — « Anabase » (Retraite des Dix-Mille) 400
av. J.-C., traduit en français, sous le nom de Panthéon
Littéraire, 1836.

Retraduit par M. Paul Masqueray; Paris, 1930.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Les Kurdes.....	19
Tribus Kurdes.....	25
Population	31
Origine des Kurdes.....	42
Etymologie du mot Kurde.....	51
Généalogie des Kurdes.....	54
Anthropologie des Kurdes.....	64
Sociologie des Kurdes.....	70
La Langue et la Littérature Kurde.....	80
Religion des Kurdes.....	90
Histoire des Kurdes.....	98
Dynasties Kurdes : Chaddadites, Hasnaviyé, Marvanides et Ayoubides.....	103
La vie des familles Kurdes sous l'invasion des Turcs	111
Kurdistan	125

Mouvement social et politique chez les Kurdes depuis 1908.....	138
Les Kurdes et la question arménienne.....	146
Les revendications arméniennes sur le Kurdistan.....	178
Les revendications de Chérif Pacha au nom du peuple Kurde.....	196
Le Traité de Sèvres et la Constitution de l'Arménie indépendante et le Kurdistan autonome.....	203
Zone d'influence économique et le Kurdistan.....	211
Le développement du mouvement nationaliste turc et la position Kurdo-Arménienne.....	213
La Conférence de Londres et l'accord d'Angora entre la France et la Turquie.....	223
Le Traité de Lausanne et les sorts des Kurdo-Arméniens	228
La question de la frontière entre la Turquie et l'Irak et le conflit turco-britannique.....	232
Les Mémoires Turco-Britanniques sur la question de Mossoul.....	234
Les considérations d'ordre politique des deux mémoires	238
Les considérations d'ordre économique, géographi-	

que, stratégique des mémorandums Turco-britanniques	244
La Commission d'enquête du Conseil de la Société des Nations sur le territoire contesté.....	246
Le résumé du rapport de la Commission d'enquête et ses recommandations concernant la position des Kurdes.....	247
Les observations des Délégués turco-britanniques en faveur des Kurdes.....	249
La décision définitive du Conseil de la Société des Nations et l'avis de la Cour permanente de Justice internationale et celui de M. GIDEL, professeur à la Faculté de Paris, sur la nature de cette décision	252
Les résultats de la décision et les considérations du Conseil au sujet des populations Kurdes: les discours du Secrétaire d'Etat des Colonies de l'Empire Britannique, du Haut Commissaire de cet Empire en Irak, et celui du roi Fayçal, conformément à ladite décision.....	255
Le Traité d'Angora le 5 Juin 1926, entre l'Angleterre, l'Irak et la Turquie.....	260
Le dernier mouvement des Kurdes et ses causes..	262



Association Kurdo-Arménienne (Hoyboun = indépendance)	266
Le présent et l'avenir des Kurdes.....	269
Conclusion	272
